



Projet arrêté par délibération du Conseil municipal le 12/06/2023



Mai 2023



Commune de Peyraud

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°1a/

Rapport de présentation

Diagnostic et état initial de l'environnement

PROCEDURE	DATE
PLU approuvé le	
Délibération prescrivant la révision du PLU le	6 avril 2010



Rédaction : Société Atelier de la Gère ; Société Adhoc ; Ludivine Chenaux, Solveig Chanteux, Richard Benoit, Etienne Poulachon (Mosaïque Environnement)

Inventaires terrain : Jérémie SCAGNI, Eric Boucard (Mosaïque Environnement)

Cartographie : Société Atelier de la Gère ; Ludivine Chenaux (Mosaïque Environnement)

Photo de couverture : © Atelier de la Gère 2013



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Présentation du territoire.....	1
I.A. Profil	2
I.B. Présentation du territoire	2
I.B.1. Situation	2
I.B.2. Documents supra-communaux	3
I.B.3. Repères historiques	6
Chapitre II. Analyse paysagère et patrimoniale	8
II.A. Les éléments constitutifs du paysage	9
II.A.1. Le relief	9
II.A.2. Le réseau hydrographique	9
II.A.3. La couverture végétale	10
II.A.4. Les entités paysagères	11
II.A.5. La trame verte	15
II.A.6. Le paysage traversé et les entrées de village	16
II.B. Le patrimoine bâti et archéologique	18
II.B.1. La commune possède un patrimoine architectural intéressant ...	18
II.B.2. ... et un patrimoine historique à protéger	19
Chapitre III. État initial de l'environnement.....	23
III.A. Contexte physique.....	24
III.A.1. Topographie	24

III.A.2.	Géologie	24
III.A.3.	Ressource en eau	26
III.A.4.	Le SDAGE Rhône-Méditerranée	26
III.A.5.	Contrat de milieu	27
III.A.6.	Les eaux souterraines	28
III.A.7.	Les eaux superficielles	30
III.A.8.	L'alimentation en eau potable	34
III.A.9.	L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales	36
III.B.	Contexte naturel	42
III.B.1.	Inventaires et protection des milieux naturels	42
III.B.2.	Occupation du sol	46
III.B.3.	Milieux naturels	50
III.B.4.	Rappel sur la notion de Trame Verte et Bleue	55
III.B.5.	Contexte local de la trame verte et bleue, synthèse des données existantes	56
III.B.6.	La Trame Verte et Bleue de Peyraud	59
III.C.	Contexte humain	67
III.C.1.	Les risques naturels et technologiques	67
III.C.2.	Les nuisances et la pollution	73
III.C.3.	Les déchets	79
III.C.4.	Énergie, lutte contre le changement climatique	81
III.C.5.	L'artificialisation des terres des dernières décennies	91
Chapitre IV.	Situation urbaine	94
IV.A.	L'organisation urbaine	95
IV.B.	Les espaces publics	98

IV.C. Le patrimoine foncier de la commune	100
IV.D. La trame viaire.....	102
IV.E. Les déplacements.....	104
IV.E.1. Les transports collectifs et de marchandises	104
IV.E.2. Les chemins de randonnées	105
IV.E.3. Les autres déplacements : modes doux	105
Chapitre V. Évolutions socio-économique	109
V.A. L'Évolution démographique	110
V.A.1. Évolution de la population	110
V.A.2. Les composantes de l'évolution démographique	111
V.A.3. La structure par âge de la population, son évolution	112
V.B. Les ménages.....	113
V.B.1. Caractéristiques des ménages	113
V.B.2. La population active	115
V.B.3. État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou + en 2009	116
V.C. Le parc immobilier	117
V.C.1. Évolution	117
V.C.2. Les permis de construire de 1999 à 2019	118
V.C.3. Composition du parc	118
V.C.4. Type de construction	119
V.C.5. Caractéristiques des résidences principales	119
V.C.6. Statut d'occupation des logements et offre spécifique	120
V.C.7. Les logements vacants	121

V.C.8.	L'ancienneté des logements	121
V.C.9.	Les parcours résidentiels	121
V.D.	Les activités économiques.....	124
V.D.1.	Les zones d'activités économiques et les entreprises locales	124
V.D.2.	Activités touristiques	126
V.E.	L'agriculture	129
V.E.1.	Les exploitations agricoles / évolution	129
V.E.2.	Le cheptel	130
V.E.3.	L'occupation des sols selon le R.G.A. de 2000	135
V.E.4.	Les labels de qualité	135

Table des cartes

- Carte n°1. Localisation (Source : Atelier de la Gère)2
- Carte n°2. La communauté de communes Porte de Drôme Ardèche (Source : Atelier de la Gère) 4
- Carte n°3. Les grands repères du territoire communal (Source : Atelier de la Gère)7
- Carte n°4. La topographie (Source : Atelier de la Gère) 9
- Carte n°5. L'hydrographie (Source : Atelier de la Gère) 9
- Carte n°6. Les entités paysagères de la vallée du Rhône (Source : Atelier de la Gère) 11
- Carte n°7. Les entités paysagères de la commune (Source : Atelier de la Gère) 12
- Carte n°8. La trame verte de la commune (Source : Atelier de la Gère) 16
- Carte n°9. Perspectives paysagères (Source : Atelier de la Gère) 17
- Carte n°10. Les entrées et le bourg traversé (Source : Atelier de la Gère) 18
- Carte n°11. Les entités archéologiques (Source PAC) 19
- Carte n°12. Les éléments architecturaux remarquables (Source : Etude AEU)22
- Carte n°13. Topographie (Source : Mosaïque Environnement)24
- Carte n°14. Géologie (Source : Mosaïque Environnement)25
- Carte n°15. Masses d'eau superficielles33
- Carte n°16. L'assainissement et l'AEP41
- Carte n°17. Inventaires et protections réglementaires (Source : Mosaïque Environnement)45
- Carte n°18. Occupation des sols (Source : Mosaïque Environnement)49
- Carte n°19. Extrait du SRCE sur Peyraud et légendes associées57
- Carte n°20. Extrait du DOO (zoom prescriptif sur la Côtière Rhodanienne) du SCOT sur Peyraud et légendes associées58
- Carte n°21. La trame verte et bleue de la commune (Source : Mosaïque Environnement) 66
- Carte n°22. Les zonages météo 69
- Carte n°23. Les risques naturels (Source : Mosaïque Environnement) 69
- Carte n°24. Les risques technologiques (Source : Mosaïque Environnement) 71
- Carte n°25. Les nuisances (Source : Mosaïque Environnement)74
- Carte n°27. Organisation des formes urbaines (Source : Atelier de la Gère)96
- Carte n°28. Foncier communal (Source : Atelier de la Gère) 101
- Carte n°29. La trame viaire (Source : Atelier de la Gère) 103
- Carte n°30. Le réseau routier (Source AEU) 105
- Carte n°31. Les chemins de randonnées 106
- Carte n°32. Les modes doux 107
- Carte n°33. Les déplacements doux et éléments remarquables (Source : Atelier de la Gère) 108
- Carte n°34. Localisation de la carrière au aud de la commune (Source : Ets Cheval) 125
- Carte n°35. Des cheminements doux à valoriser en lien avec le patrimoine (Source : Atelier de la Gère) 128
- Carte n°36. L'espace agricole (Source : Atelier de la Gère) 131
- Carte n°37. Les productions végétales 132

Table des figures

Figure n°2. Effet de la fragmentation du territoire sur les populations : cas du Lièvre variable sur le plateau suisse, d'après R.Anderegg – OFF, 1984, cité dans MEDDE, 2013	56
---	----

Table des tableaux

Tableau n°1. Tableau de la répartition des surfaces de l'occupation des sols (à droite)	47
--	----

Table des photos

Photo n°1. Les coteaux (Source : Atelier de la Gère)	10	
Photo n°2. Le plateau (Source : Atelier de la Gère)	10	
Photo n°3. La plaine (Source : Atelier de la Gère)	11	
Photo n°4. La carrière (Source : Atelier de la Gère)	13	
Photo n°5. Extraits de l'étude AEU	15	
Photo n°6. Entrées de village (Source : Atelier de la Gère)	16	
Photo n°7. La Chapelle de Verlieux (Source : Atelier de la Gère)	19	
Photo n°8. Le Pont Romain (Source : Atelier de la Gère)	20	
Photo n°9. Pont ferroviaire (Source : Atelier de la Gère)	20	
Photo n°10. Forêt du plateau (source : Mosaïque Environnement)	50	
Photo n°11. Jeune Chênaie - Charmaie (source : Mosaïque Environnement)	50	
Photo n°12. Chênaie sessiliflore acidiphile dominée par la Callune sur le versant nord (source : Mosaïque Environnement)		51
Photo n°13. Chênaie pubescente en mosaïque avec des pelouses et landes sur le versant sud (source : Mosaïque Environnement)		51
Photo n°14. Peupleraies sèches en bordure du Rhône (source : Mosaïque Environnement)	52	
Photo n°15. Ruisseau de Crémieux avec sa ripisylve très limitée (source : Mosaïque Environnement)	52	
Photo n°16. Forêt de Robinier en bordure du ruisseau de Crémieu au niveau du Bourg (source : Mosaïque Environnement)		52
Photo n°17. Milieu rocheux sur le versant sud du vallon du ruisseau de Crémieux (source : Mosaïque Environnement)		53
Photo n°18. Culture au sein de la plaine inondable du Rhône (source : Mosaïque Environnement)	53	
Photo n°19. Prairie sur le plateau (source : Mosaïque Environnement)	54	
Photo n°20. Vallon du ruisseau de Crémieux avec trame forestière (source : Mosaïque Environnement)	60	
Photo n°21. Le ruisseau de Crémieux au niveau du bourg (source : Mosaïque Environnement)	61	
Photo n°22. Cultures au sein de la plaine du Rhône avec un réseau bocager absent (source : Mosaïque Environnement)		61
Photo n°23. Milieu xérique sur le versant sud du vallon de Crémieu (source : Mosaïque Environnement)	64	
Photo n°24. Ruisseau de Crémieu quelques mètres avant la confluence avec le Rhône Milieu xérique sur le versant sud du vallon de Crémieu (source : Mosaïque Environnement)	64	
Photo n°25. Voie ferrée non grillagée au Nord de la commune (source : Mosaïque Environnement)	65	
Photo n°26. Place du marché (Atelier de la Gère)	98	
Photo n°27. Placette devant la mairie (Atelier de la Gère)	98	
Photo n°28. Rue du Pont Romain (Atelier de la Gère)	99	
Photo n°29. La salle d 'animation (Atelier de la Gère)	99	
Photo n°30. L'école publique (Atelier de la Gère)	99	
Photo n°31. Logements locatifs (Source : Atelier de la Gère)	123	

Préambule

La commune de Peyraud dispose d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération de 2005, mais ne répondant plus aux objectifs d'aménagement et de développement de la commune. Elle a donc prescrit la révision de son document d'urbanisme local, par délibération du 6 avril 2010.

Il s'agit dès lors pour la collectivité d'envisager un nouveau projet qui favorise un développement harmonieux et durable de l'ensemble du territoire communal, compatible avec les orientations du SCoT Rives du Rhône et du PLH, et qui intègre les récentes évolutions législatives et réglementaires, notamment :

- la loi ENE (portant Engagement National pour l'Environnement ou Grenelle 2) du 12/7/2010,
- la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24/3/2014,
- la loi LAAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) du 13/10/2014,
- la loi LSVE (Loi relative à la Simplification de la Vie des Entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives) du 20/12/2014,
- la loi MACRON (pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) du 6/8/2015,
- l'ordonnance du 23/9/2015 relative à la partie législative du livre I du Code de l'Urbanisme,
- le décret du 28/12/2015 relatif à la partie réglementaire du livre I du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU, applicable depuis le 1/1/2016.

Conformément à la délibération de mise en révision, le PLU de Peyraud doit atteindre les objectifs suivants :

- étudier le projet urbain de la municipalité sur la base des nouvelles conditions applicables,
- prise en compte du PLH et du SCOT,
- réflexion sur le pluvial notamment par rapport aux réalités topographiques,
- au devenir du plateau et de son entretien sur le plan agricole.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour caractéristique d'organiser le développement de l'ensemble du territoire communal sur la base d'un projet politique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) porté par les élus, élaboré en collaboration avec les acteurs locaux et intégrant la participation citoyenne.

En cohérence avec le PADD, il permet de réglementer précisément les modalités de réalisation des projets de construction et d'aménagement en fonction des caractéristiques locales, et de prévoir les actions et opérations à mettre en œuvre pour assurer le développement d'un urbanisme de qualité, notamment à travers l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le PLU s'appuie pour cela sur un diagnostic « *établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services* », conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme.

Chapitre I. Présentation du territoire

I.A. PROFIL



Superficie : 596 ha

Population en 1999 : 451 habitants

Population en 2009 : 522 habitants

Population en 2012 : 531 habitants

Population en 2016 : 509 habitants

Densité au km² : 89 habitants / km²

Altitude : 134 m – 381 m

Rythme annuel de la construction (1999-2012) : 2,7

logements / an

Historique du document d'urbanisme :

- PLU en vigueur approuvé en 2005
- Révision du PLU engagée en 2013

Peyraud est membre :

- de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche
- du Canton de Sarras
- du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Communes limitrophes :

- au nord : Serrières et Sablons
- à l'ouest : Peaugres
- à l'est : St Rambert d'Albon
- au sud : Champagne / Bogy

I.B. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

I.B.1. Situation

La commune de Peyraud est localisée au nord du département de l'Ardèche, dans la vallée du Rhône. Elle est située dans l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône, canton de Sarras. Elle est limitrophe avec les communes de Serrières au nord, Saint-Rambert d'Albon à l'est au-delà du Rhône, Champagne au sud, Bogy au sud-ouest et Peaugres à l'ouest.

Située sur l'axe de circulation Lyon-Nîmes, à 60 km au sud de Lyon, la commune riveraine du Rhône est marquée par une activité agricole. Elle est traversée suivant un axe nord au sud de la route départementale n°86 et de la voie ferrée de Givors à Grézan avec un embranchement vers la Drôme.

Le territoire s'étend sur une superficie de 596 hectares et compte 509 habitants (RP 2016).



Carte n°1. Localisation (Source : Atelier de la Gère)

Peyraud est membre de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche qui rassemble 35 communes, regroupe 48 000 habitants et exerce notamment les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace,
- Actions de développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Action culturelle et sportive,
- Action sociale d'intérêt communautaire.

I.B.2. Documents supra-communaux

Dans le cadre de sa révision, et conformément à l'article L.131-4 du code de l'urbanisme, le PLU de Peyraud doit être compatible avec :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône approuvé le 28 novembre 2019 ;
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, approuvé en novembre 2016 ;

Le PLU doit également prendre en compte, conformément à l'article L.131-5 du code de l'urbanisme :

- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La commune de Peyraud est également concernée par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée, approuvé le 21/03/2022 ;
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé le 7/12/2015 ;

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé en janvier 2020 ;
- Le schéma régional des carrières ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), approuvé le 24/04/2014.

a Le SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée)

Entré en vigueur le 4 avril 2022, il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2027.

b Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône)

Peyraud est couverte par le SCOT des Rives du Rhône approuvé le 28 novembre 2019.

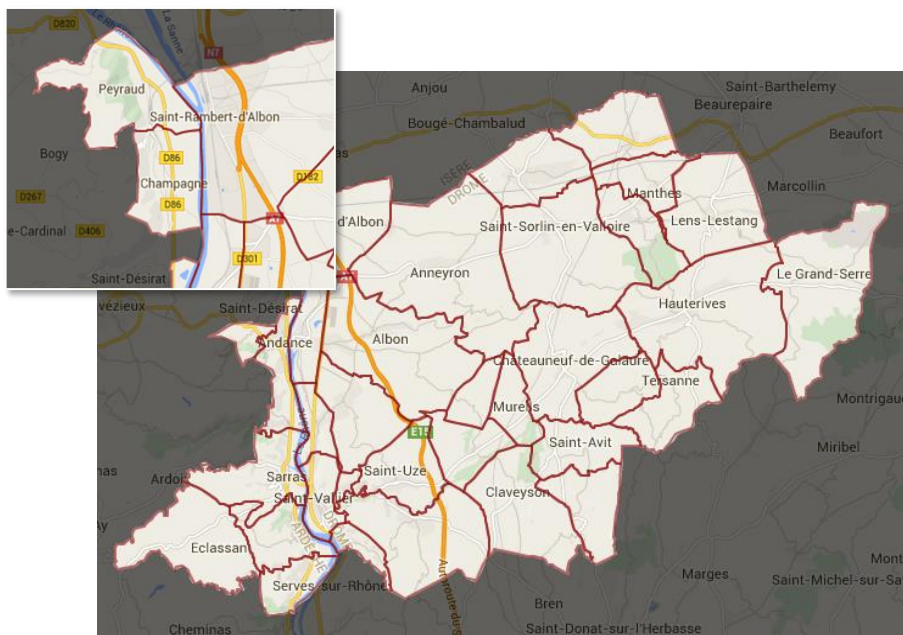
Situé de part et d'autre de la vallée du Rhône, le territoire des Rives du Rhône s'étend sur une superficie de 1866km². Il réunit 153 communes représentant, en 2015, 272814 habitants. Les 153 communes sont regroupées en 6 intercommunalités :

- La communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo (29 communes) ;
- La communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération (30 communes) ;
- La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (37 communes) ;
- La communauté de communes du Pilat Rhodanien (14 communes) ;

- La communauté de communes Porte de DrômArdèche (35 communes) ;
- La communauté de communes du Val d'Ay (8 communes).

Le territoire se trouve également à cheval sur 5 départements: l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône.

Pour les communes de la Côtère Rhodanienne comme Peyraud, couvertes par le périmètre d'étude du Plan Paysage et de l'ancien schéma de secteur du même nom, le DOO comporte des dispositions particulières et un Document Graphique spécifique « Zoom sur la Côtère Rhodanienne » (dispositions thématiques : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, zones inondables, espaces agricoles, hameaux patrimoniaux et sites identitaires, points de vue, silhouettes de bourg, coupures vertes, limites topographiques en particulier).



Carte n°2. La communauté de communes Porte de Drôme Ardèche (Source : Atelier de la Gère)

c Le PLH

Le territoire de Peyraud est couvert par un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant les communes de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche soit les 35 communes. Il a été adopté pour la période 2017 / 2022.

4 bassins ont été définis au sein même de la Communauté de Communes. Ils ont pour objectif de constituer des échelles relais en vue de la territorialisation du PLH. Peyraud fait partie du Bassin Rhône Nord.

Les orientations et objectifs territorialisés pour le bassin Rhône Nord

Afin d'être plus opérationnel, le PLH décline pour chaque bassin 3 orientations générales et met en évidence des priorités.

- Accompagner le développement économique du territoire

Par la mise à niveau de l'offre locative privée : construction neuve et réhabilitation des logements locatifs dans l'ancien en orientant notamment sur ce parc ancien les demandes « atypiques » (apprentis, jeunes salariés, logements temporaires, ...)

Par la diversification de l'offre : Rhône Nord est le bassin le plus concerné par le développement économique du fait de la présence sur le territoire ou à proximité des deux moteurs identifiés : PANDA et la ZIP de Salaise-Sablon.

- Améliorer les conditions de logements des familles les plus fragiles

En répondant aux besoins en matières sociales là où la réponse pourra être la plus satisfaisante, notamment au regard des offres de services et d'emplois,

En réhabilitant le parc ancien,

En diversifiant l'offre locative sociale en direction des ménages les plus fragiles,

En mutualisant avec le territoire Rhône Sud.

- Devenir un modèle de développement durable de qualité

Par l'anticipation foncière liée au développement économique potentiel de PANDA / ZIP,

Par la diversification de l'offre de logements : diversification des opérateurs et encadrement des opérations par les collectivités,

Par des actions visant à réduire la vacance sur certains territoires (comme Andance et Andancette).

Les orientations et objectifs territorialisés pour Peyraud

Peyraud compte 527 habitants en 2011 soit 1,2% de la population de la communauté de communes. La commune compte 258 logements sur les 21 178 logements de Porte de DrômArdèche (soit 1,22 % du parc).

Au regard des caractéristiques de la commune, des orientations générales du PLH et des orientations du SCot, le PLH a défini pour la commune un objectif de constructions neuves de 5,5 logements sur la période 2017-2022.

Concernant les logements locatifs sociaux, l'objectif est de 10 %.

Le PLH affecte ces objectifs mais le SCOT Rives du Rhône étant approuvé depuis le 21 novembre 2018, ce sont les objectifs du SCOT qui doivent être respectés.

Des objectifs pour la commune de PEYRAUD

Rappel des objectifs SCOT (anticipation du SCOT) et objectif PLH 2017-2022

Commune	Typologie SCOT (hypothèse)	Logt / 1000 habitants en 2012	Objectifs SCOT Maxi	Objectif PLH Construction neuves	En % de la capacité SCOT
PEYRAUD	Village	5,5	18	18	100,0 %

Détail des objectifs

Commune	Objectif de Rénovation urbaine	logements locatifs sociaux					Objectif remise sur le marché de logements vacants	Total des résidences principales à créer
		Objectif "standard" en % des Construction neuve ¹	Objectif "standard" en nombre	Projets engagés ²	Total LLS à créer	Dont logements très sociaux (30%)		
PEYRAUD	0	10,0 %	2		2	1	0	18

d Le PPRI

La commune est couverte par un Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) approuvé par l'arrêté préfectoral du 28/02/2013.

Il s'applique sur la totalité du territoire de la commune soumis aux risques d'inondation par débordement, ruissellement et remontées de nappe du fleuve Rhône et de ses affluents : le Crémieux et le ruisseau d'Orange.

e Réglementation des boisements

Le territoire de la commune de Peyraud est soumis à la réglementation des boisements instituée par l'arrêté préfectoral du 22 mars 1979, en application de l'article 52.1 du Code Rural. Dans les secteurs réglementés, les semis d'essence forestière sont soumis à l'approbation de la préfecture. Les zones concernées se situent dans la plaine agricole du Rhône et sur le plateau. En cas d'avis favorable, les distances minimales par rapport aux fonds voisins sont portées à 10

mètres pour les prairies permanentes et 15 mètres pour les terres cultivées. Ces mesures ont été prises afin de préserver l'activité agricole du gel des terres et maintenir l'ensoleillement des cultures.

f Le projet TRIDAN

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay sont dotées d'un espace de travail et de réflexion commun à travers l'entente intercommunale TRIDAN (Transrhôdanienne Isère Nord Drôme Ardèche Drôme Ardèche).

Le projet TRIDAN a émergé en 2009 dans le cadre des travaux conduits sur les schémas de cohérence territoriale. Sur cet espace territorial très fortement structuré par la vallée du Rhône, les études réalisées ont permis de qualifier les interrelations qui existent et se développent de plus en plus sur l'axe Est-Ouest entre le plateau ardéchois et la plaine de la Bièvre.

L'espace TRIDAN constitue en effet un bassin de vie et d'emploi situé aux confins de 3 départements (la Drôme, l'Isère et l'Ardèche), au cœur des axes structurants de la région Rhône-Alpes, entre quatre pôles urbains majeurs : Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Valence.

Cette position stratégique et la mise en évidence d'enjeux communs à ce territoire justifient de nouvelles alliances territoriales pour que des projets de grande envergure puissent voir le jour. C'est pourquoi les élus de ces 5 communautés de communes ont décidé de s'unir et de travailler ensemble en créant l'entente TRIDAN.

I.B.3. Repères historiques

La géographie du territoire communal est caractéristique, avec une plaine alluvionnaire s'étendant selon un axe nord-sud, limitée à l'est par le fleuve Rhône et à l'ouest par les contreforts rocheux du plateau ardéchois. Ainsi, une grande partie du territoire communal est soumise à un fort risque d'inondation.

À ces contraintes s'ajoute la prégnance des infrastructures, en particulier le réseau ferroviaire et la RD 86, ancienne RN 86, qui traversent la commune du nord au sud.

Le territoire se trouve donc particulièrement segmenté d'est en ouest et soumis à de fortes contraintes qui complexifient considérablement les modalités de son développement urbain.

L'essentiel du bourg est organisé de manière linéaire autour de ces axes de transport, à l'exception du hameau de Verlieux, installé sur les contreforts, et qui fonctionne relativement indépendamment du centre-bourg, et de quelques écarts.

En effet, la commune de Peyraud est historiquement constituée de deux noyaux bâtis, l'un au nord autour du château, et l'autre un peu plus au sud, sur le bord du ruisseau de Crémieux. Ces deux quartiers sont traversés par la route de Serrières à Tournon, antérieure au tracé de la RD 86 actuelle.

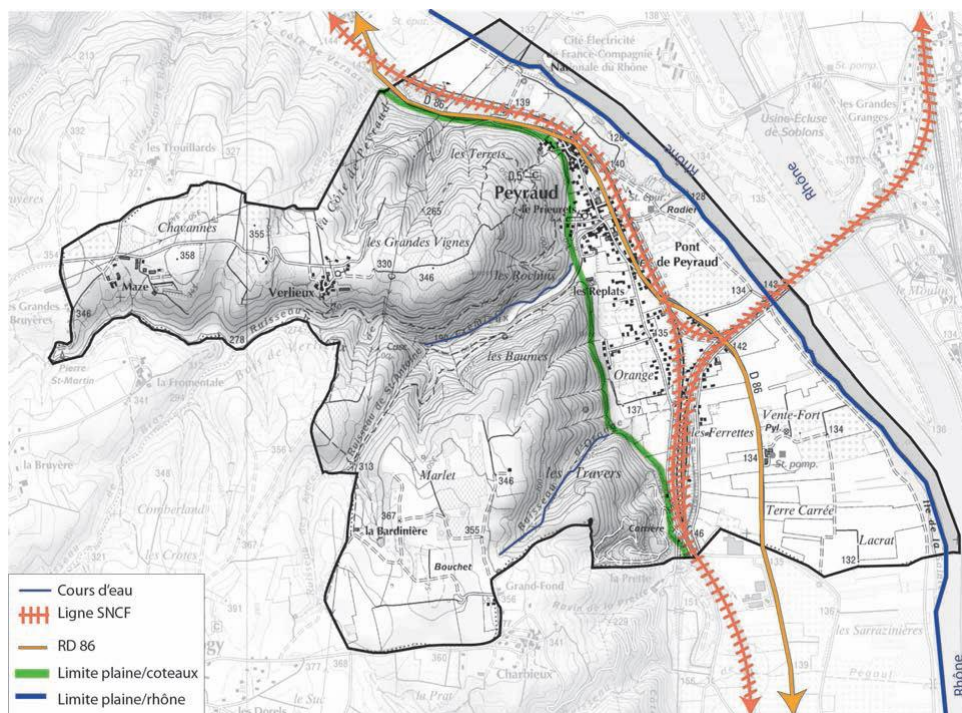
Au XIX^{ème} siècle, la création du réseau ferré génère l'urbanisation d'un quartier nouveau, structuré autour de la gare et éloigné des noyaux historiques, sans pour autant former de véritable centralité. Les logements ouvriers à destination des cheminots sont d'ailleurs, à l'époque, installés dans le quartier de l'église plutôt que dans celui de la gare qui rassemble essentiellement des hôtels et restaurants.

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle fait l'objet d'un important étalement urbain. Se construit en effet une grande majorité de pavillons édifiés sur une structure foncière issue des parcelles agricoles. Ce mode d'urbanisation s'est néanmoins développé de manière relativement lente, présentant des typologies pavillonnaires des années 1950 à nos jours.

Si cette dernière phase d'urbanisation est très courte par rapport aux précédentes, elle consomme une surface foncière particulièrement conséquente, ce qui s'explique par plusieurs phénomènes :

- la construction d'une typologie de maison générique nécessitant une surface de parcelle importante (absence de mitoyenneté) ;
- la construction sur des parcelles agricoles d'envergure, configurées en lanières;
- l'absence de projet urbain structuré, l'urbanisation s'organisant de manière linéaire sur les voies existantes.

Malgré le phénomène de mitage résultant de ce mode de développement, la commune de Peyraud s'inscrit dans une ambiance paysagère toujours fortement marquée par l'agriculture.



Carte n°3. Les grands repères du territoire communal (Source : Atelier de la Gère)

Chapitre II.

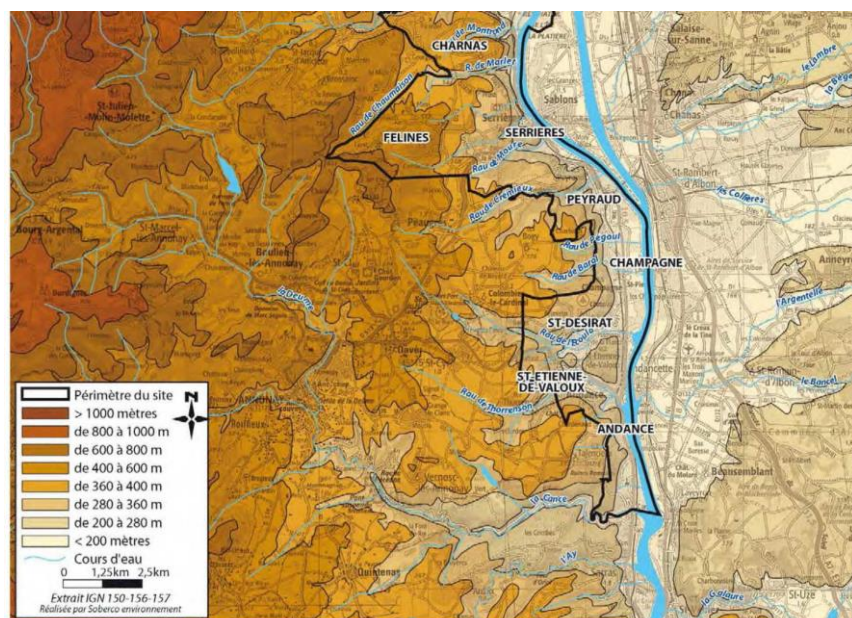
Analyse paysagère et patrimoniale

II.A. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

II.A.1. Le relief

Le territoire de Peyraud, entre le Rhône et les premiers contreforts du Massif Central, à la retombée sud-est des Monts du Pilat et en bordure nord-est des Monts du Vivarais, appartient à la vaste entité paysagère du piémont rhodanien.

À l'intérieur des limites communales, le relief est constitué d'Est en Ouest de trois grandes entités : la vallée du Rhône, les coteaux ou retombées du plateau et le plateau du piedmont rhodanien (cf. Chapitre III – État initial de l'environnement).



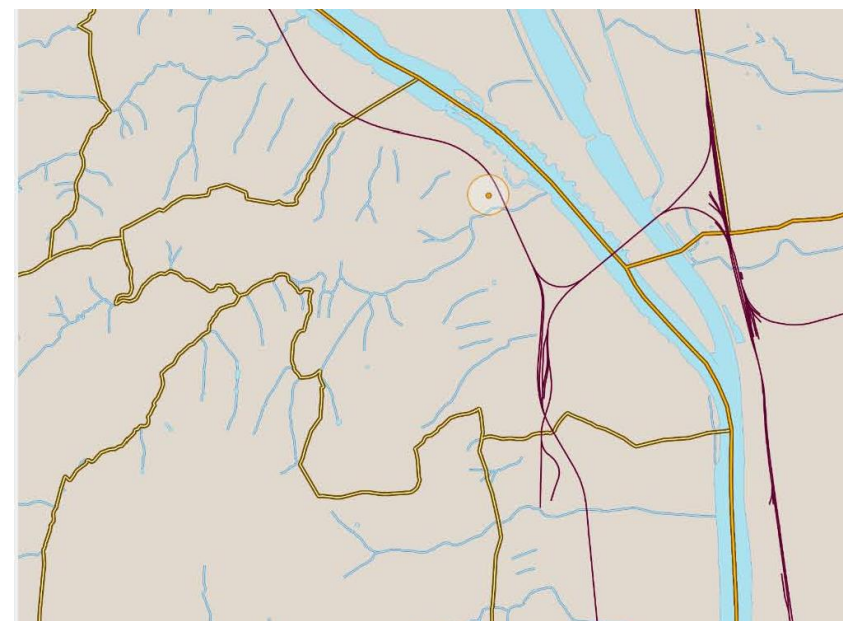
Carte n°4. La topographie (Source : Atelier de la Gère)

II.A.2. Le réseau hydrographique

L'hydrographie, étroitement liée au relief est représentée par :

- **le Rhône** qui se scinde ici en deux bras et longe la limite de la commune sur près de 3 kilomètres, à l'Est du territoire,
- **le Crémieux**, ruisseau le plus important qui traverse toute la commune d'Est en Ouest sur plus de 3 kilomètres, serpentant dans un petit vallon sur le plateau, dévalant les versants au creux d'une combe profonde, traversant le village puis la plaine avant de rejoindre le Rhône,
- **des petits ruisseaux** qui proviennent du plateau et descendent le versant Est en direction de la plaine.

Les autres cours d'eau drainent des bassins versant ruraux de quelques km² et ne sont que temporairement en eau (cf. Chapitre III – État initial de l'environnement).



Carte n°5. L'hydrographie (Source : Atelier de la Gère)

II.A.3. La couverture végétale

Trois grandes unités de végétation occupent le territoire de Peyraud :

- Une végétation colonisatrice des versants : les bosquets et taillis,
- Une végétation de milieu humide qui longe le Rhône : la ripisylve,
- Une végétation domestiquée : les cultures.

Le taux de couverture végétale (toutes espèces confondues) atteint 35% de la superficie du territoire. Le taux de boisement est de l'ordre de 31% du territoire communal.

Les bois et taillis recouvrent les pentes de la retombée du plateau.

Sur ces versants, certains secteurs ont été autrefois cultivés en terrasse, puis abandonnés et gagnés par les friches. Il s'agit d'une forêt basse de type chênaie, à forte dominante de chênes blancs, parsemée de quelques maquis et de landes à bruyères et genêts.

La ripisylve du Rhône forme une lisière linéaire le long du fleuve.

Frênes, saules, peupliers, aulnes, ormes, mais aussi chênes ... offrent une richesse végétale au bord du cours d'eau et présentent des sujets de haute tige qui s'élèvent dans le paysage plat de la vallée.

La ripisylve, réduite à quelques sujets clairsemés au Nord, peut atteindre quelques dizaines de mètres de large au Sud et plus de 100 m à l'embouchure du Crémieux.

Le terroir agricole occupe les meilleures terres et les secteurs les plus plats :

- L'ensemble de la vallée du Rhône, en dehors des secteurs urbanisés. Le parcellaire est là allongé, orienté Ouest-est selon la pente générale. Les sols alluvionnaires y accueillent des terres labourées orientées vers la production de céréales (blé, maïs), des cultures maraîchères (asperges) ainsi que des vignes et des cultures fruitières (pommiers, pêchers) ;

- Les plateaux qui surplombent cette vallée. Le parcellaire est, sur ces espaces vallonnés, plus disparate. Les terres sont là exploitées pour la polyculture et l'élevage.



Photo n°1. Les coteaux (Source : Atelier de la Gère)



Photo n°2. Le plateau (Source : Atelier de la Gère)



Photo n°3. La plaine (Source : Atelier de la Gère)

II.A.4. Les entités paysagères

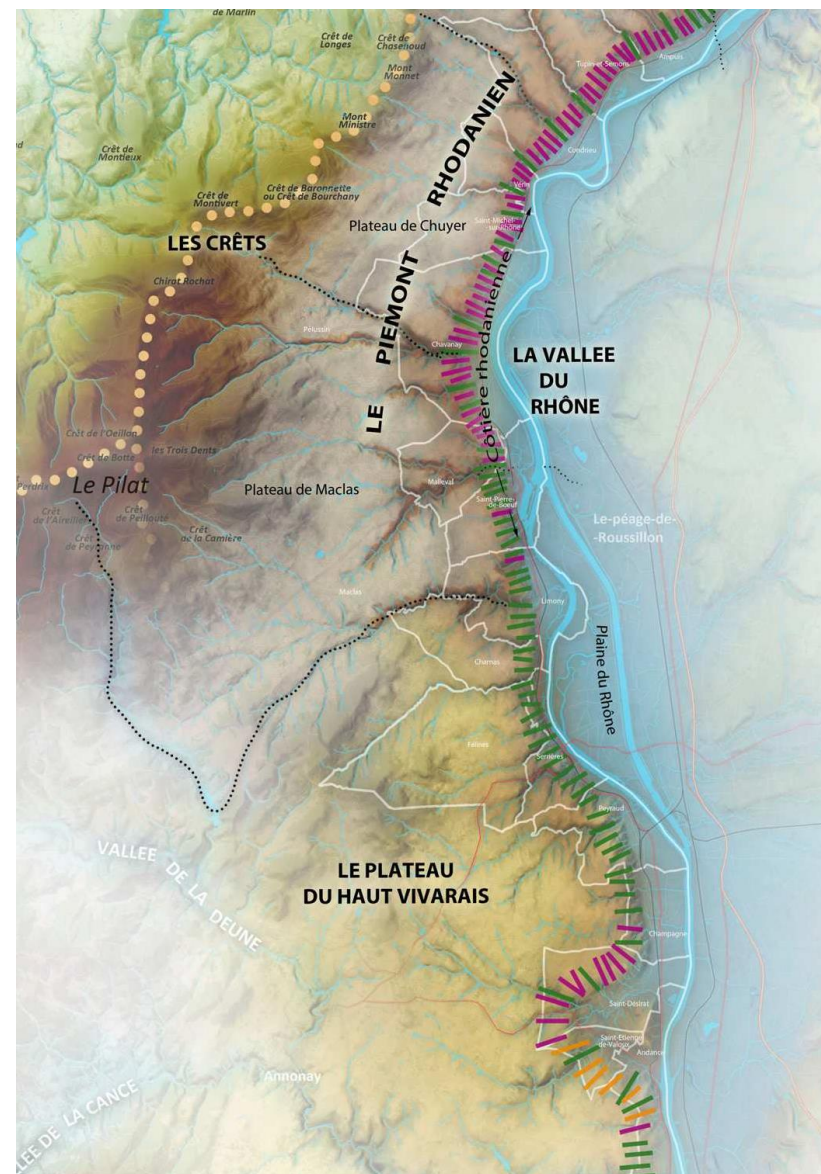
L'analyse paysagère du site fait apparaître de grandes entités dont les caractéristiques amènent à des enjeux de préservation et de développement, véritable pari pour l'avenir du paysage communal.

Plusieurs lignes de forces et particularités naturelles ou liées à l'occupation humaine caractérisent le paysage de Peyraud.

Le Rhône et sa vallée, limités par les coteaux et les corniches, constituent une limite claire du département. C'est une entité très "fine" et toute en longueur mais structurante dans le sens transversal. Cette entité s'étire du nord au sud entre le Rhône et les coteaux qui définissent les limites visuelles à l'est, comme à l'ouest.

La vallée, entre la voie ferrée et le Rhône, présente un terroir agricole d'un intérêt certain (espace ouvert, absence de mitage, structure parcellaire...). D'un point de vue paysager, cette entité est à préserver de l'urbanisation, l'inondabilité du secteur et la valeur agricole des terres représentent des contraintes de sécurité et économiques qui garantissent, de fait, sa préservation.

La route RD 86 suit la base de la corniche et domine la plaine alluviale étroite de la rive droite du Rhône, côté Ardèche (plaine arboricole). Le profil de la vallée suit une coupe type quasiment constante : corniche, RD86, voie ferrée, plaine alluviale, fleuve.



Carte n°6. Les entités paysagères de la vallée du Rhône (Source : Atelier de la Gère)

Les coteaux et les corniches qui dominent la vallée sont occupés par une végétation spontanée accrochée à la pente, sauf quand la nature du sol offre une possibilité d'exploitation (carrières) ou de mise en culture (vignobles des côtes du Rhône).

Le plateau est une entité de grande valeur paysagère. Il s'agit d'un paysage cultivé, doux, ondulé par les lignes de relief, qui offre une découverte progressive des sous-unités. L'ambiance, à l'écart des grands axes de circulation et de l'urbanisation de la vallée, y est paisible, extrêmement rurale. Le hameau de Verlieux et sa chapelle forment une belle unité d'architecture traditionnelle ; celui des Grands-Fonds est pittoresque.

La vallée du Rhône est un élément fort du paysage, un axe structurant par rapport à la côtière. Le fleuve a subi des bouleversements tels que la dérivation de son lit, via un canal. La lône représente aujourd'hui un espace paysager et environnemental remarquable. Une ripisylve linéaire qui suit son cours et qui crée un écran visuel en limite de plaine. De même que les coteaux ferment le paysage de la vallée et dessinent les lignes d'horizon depuis celle-ci, la ligne de piémont marque la limite des terres agricoles et de l'urbanisation.

Cette entité, sans relief, espace horizontal, est cependant cloisonnée par les talus de la voie ferrée qui isolent le terroir du bourg en créant une ligne de rupture nord-sud, tant visuelle que fonctionnelle ; les difficiles franchissements de la voie représentant une contrainte pour les liaisons est - ouest .

Ainsi trois secteurs se distinguent :

- une grande étendue, ouverte, au sud ;
- un secteur étroit au nord ;
- un espace gagné par l'urbanisation à l'ouest.



Carte n°7. Les entités paysagères de la commune (Source : Atelier de la Gère)

Entre la vallée et le plateau, les retombées de ce dernier constituent un élément de relief structurant. Ces versants, très exposés visuellement, offrent quelques panoramas. Ils sont soulignés par des boisements de chênes blancs au caractère naturel qui contrastent avec le paysage cultivé, structuré de la plaine et du plateau. Ils forment une entité paysagère de qualité, peu altérée (hormis la carrière), préservée de l'urbanisation. Ces bosquets offrent ombrage et agrément et sont animés par une alternance de secteurs fermés aux ambiances fraîches de sous-bois et de secteurs plus ouverts, plus clairs, dus à une végétation basse de taillis.

Le Crémieux s'inscrit dans une combe étroite et assez profonde, perceptible en vision lointaine comme une entaille dans la retombée du plateau. Le paysage est là fermé. Il offre une ambiance intimiste à l'ombre des frondaisons. Dans sa partie en aval, le ruisseau est un

élément tout aussi intéressant du paysage urbain dans lequel il sinue. Il y forme, avec le petit pont de pierre, un ensemble de qualité.

La carrière, située au sud, avec ses excavations, altère l'unité des versants boisés et présente un grand impact dans le paysage. Elle en devient un repère dans le site. Lorsqu'elle sera en fin d'exploitation, une revalorisation de qualité paysagère sera à mettre en œuvre conformément aux dispositions légales.



Photo n°4. La carrière (Source : Atelier de la Gère)

Le plateau a été préservé du mitage agricole contemporain, dont la valeur architecturale n'est plus comparable à celle des fermes traditionnelles.

Par contre, les quelques maisons d'habitation récentes, en co-visibilité avec le bâti ancien et groupé de Verlieux, nuisent à la perception du hameau ainsi qu'à l'équilibre du site de par leur éparpillement. Quant aux tunnels agricoles de "Maze", ils s'intègrent difficilement dans le paysage.

La proximité des grands axes de communication, d'un bassin d'emploi dynamique, combinée à la recherche de la vue, a rendu les coteaux et les corniches très attractifs. Le mitage pavillonnaire y devient très critique, d'autant plus que la situation en balcon sur le

Rhône les rend très visibles. L'habitat a beaucoup perdu de son identité.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des vues lointaines et ouvertes sur le Sud ▪ Un paysage fermé, formé d'une combe étroite et profonde où s'inscrit le ruisseau Crémieux ▪ Un plateau rural, de grande qualité avec le hameau de Verlieux, Maze 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des contraintes topographiques : talwegs, fortes pentes ▪ Des constructions récentes qui s'intègrent difficilement dans le paysage sur le plateau rural
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ENJEUX 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection de la corniche du Rhône vis-à-vis du mitage, le département jouant ici son image sur la vallée du Rhône. ▪ Maintien des ouvertures agricoles le long de la RD 86, considérée comme une "route vitrine". ▪ Préservation des alignements d'arbres qui ont un rôle important à jouer. ▪ Réappropriation des berges du Rhône ▪ Poursuite de la requalification de la RD 86 	

PERCEPTIONS PAYSAGERES - Espaces dits « sous-valorisés »

Aire de stationnement à bestioles

Décalé vers le routier « de la voie »

Amenagement récent fonctionnel pour routes en place confortable pour les vélos

Absence de place et de couvert de boue pour vélos

Opportunité pour pont de la rivière et de la vallée de la voie d'accès et pour des projets de parcelles de services par exemple

Absence d'insertion des bâtiments dans le paysage du fait de leur hauteur et de leur situation par rapport à l'environnement

Etendue des points de vue de la vallée de la voie d'accès et de la vallée de la voie de la voie d'accès

VALEURS PAYSAGERES

- Espaces valorisants
- Espaces dévalorisants

Bâtiment connecté à la rivière dans sa forme urbaine - Absence de repère paysager

Pôle sportif et de loisir à qualifier ou à relocaliser - Mise en valeur paysagère

Espace dédié à la circulation automobile délimité par des limites parcellaires et des végétaux participent peu à la qualification d'une rue (perdre l'axe)

Espace très intéressant de par sa configuration et sa localisation mais sous-valorisé

VALEURS PAYSAGERES

- Espaces valorisants
- Espaces dévalorisants

PERCEPTIONS PAYSAGERES - Espaces dits « valorisants »

Entrée de village qualitative - limites paysagères positives

Relevé de centre-bourg

Étapes de l'histoire et des paysages remarquables du territoire

Accès à l'eau - paysage

Le château qui domine le village

Le château qui domine le village

VALEURS PAYSAGERES

- Espaces valorisants
- Espaces dévalorisants

Préservation en pierre de la maison - état de conservation remarquable de l'habitat

L'axe principal de l'habitat - absence de repère paysager

Accès paysager à la maison de village et murs à l'alignement à l'alignement de la voie d'accès au village

Le pont de la rivière - paysage

Restoration de l'habitat en pierre - pont de la rivière

Belle et happy visuelle depuis le pont de la rivière

VALEURS PAYSAGERES

- Espaces valorisants
- Espaces dévalorisants

PERCEPTIONS PAYSAGERES - Espaces dits « valorisants »



Photo n°5. Extraits de l'étude AEU

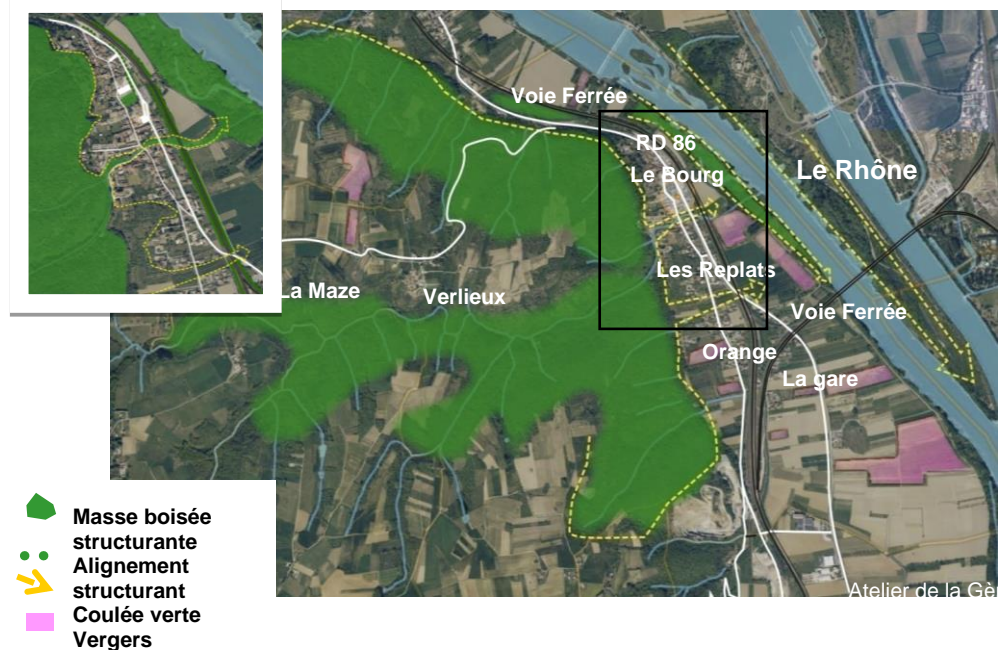
II.A.5. La trame verte

L'appréciation du cadre de vie d'une commune passe souvent par la qualité de ses espaces publics et son caractère verdoyant.

La trame verte de la commune peut s'apprécier à deux échelles :

- communale
- villageoise
 - **A l'échelle communale**, elle est surtout présente :
 - Au niveau du vallon du ruisseau du Crémieux qui constitue une grande coulée verte depuis le haut de la commune jusqu'au Rhône. Cette coulée verte marquée des haies, et ripisylves permet de donner une limite paysagère claire au bourg.
 - La ripisylve linéaire qui longe le Rhône. Cette coulée verte se prolonge au-delà du territoire communal : prairies, alignements arborés.
 - Les retombées du plateau, soulignées par des boisements en bosquets. Il existe un enjeu à maintenir cette masse boisée verte.
 - **A l'échelle du village**, le patrimoine arboré est peu présent, mais quelques alignements sont présents : le long du Crémieux vers le pont romain, entrée Nord de la commune.

Un travail de valorisation des espaces publics (places, rues) répertoriés dans l'étude AEU est à prendre en compte.



Carte n°8. La trame verte de la commune (Source : Atelier de la Gère)

II.A.6. Le paysage traversé et les entrées de village

On entre et on traverse la commune de Peyraud essentiellement par la RD 86.

Plusieurs séquences présentent des ambiances paysagères bien différentes.

Depuis champagne, par le sud, l'entrée de Peyraud est très végétale. Vergers et végétation arbustive de bord de route « camouflent » légèrement l'étalement urbain.

Depuis Serrières, par le nord, sur la RD 86, on trouve un paysage très qualitatif, l'ambiance est formée de boisements denses qui bordent la route de part et d'autre (séquence 1).



Photo n°6. Entrées de village (Source : Atelier de la Gère)

Le mur du château annonce l'urbanisation, que l'on découvre après le virage, en alignement continu, d'une hauteur R+1 sur le côté piémont (séquence 2).

Puis découverte de la côtière à partir de la place du marché et bâti en retrait par rapport à la RD 86.

Il faut arriver à la hauteur de la mairie pour retrouver un bâti à l'alignement et continu (séquence 3), ainsi que des constructions de part et d'autre de la RD 86, où la plaine s'élargit.

A la hauteur de la rue de la Prette, on retrouve un bâti discontinu et en retrait, jusqu'au pont de chemin de fer.

Après le passage sous les ponts, on retrouve un paysage très agricole où alternent habitations et vergers.



Séquence 1

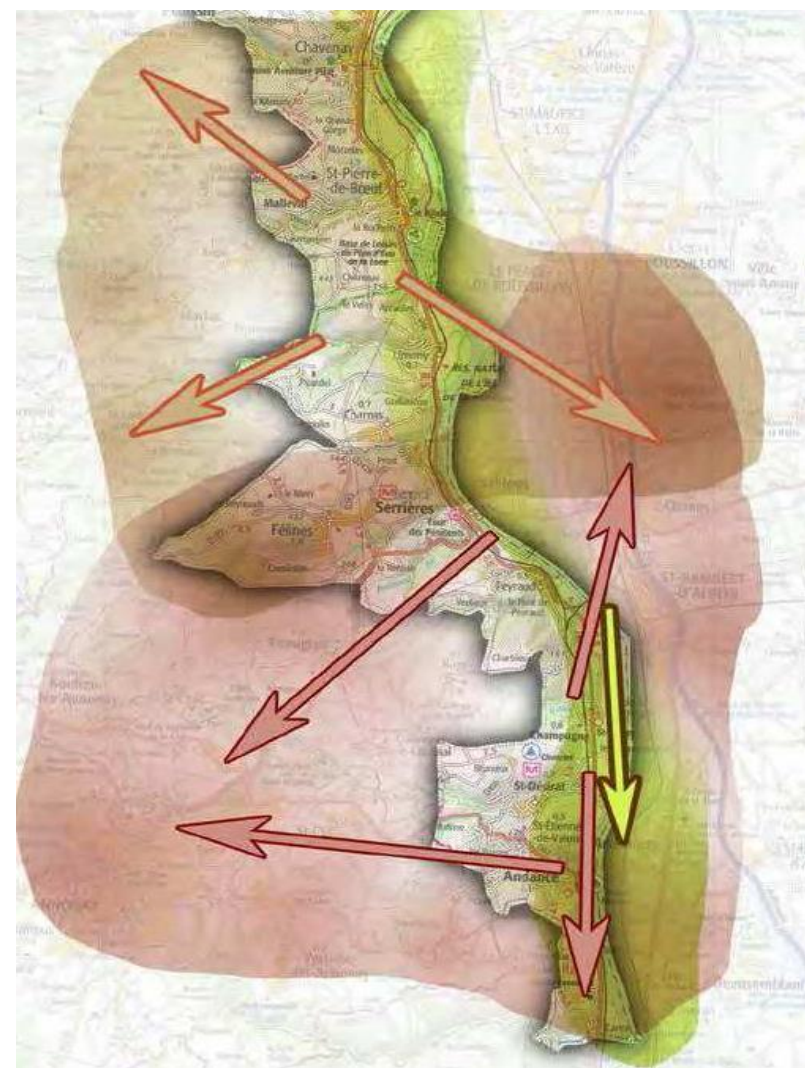
Séquence 2



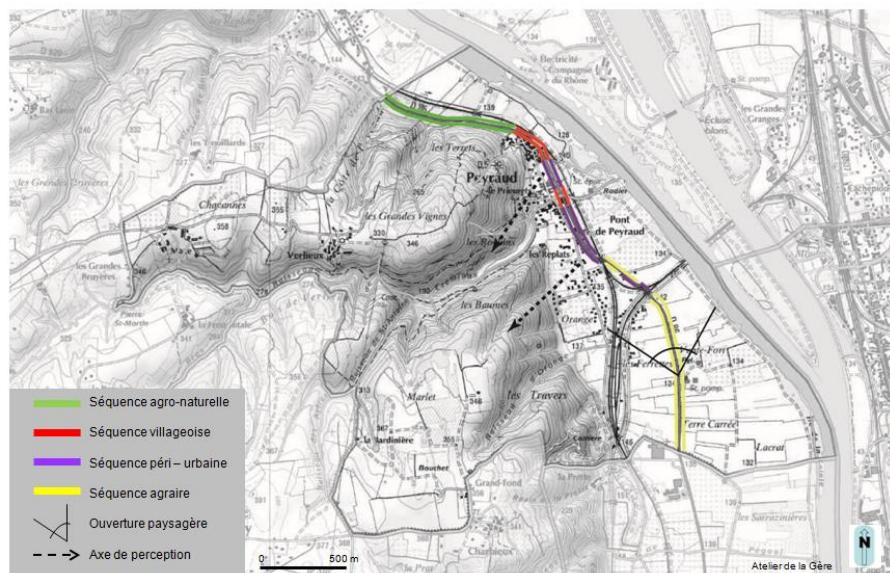
Séquence 3



Séquence 4



Carte n°9. Perspectives paysagères (Source : Atelier de la Gère)



Carte n°10. Les entrées et le bourg traversé (Source : Atelier de la Gère)

II.B. LE PATRIMOINE BÂTI ET ARCHÉOLOGIQUE

Il n'existe pas de Monument Historique classé ou inscrit, ni de site archéologique recensé sur la commune de Peyraud, à l'exception de secteurs pouvant se situer en rebord de plateau.

Cependant, quelques acteurs de l'histoire de France originaires de Peyraud ont participé à la formation du village.

Guillaume dit Peyraldus naquit à Peyraud à la fin du douzième siècle. Entré chez les dominicains, il devait en devenir le prieur de la Maison de Lyon puis l'administrateur du diocèse de Lyon en 1250. Il fut un remarquable théologien, écrivit de nombreux ouvrages, traités,

sermons et une "Somme" qui fit autorité dans les Monastères jusqu'à la parution de la Somme de Saint Thomas d'Aquin.

L'église actuelle remaniée au XVI^e siècle avec un clocher datant du XIX^e siècle, a été édifiée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle d'un prieuré de l'ordre de Saint Ruff détruit en 1568 ; on peut encore se rendre compte de son importance par les structures autour de l'église. Le cœur du douzième siècle a été conservé. Deux pierres gravées d'inscriptions romanes précisant des donations sont encadrées dans le porche.

La famille de Fay est la branche cadette de la puissante famille de Tournon (du quatorzième au dix-septième siècle). Parmi les Fay, notons Guillaume Bailli du Vivarais, Noël compagnon de Bayard, et Antoine qui rejoint la « religion réformée » et qui va tenir en son château de Peyraud, le premier Synode du Dauphiné en 1561.

II.B.1. La commune possède un patrimoine architectural intéressant ...

Le **château de Peyraud**, propriété privée, antérieurement château fort, a été édifié au dixième siècle sur les bords du Rhône, afin de faire payer le péage aux passagers. Il fut rasé en 1350 sur ordre du roi Jean le Bon, puis reconstruit et habité par la famille de Guillaume de Fay. De nouveau détruit sous Charles IX le 3 mai 1574, lors des Guerres de Religion, il fut reconstruit en 1710 par la marquise de Saint-Priest (descendante des Fay) pour devenir demeure de plaisance dans un style Louis XIII. Une demande de classement au titre de la loi de 1913 a été formulée.

Au hameau de Verlieux, situé sur le plateau, se trouve la **chapelle de Notre Dame de la Pitié**, construction robuste et austère. Une bulle papale en fit mention en 1206. Elle a été rebâtie après les Guerres de Religion car elle servait alors d'église paroissiale pour plusieurs paroisses des alentours.

On citera en outre Le **pont "romain"**, certainement reconstruit maintes fois depuis l'époque romaine, dans le village qui enjambe le ruisseau de Crémieu et la fontaine Saint-Martin, quartier de la Bonne-Font situé à l'ouest de la plate-forme ferroviaire au sud de la partie urbanisée, qui aurait des vertus pour soigner les maladies de la peau. La légende veut que Saint-Martin soit venu ici, et que le rocher de la fontaine conserve l'empreinte du sabot de son cheval.

Il existait aussi une église paroissiale dédiée à Saint-Nicolas dont le souvenir persiste par le lieudit "Saint-Nicolas" à la limite des communes de Peyraud et de Serrières.

Le **pont ferroviaire** de Peyraud, 1868/1913, dit pont-rail, franchit le Rhône entre la commune dont il porte le nom (lieu-dit Pont de Peyraud) et l'extrême sud de celle de Sablons. Il est actuellement prolongé vers l'est par un pont ferroviaire mis en place vers 1975-1977 pour franchir le canal parallèle de dérivation du fleuve.

Le pont comporte cinq arches métalliques à poutre cintrée à travées continues de 54 m de large (50 m d'ouverture). Quatre piles en rivière de forme oblongue et deux culées en pierre de taille calcaire (culée passante en rive droite) portent le tablier. Le dessous des arches est actuellement doté de dalles de béton. Le tablier porte une unique voie ferrée et est bordé d'un trottoir sur l'aval ; Il est possible de l'emprunter à pied ou en vélo et l'on peut ainsi aller de Peyraud dans l'Ardèche à Saint-Rambert-D'albon dans la Drôme en profitant des belles vues offertes sur le fleuve et la montagne.

II.B.2.... et un patrimoine historique à protéger

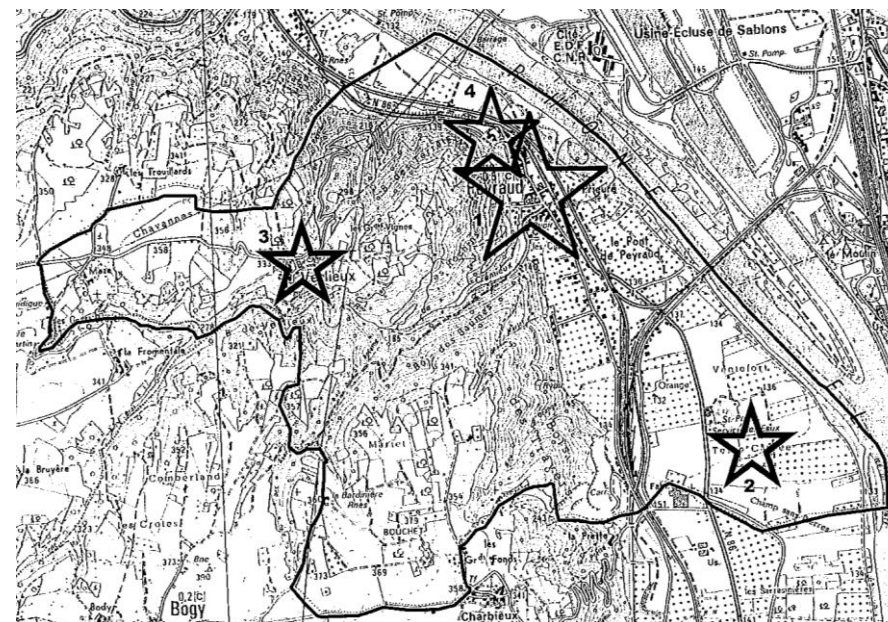
4 entités archéologiques datant du Moyen Age à l'époque moderne sont répertoriées sur le territoire, il s'agit de :

1- Bourg, cimetière : occupation (gallo-romain), bourg castral, église, prieuré (moyen âge)

2- Terre Carrée : occupation (gallo romain)

3- Verlieux : chapelle (moyen âge, époque moderne)

4- Le Château, Bourg : château fort, chapelle, église (moyen âge), château non fortifié (époque moderne)



Carte n°11. Les entités archéologiques (Source PAC)



Photo n°7. La Chapelle de Verlieux (Source : Atelier de la Gère)



Photo n°8. Le Pont Romain (Source : Atelier de la Gère)



Photo n°9. Pont ferroviaire (Source : Atelier de la Gère)

Un certain nombre de bâtiments anciens peuvent être qualifiés « d'éléments remarquables ». Ils peuvent constituer un témoignage de l'histoire locale, être caractéristiques d'une forme urbaine ancienne, ou encore posséder une technique constructive particulière.

C'est le développement des transports qui a permis la distribution de nouveaux matériaux de construction industrialisés ou issu de l'industrialisation. C'est le cas du mâchefer, scories de la combustion de charbon, qui sera mis en œuvre par coffrage, reprenant ainsi les techniques traditionnelles du pisé.

Ils devront faire l'objet d'un suivi et d'un traitement particulier.



La chapelle romane de Notre Dame de Verlieux



1 Château de Peyraud du XV^{III} éme siècle



2 Maison néo-régionale, années 20/30

3 Eglise St Nicolas du XII éme siècle
Partiellement démolie et reconstruite lors
des guerres de religion



4 Logements collectifs des années 1930 , pour les employés de la SNCF

ATOUTS

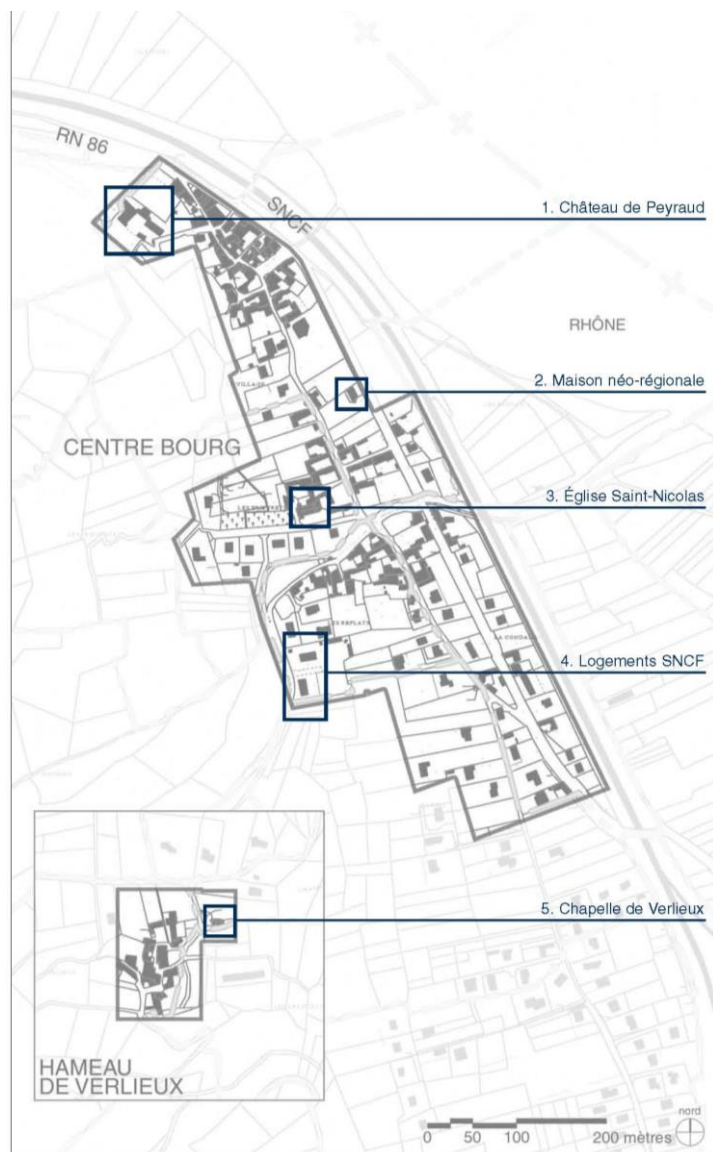
- Peyraud possède un patrimoine architectural et paysager de grande qualité support d'une attractivité touristique et culturelle
- Un paysage villageois traditionnel de qualité patrimoniale
- Une trame verte bien présente autour du bourg comme un « écrin vert » à préserver et valoriser

FAIBLESSES

- Sans objet

ENJEUX

- La protection des éléments ponctuels apportant une plus-value paysagère collective et une identité particulière (parc privé, château, petit patrimoine, alignement végétaux...)
- La valorisation du pont ferroviaire de Peyraud



Carte n°12. Les éléments architecturaux remarquables (Source : Etude AEU)

Chapitre III.

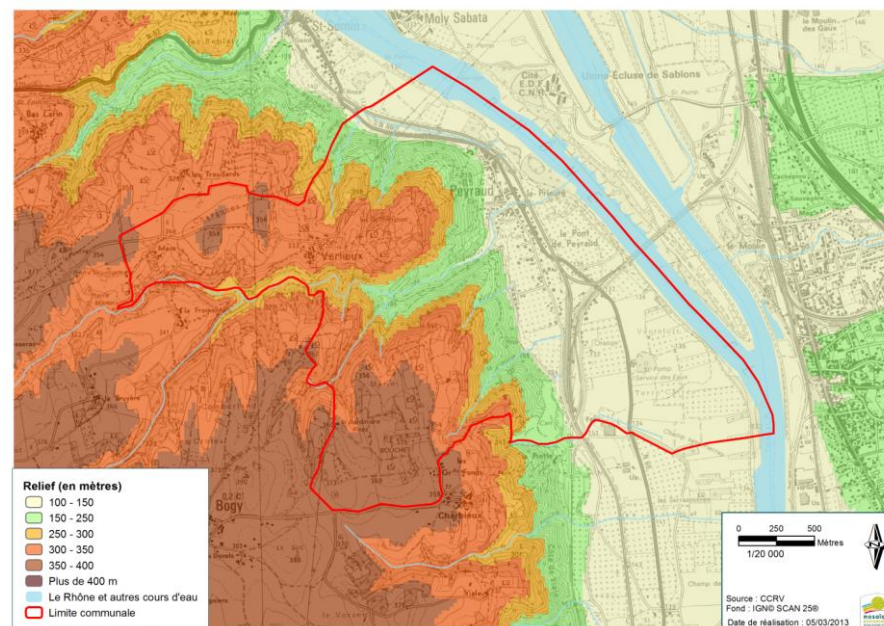
État initial de l'environnement

III.A. CONTEXTE PHYSIQUE

III.A.1. Topographie

À l'intérieur des limites communales, le relief est constitué, d'est en ouest, de trois grandes entités :

- La vallée du Rhône, à l'Est, présente les plus basses altitudes qui s'inclinent doucement entre 150 m au pied des coteaux et 132 m au bord du fleuve. Ces terres alluvionnaires, au relief plat, constituent une vaste étendue s'élargissant progressivement du Nord (250 à 500 m environ) au Sud (750 m à 1 km) et longeant le Rhône sur 3,25 km. C'est dans la vallée que s'est implanté le bourg de Peyraud ;
- Les coteaux, ou retombées du plateau, en grande partie boisés, surplombent la plaine. Entaillés par les ruissellements et l'érosion, ils laissent apparaître quelques failles, plus ou moins profondes, d'orientation générale ouest - est. Ces versants abrupts présentent un dénivelé de plus de 150 m et des pentes pouvant atteindre 50 % face au Rhône et 70 % à l'intérieur des combes creusées par les ruisseaux.
- Le plateau du piedmont rhodanien se présente en deux unités séparées par un vallon : l'une au nord-ouest, où se sont implantés les hameaux de Verlieux et des Maze, l'autre au sud-ouest. Les altitudes y ondulent doucement entre 300 et 379 m, point culminant du territoire, au lieu-dit "Bouchet".



Carte n°13. Topographie (Source : Mosaïque Environnement)

III.A.2. Géologie

La feuille Serrières à laquelle appartient la commune de Peyraud couvre deux régions géologiques distinctes, délimitées approximativement par la vallée du Rhône :

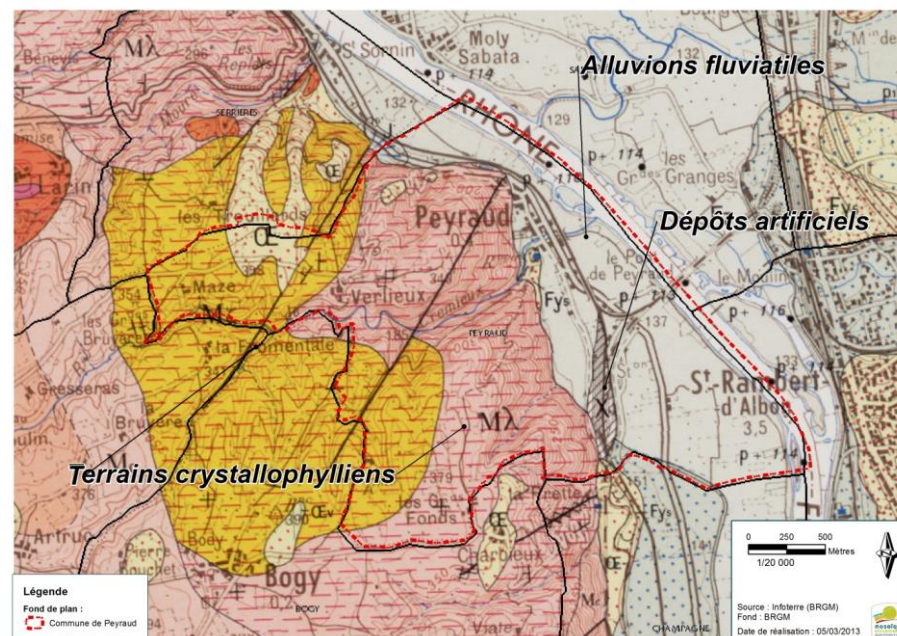
- à l'Ouest, le Massif Central français composé de terrains cristallins et cristallophylliens. Cet ensemble ancien disparaît à l'Est sous les terrains sédimentaires tertiaires et quaternaires. Ne se retrouvent, sur la rive gauche du Rhône, que des pointements isolés autour d'Andancette et, plus important, le promontoire de Saint-Vallier. Sur la rive droite, le socle porte çà et là des lambeaux de terrains sédimentaires.

- à l'Est, le Bas-Dauphiné, dont les collines sont formées essentiellement de terrains néogènes que recouvrent partiellement les formations quaternaires, pour la plupart d'origine glaciaire.

A la limite nord de la carte apparaît l'extrémité du plateau de Bonnevaux. Au Sud, s'étend une fraction du plateau de Chambaran, coupé par la vallée de la Galaure. Ces deux plateaux sont séparés par une large dépression orientée E.NE-W.SW : la vallée morte de la Bièvre-Valloire.

Située sur la partie ouest de la feuille, on retrouve sur la commune deux formations géologiques principales :

- les terrains sédimentaires (alluvions modernes fluviales) au nord de la commune et le long du Rhône,
- les roches cristallophylliennes résultant du socle granitique formant les contreforts du massif central, à l'ouest de la commune.



Carte n°14. Géologie (Source : Mosaïque Environnement)

ATOUS

- Relief contrasté entre plaine (vallée du Rhône) et reliefs plus élevés (coteaux) conférant une diversité de paysages (urbain, naturels, agricoles)
- Centre bourg, services et équipements localisés sur des surfaces relativement planes,

FAIBLESSES

- Relief localement accentué rendant difficile l'aménagement et la mise en valeur des sols par l'urbanisation, l'agriculture (gestion des eaux pluviales, modes doux)
- Reliefs à l'Ouest pouvant présenter une contrainte pour les apports solaires passifs si les bâtiments sont

favorables à l'aménagement	mal orientés (masques solaires)
<ul style="list-style-type: none"> Contexte géologique diversifié à l'origine de milieux naturels diversifiés et de la présence d'un patrimoine floristique et faunistique remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> Des terrains sédimentaires peu profonds sensibles aux pollutions
<ul style="list-style-type: none"> ENJEUX 	
<ul style="list-style-type: none"> Privilégier le développement sur des secteurs non contraints pas les reliefs en prenant en compte la meilleure orientation possible des bâtiments et éviter les effets de masque du relief Préserver les terrains sédimentaires des pollutions 	

III.A.3. Ressource en eau

a La Directive cadre sur l'eau

Le Parlement européen et le Conseil du 23 octobre 2000 ont établi un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite **directive cadre sur l'eau** (2000/60/CE). Elle définit un cadre législatif européen cohérent et efficace. Elle fixe des objectifs de résultats et un calendrier précis pour atteindre un bon état de la ressource en eau. Cette directive a fixé une nouvelle entité hydrographique cohérente pour mesurer les résultats : la **masse d'eau** (cours d'eau, lacs, eaux côtières, eaux souterraines). L'objectif général de la directive cadre est d'atteindre d'ici 2015 le bon état de toutes les masses d'eau.

b Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le PLU devra être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée : le SDAGE est un instrument de planification qui fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2027 (initialement 2015, puis reporté en 2021).

Le territoire est concerné par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse de 2022-2027.

c Les SAGE : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Ces procédures ont été définies dans la loi sur l'eau du 03/01/1992, rénovée et confortée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30/12/2006 (portée juridique, contenu, conception, élaboration...). Il s'agit d'un document de planification à l'échelle d'une Unité Hydrographique Cohérente, c'est-à-dire d'un bassin versant. Le SAGE est une déclinaison locale des objectifs du SDAGE.

Le territoire intercommunal n'est pas concerné par un SAGE.

III.A.4. Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE 2022-2027 est entrée en vigueur le 4 avril 2022. Un état des lieux réalisé en 2019 recense l'état chimique et écologique de chaque masse d'eau.

- Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027 affiche 9 orientations fondamentales applicables pour le bassin :
- OF n° 0 : « S'adapter aux effets du changement climatique » ;
- OF n° 1 : « Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité » ;
- OF n° 2 : « Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques » ;
- OF n° 3 : « Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau » ;
- OF n° 4 : « Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux » ;
- OF n° 5 : « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé » ;
- OF n° 6 : « Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides » ;
- OF n° 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » ;
- OF n° 8 : « Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ».

Le SDAGE 2022-2027 évalue le **Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux** (RNAOE) à l'horizon 2027 au regard des objectifs environnementaux de la DCE :

- La non-dégradation des masses d'eau, et la prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- L'objectif général d'atteinte du bon état des eaux ;
- Les objectifs liés aux zones protégées ;
- La réduction progressive ou, selon les cas, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires, pour les eaux de surface ;
- L'inversion des tendances, pour les eaux souterraines. Le RNAOE est apprécié en fonction des pressions exercées sur la masse d'eau, de l'état de la masse d'eau et du scénario tendanciel d'évolution de ces pressions. Il est présenté ci-après pour les masses d'eau du territoire.

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions ne sont pas opposables aux tiers mais aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (police de l'eau et des installations classées par exemple) et aux documents de planification suivants : les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et à défaut les plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas régionaux de carrière et les schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

III.A.5. Contrat de milieu

La commune de Peyraud est concernée par le contrat de milieu Cance Deûme Torrenson et affluents du Rhône.

Le Syndicat des Trois Rivières est actuellement en cours d'élaboration du nouveau contrat de rivière, qui fait suite au premier contrat établi sur la période 2004-2011. L'avant-projet a été validé en 2016 pour un contrat prévu sur la période 2019-2022. Les objectifs visés sont :

- L'amélioration de la qualité des eaux.
- La diminution des risques d'inondation.
- La restauration et mise en valeur des cours d'eau.
- L'amélioration de la vie piscicole.
- La sensibilisation des différents acteurs sur le thème de l'eau.

III.A.6. Les eaux souterraines

Le territoire communal se caractérise par la présence de plusieurs aquifères de type affleurant constitués par des alluvions modernes du Rhône qui occupent sensiblement le lit majeur du fleuve et la confluence immédiate des cours d'eau (Crémieux).

a FRDG395 - Alluvions du Rhône depuis l'amont de la confluence du Giers jusqu'à l'Isère (hors plaine de Péage-du-Roussillon)

La masse d'eau correspond à la bande alluviale du Rhône depuis Irigny-Feyzin à l'amont puis Vienne et le Péage-de-Roussillon et se prolonge vers le sud jusqu'à Tain-l'Hermitage - Tournon-sur-Rhône (à l'aval).

La masse d'eau s'étend sur environ 70 km selon une direction nord-sud. La vallée du Rhône est très étroite avec quelques méandres dans la partie amont de la masse d'eau, d'Irigny à Saint-Clair-du-Rhône, où elle s'élargit pour atteindre 3 km de

largeur (entre Saint-Maurice-l'Exil et Andancette) puis se resserre de nouveau sur la dernière partie (entre Andancette et Tain-l'hermitage - Tournon-sur-Rhône). Tout au long de la vallée se succèdent des secteurs très urbanisés et des secteurs à occupation des sols principalement agricole.

Les alimentations de la nappe alluviale du Rhône proviennent des apports latéraux de versants et des nappes affluentes, des précipitations à sa surface et du Rhône lui-même en situation de hautes eaux ou de manière permanente dans certains secteurs. Les méandres sont alimentés par le Rhône dans leur partie amont puis drainés par le fleuve dans leur partie aval.

La grande perméabilité des alluvions et leur connexion avec les cours d'eau rend la masse d'eau vulnérable et notamment par rapport aux pollutions des eaux de surface.

Il existe des interférences défavorables à ce jour entre masse d'eau et milieux superficiels. En effet, il faut signaler les forts rabattements induits par certains champs captant le long du Rhône et leurs impacts sur les milieux naturels (assèchement de lînes ou du caractère humide de la forêt alluviale par exemple).

Les alluvions aquifères de la masse d'eau sont en étroite relation avec le Rhône et se trouvent à l'aval de l'agglomération lyonnaise et du "couloir de la chimie" et de grandes plateformes industrielles. La qualité des eaux souterraines dépend donc des potentiels rejets polluants industriels et urbains.

Les intérêts économiques sont aussi présents avec les prélèvements AEP, agricoles et industriels importants. La masse d'eau joue un rôle économique considérable pour l'alimentation en eau, tous secteurs confondus.

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 décrit de bons états qualitatifs et quantitatifs.

b FRDG424 - Alluvions du Rhône de la Plaine de Péage-du-Roussillon et île de la Platière

La masse d'eau de 33 km² est de type alluvial. Elle est donc sensible à l'infiltration par les pluies mais aussi aux risques de pollutions par infiltration.

Le SDAGE note des problématiques quantitatives sur cette masse d'eau, avec un état médiocre. L'état chimique est quant à lui bon.

c FRDG531 - Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône

Cette masse d'eau s'étend sur l'ensemble de la vallée du Rhône entre la région lyonnaise au Nord et l'embouchure du fleuve au Sud en Camargue et couvre une partie des régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est présente sur les départements d'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de l'Isère, de la Loire, du Vaucluse.

Cette masse d'eau est imperméable et localement aquifère et les limites de la masse d'eau sont considérées étanches vis-à-vis des masses d'eau voisines. La recharge passe par la drainance.

Aucun intérêt économique ou écologique n'est recensé, mis à part son rôle de protection des ressources en eaux sous-jacentes.

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 décrit de bons états qualitatifs et quantitatifs.

d FRDG613 - Socle Monts du Lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux

Le territoire couvert par la masse d'eau se situe dans la partie septentrionale des Cévennes, ou Haut-Vivarais, et principalement sur les départements de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône. Une petite partie à l'ouest de la masse d'eau se trouve dans le département de la Haute-Loire (Saint-Bonnet le Froid), et de même à l'est, où une entité se trouve esseulée dans la Drôme (Crozes-Hermitage). Au nord-ouest, une frange se trouve également dans l'Isère (Vienne et sud de Vienne). Une autre entité est esseulée en Ardèche au niveau de Soyons.

Les réserves en eau de la masse d'eau sont renouvelées exclusivement par l'infiltration des pluies sur l'impluvium. La masse d'eau est drainée vers le Rhône par ses affluents rive droite : le Gier, la Cance, l'Ay et le Doux. Localement, l'infiltration naturelle est artificiellement favorisée par la réalisation de biefs sur les cours du Giers et de la Cance.

Les relations de la masse d'eau avec les milieux aquatiques associés ne posent pas de problème écologique majeur. L'intérêt économique est fort du fait de la présence de nombreux captages AEP, industriels et agricoles, ainsi qu'un attrait touristique fort (Parc naturel régional du Pilat, vignobles, sentiers pédestre).

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 décrit de bons états qualitatifs et quantitatifs.

Tableau 1 - Objectifs de bon état des masses d'eau souterraines (SDAGE RMC 2022-2027)

Masse d'eau souterraine	Catégorie de la masse d'eau	Objectif d'état quantitatif			Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Échéance	Motifs en cas de recours aux dérogations et raison(s)	Objectif d'état	Échéance
FRDG424- Alluvions du Rhône de la Plaine de Péage-du-Roussillon et île de la Platière	Eau souterraine affleurante	OMS (Objectif moins strict)	2027	FT, CD Impact eaux de surface, Impact écosystèmes terrestres associés	Bon état	2021
FRDG395- Alluvions du Rhône depuis l'amont de la confluence du Giers jusqu'à l'Isère (hors plaine de Péage-du-Roussillon)	Eau souterraine affleurante	Bon état	2015		Bon état	2015
FRDG531 Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2021		Bon état	2021
FRDG613- Socle Monts du Lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Giers, Cance, Doux	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2015		Bon état	2015

La masse d'eau FRDG395 est la masse d'eau la plus sollicitée en ce qui concerne l'alimentation en eau potable car elle est utilisée pour 3 millions de personnes. Bien qu'elle subisse des pressions quantitatives et qualitatives, cette ressource est très productive et n'est pas concernée par un RNAOE. La nappe FRDG613 est aussi utilisée pour l'alimentation en eau potable. Et ne présente pas de risque.

III.A.7. Les eaux superficielles

a Le réseau hydrographique :

La commune de Peyraud est située sur les rives du Rhône, en aval de Saint-Pierre de Bœuf. Son réseau hydrographique, étroitement liée au relief qui est composé par :

- **le fleuve Rhône** qui se scinde ici en deux bras et longe la limite de la commune sur près de 3 kilomètres, à l'Est du territoire. Il présente un lit variant de 250 mètres au Nord, au niveau du barrage, à 165 mètres en aval du pont de chemin de fer pour atteindre 320 mètres à la pointe sud de l'île. Au niveau d'Andance, le Rhône possède un bassin versant de 52 880 km². Le régime hydraulique du Rhône est caractérisé par des maxima automnaux, liés à pluies méditerranéennes, et printanières en raison de la fonte des glaces. L'hiver présente souvent des débits soutenus mais moins marqués et le régime hydraulique minimum est estival (débit d'étiage de 370 m³/s (débit moyen mensuel sec à la fréquence quinquennale)).
- **des petits ruisseaux** qui proviennent du plateau et descendent le versant Est en direction de la plaine. Ces eaux de ruissellement ont creusé des talwegs plus ou moins profonds qui marquent le paysage.
- **le Crémieux (6.5 km), affluent du Rhône**, est le plus important d'entre eux. En eau toute l'année, il traverse toute la commune d'Est en Ouest, sur plus de 3 kilomètres, serpentant dans un petit vallon sur le plateau, dévalant les versants au creux d'une combe profonde, traversant le village puis la plaine avant de rejoindre le Rhône. Son bassin versant, d'environ 9 km² recueille les eaux de ruissellement

du milieu rural jusqu'à Peaugres. Son débit d'étiage est nul dans la traversée du village.

Les autres cours d'eau drainent des bassins versant ruraux de quelques km² et ne sont que temporairement en eau. Il s'agit principalement :

- du ruisseau de **Saint-Antoine**, petit affluent du Crémieux,
- du ruisseau de **Peyraud**, canalisé le long de la Nationale au Nord de la commune,
- des ruisseaux de **Marlet** et d'**Orange** qui s'apparentent davantage à des fossés dans les terres cultivées de la plaine mais ne traversent pas le village,
- plusieurs autres écoulements temporaires se forment depuis les hauteurs de la commune (petits ravins).

b Les masses d'eau superficielles

Bassin hydrographique du Rhône

Le fleuve du Rhône du Roussillon longe du Nord au Sud la limite communale Est de la commune de Peyraud. Cette masse d'eau naturelle possède un état écologique moyen et un bon état chimique. Les objectifs de bon état écologique sont définis pour 2015 et ceux de bon état chimique sont reportés à 2021. Les risques de non atteinte du bon état des eaux, et de non atteinte des objectifs écologiques sont avérées pour cette masse d'eau à l'horizon 2021. La pression à traiter est l'altération de la morphologie. Pour cela des opérations de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes seront réalisées.

Le ruisseau de Crémieux est un affluent de cette partie du Rhône.

Le ruisseau de Crémieux (FRDR10697)

Cette masse d'eau naturelle traverse la commune de Peyraud d'Ouest en Est avant de devenir l'affluent droit du Rhône Roussillon. D'après l'état des lieux du SDAGE, son état écologique est médiocre, avec un objectif de d'atteinte d'un bon état pour 2027. Son état chimique est quant à lui bon.

Ce ruisseau subit des pressions suite à l'altération de sa morphologie. Il subit aussi des pollutions diffuses par les pesticides.

Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère (FRDR2006)

C'est une masse d'eau fortement modifiée. Elle est concernée par un RNAOE sur le volet écologique. D'après l'état des lieux du SDAGE, son état écologique est moyen, avec un objectif de d'atteinte d'un bon état pour 2027. Son état chimique est quant à lui mauvais, avec une échéance du bon état à 2039 (objectif moins strict).

Cette partie du Rhône est soumise aux pressions d'altération de la continuité, l'altération de la morphologie et par des pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides).

Le Rhône de Roussillon (FRDR2006b)

Cette masse d'eau modifiée, dispose d'un état écologique moyen, avec un objectif de d'atteinte d'un bon état pour 2027 et d'un bon état chimique.

Cette masse d'eau est soumise à des pressions au niveau de sa morphologie, de son régime hydraulique, ainsi qu'à des

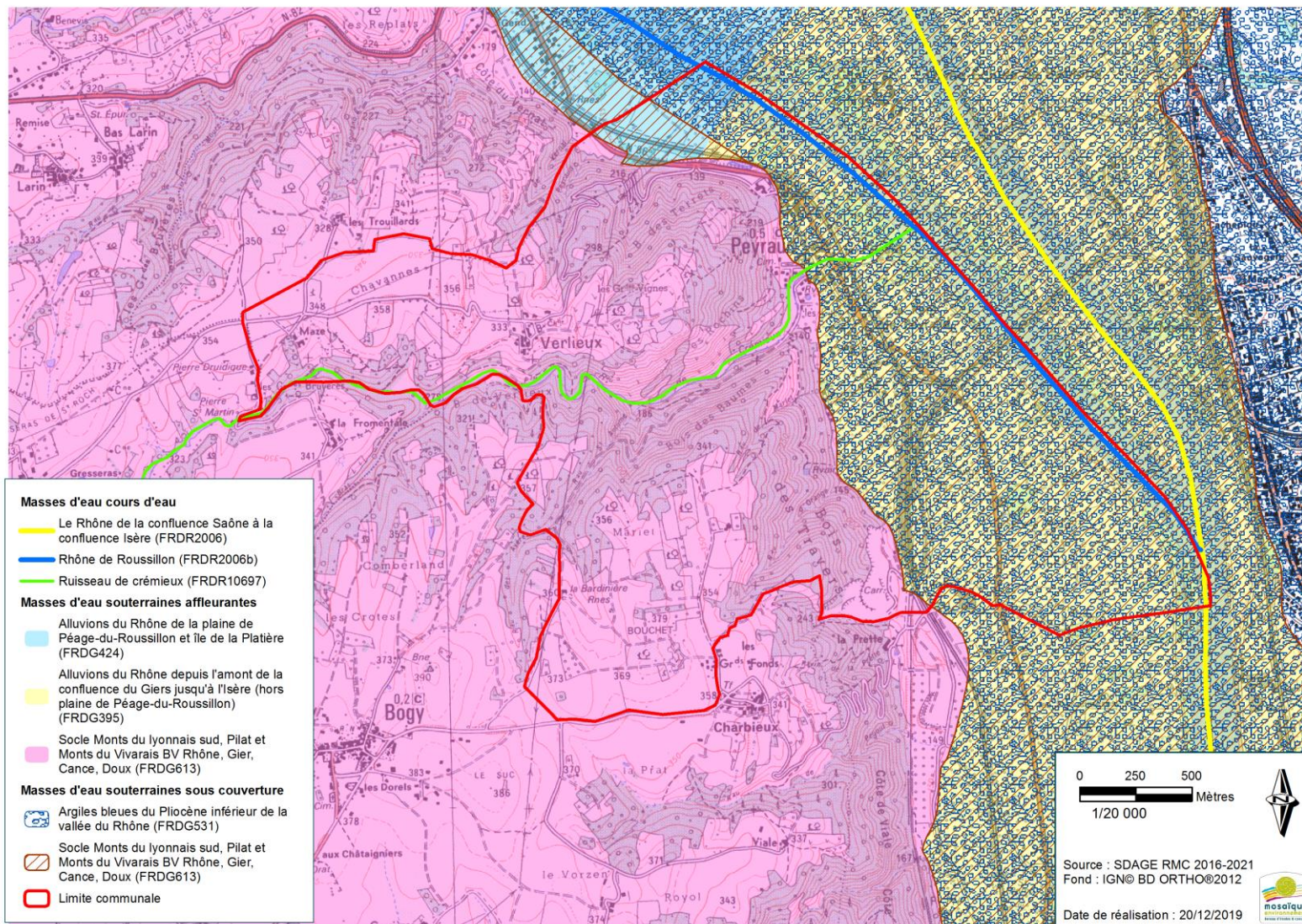
altérations de sa continuité écologique, et à des pollutions par des pesticides et autres substances toxiques.

Tableau 2 - État des masses d'eau (SDAGE RMC 2022-2027)

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État écologique	État chimique	État chimique sans ubiquiste
FRDR2006	Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère	Moyen	Mauvais	Mauvais
FRDR2006b	Rhône de Roussillon	Moyen	Bon	Bon
FRDR10697	Ruisseau de crémieux	Médiocre	Bon	Bon

Tableau 3 - Objectifs de bon état des masses d'eau superficielles

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique					
		Objectif d'état	Échéance	Motifs en cas de recours aux dérogations	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquiste	Echéance sans ubiquiste	ME DOUBLE	Motifs en cas de recours aux dérogations CHIM	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDR10697	Ruisseau de crémieux	OMS	2027	FT	Phytobenthos, Faune benthique invertébrée	Bon état	2015	2015			
FRDR2006	Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2039	2039		FT, CN	Cyperméthrine
FRDR2006b	Rhône de Roussillon	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2015	2015			



Carte n°15. Masses d'eau superficielles

III.A.8. L'alimentation en eau potable

Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay et de Serrières.

Source des données : RPQS EAU POTABLE 2017 et RAD 2018.

a Territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des cantons d'Annonay et de Serrières dessert un territoire de 24 communes et une population d'environ 25 000 habitants en 2018. Le nombre d'abonnés a augmenté en passant de 12 377 en 2017 à 13 278 en 2018, soit une hausse de 1 000 abonnés en 4 ans entre 2014 et 2018. La majeure partie des communes observent une croissance démographique.

La commune de Peyraud est concernée par 275 abonnés en 2018 contre 268 en 2014.

Le service est exploité par SAUR en vertu d'un contrat prenant effet le 01/10/2016 et arrivera à échéance le 30/09/2024. Le SIAEP d'Annonay-Serrières mandate SAUR pour exploiter le service de production, transport et distribution de l'eau potable.

b Ressource et volumes produits

Ce syndicat est alimenté en production propre par la nappe alluviale du Rhône composée des puits de Peyraud et des puits de Limony.

Les puits de captages sont situés sur la commune de Peyraud avec les puits les « Terres carrées », sur Andance avec les puits de « la Croisette » et avec les puits de Limony.

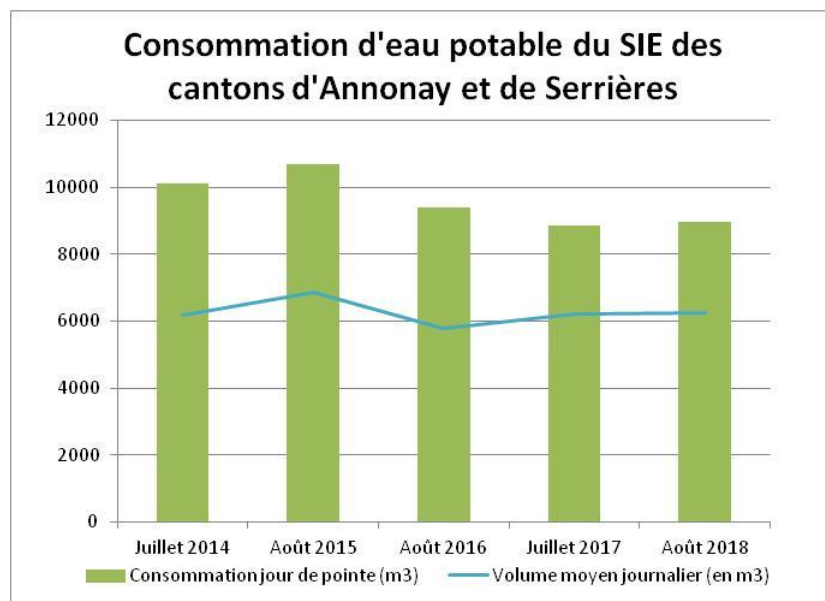
Le syndicat produit 99% des volumes mis en distribution. Soit 2 231 981 m³ en 2018 sur un total de 2 236 280 m³.

Les volumes produits entre 2014 et 2018 sont à peu près stables. Selon les années on constate une légère hausse ou baisse des prélèvements.

Le Syndicat achète 4 363 m³ afin d'alimenter son propre réseau d'eau potable. En 2017 ce volume était de 4 825 m³.

La qualité de l'eau est contrôlée par l'ARS qui définit que 100% des analyses sont conformes aux normes sur la qualité de l'eau. L'eau mise en distribution subit un traitement de désinfection, ce qui garantit sa bonne qualité bactériologique.

Le 21 avril 2016, un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de captage et les mesures de protection du captage « Terres Carrées » à Peyraud, autorisant la production d'eau et sa distribution pour la consommation humaine, a été signé.

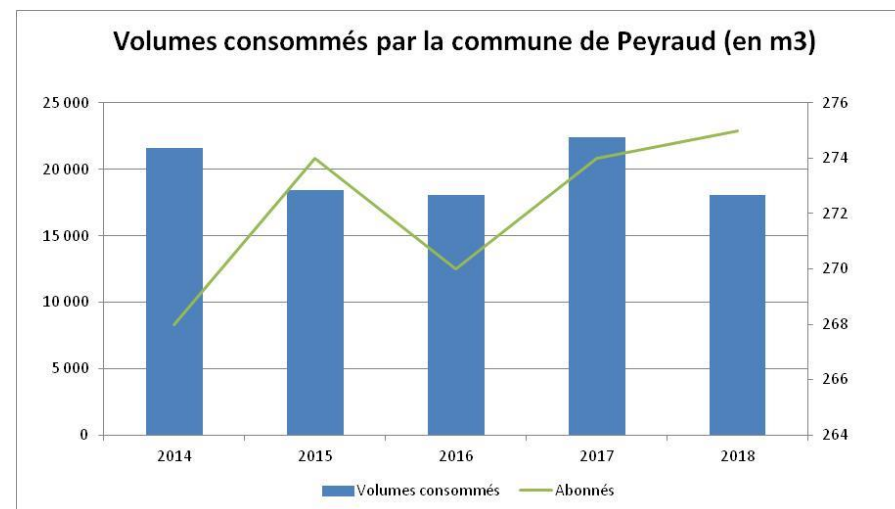


On constate de fortes variations de consommation entre le volume moyen journalier et la consommation du jour de pointe et peut atteindre jusqu'à 40% d'augmentation entre les deux périodes.

c La consommation

Le volume distribué sur la période de relèves ramenées à 365 jours est de 2 236 280 m³, et 1 688 735 m³ sont consommés sur la période de relèves ramenées à 365 jours.

Les volumes distribués sont en légères baisse par rapport à 2017 tandis que les volumes consommés sont en augmentation. Cela peut s'expliquer par l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.



La consommation moyenne par abonnement domestique est de 70,56 m³.(inf à 200m³/an).

La commune de Peyraud n'est pas concernée par de gros consommateurs (plus de 6 000 m³/j).

d Le réseau de distribution

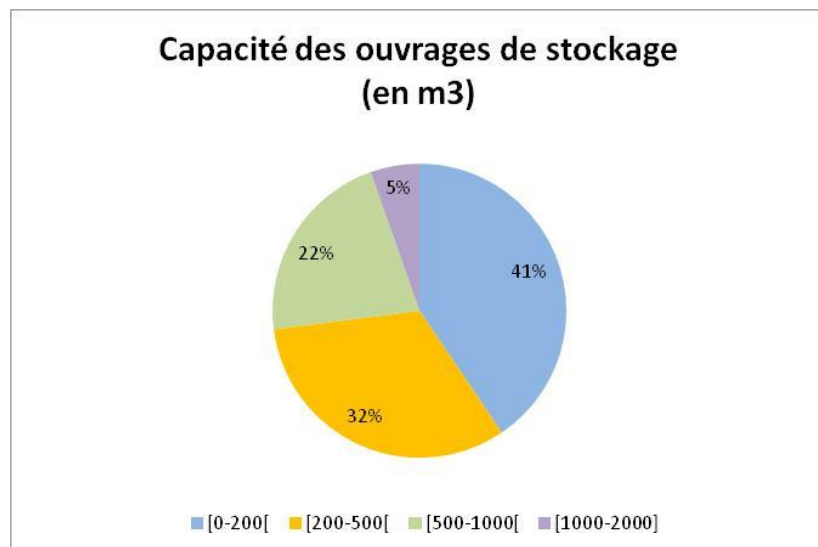
On dénombre 533,247 kml linéaire de réseau de distribution. 26 niveaux de pompage refoulent l'eau dans 530 kilomètres de réseaux.

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Le rendement du réseau est estimé à 78%. Le facteur principal de dégradation du réseau est le vieillissement.

Sur ce territoire on compte 37 réservoirs avec une capacité de stockage de 15 550 m³. Seulement deux réservoirs sont situés

sur la commune de Peyraud d'une capacité de 200m³ chacun : Cuve Droite R1 et Cuve Gauche R1.



III.A.9. L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales

a Contexte général

La commune de Peyraud, a fait élaborer son schéma général d'assainissement fin 2003 (réalisé par le BE Saunier), et le zonage d'assainissement a été réalisé en 2006 (BE Safege). Ce dernier a été remis à jour en 2016 via une étude diagnostique sur le système d'assainissement portée par le Syndicat des Trois Rivières (Naldeo). La commune est majoritairement concernée par un assainissement collectif car plus de 96% des

habitants sont concernés par un raccordement à la station d'épuration.

b L'assainissement collectif

Les ouvrages d'assainissement

L'assainissement collectif du territoire est assuré par 2 stations d'épurations dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous. **La capacité globale d'assainissement collectif s'élève à 420 EH équivalents habitants.**

Le rejet est direct dans le ruisseau Le Crémieux pour la STEP du Bourg, après une simple décantation suivant un procédé de décanteur digesteur qui n'épure que 60% de la pollution entrante sur les paramètres principaux (MES, DCO, DBO5).

La station d'épuration communale, était très ancienne et obsolète et fait suite à la mise en demeure préfectorale (arrêté n°2008.282.11). Cette mise en demeure a déclenché des études préliminaires destinées à étudier les différentes possibilités de renouvellement de la station d'épuration existante en fonction des contraintes locales, dont le caractère inondable. La nouvelle station sera implantée sur le site sur le site « Orange », à proximité du ruisseau d'Orange, hors de la zone inondable.

Commune et nom de la station	Type de station	Année de mise en service	Part de la population raccordée	Capacité nominale en EH	Charges entrantes	Conformité en équipement	Conformité en performance	Commentaire
Peyraud : Le Bourg	Décanteur	1987	387 habitants soit 189 abonnés	360	415 (moyenne Naldeo)	Oui (Eau France)	Non (Eau France)	milieu récepteur : Ruisseau Le Crémieux affluent du Rhône
Peyraud : Verlieux	Filtre planté de roseaux	2010	43 habitants soit 21 abonnés	60	60 (Eau France)	Oui (Eau France)	Oui (Eau France)	

c Les réseaux de collecte

La Commune est dotée d'un réseau de collecte mixte : séparatif et unitaire. Il est constitué de 6150 ml au total, dont actuellement 3200 ml en séparatif et 1800 ml en unitaire.

Le Village		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	3 216	52%
Pluviales	1 032	17%
Unitaire	1 871	30%
Refoulement	22	0%
Total	6 141	100%

Le système d'assainissement compte également 5 trop-pleins situés sur les réseaux unitaires (fonctionnement en temps de pluie uniquement), et 2 postes de relevage dont un servant à l'alimentation de la station d'épuration.

d L'assainissement autonome

Le territoire compte une part d'assainissement collectif largement minoritaire.

La commune de Peyraud dépend du SPANC Communautaire Porte de DrômArdèche qui gère 4 446 installations non collectives.

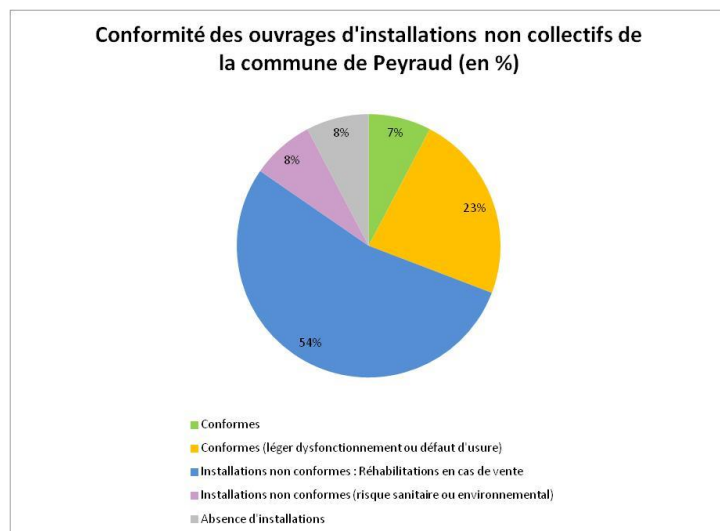
La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 9 880 habitants sur le territoire de Porte de DrômArdèche, dont 18 habitants sur la commune de Peyraud.

Le taux de conformité des installations sur l'ensemble du territoire est de 23%.

Ouvrages d'Assainissement non Collectif	Au 31/12/2017
Installations contrôlées depuis la création du SPANC	4 213
Installations conformes	977
Installations acceptables (mais ne respectant pas la réglementation en cours)	1 981
Installations non conformes (dysfonctionnements majeurs)	1 255
Taux de conformité	23%

Dans les différentes missions obligatoires du SPANC est prévu le diagnostic des installations existantes. Ce contrôle a pour objectif de réaliser un état des lieux de l'installation d'assainissement non collectif et d'évaluer son fonctionnement. Il est réalisé tous les 10 ans sur le territoire de Porte de DrômArdèche.

Un diagnostic de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif est obligatoire depuis le 1er janvier 2011. Le rapport doit avoir moins de 3 ans. Ce contrôle est donc réalisé à la demande des usagers vendeurs. L'acquéreur dispose d'un délai de un an pour mettre en conformité son installation.



En 2016, aucune réhabilitation d'installations non collective n'a été effectuée sur la commune de Peyraud. On peut souligner que les habitants concernés par un assainissement non collectif sont peu nombreux sur le territoire.

On constate toutefois que 70% des ouvrages d'assainissement non collectifs ne sont pas conformes. L'objectif de création d'une nouvelle station d'épuration apparaît alors comme une bonne solution car il permet le raccordement des nouveaux habitants à cette station, limitant ainsi les risques liés à l'augmentation des ouvrages non conformes. Certains habitants en assainissement non collectif pourront envisager le raccordement à cette station, et donc diminuer le pourcentage de risques.

e La gestion des eaux pluviales

Une partie du bourg et des extensions immédiates sont sensibles aux écoulements pluviaux compte tenu de la

présence parfois sub-affleurante de la nappe phréatique du Rhône et des ruisseaux de direction ouest-est rejoignant le Rhône depuis le plateau. En outre, le talus de la voie ferrée, bien que jouant un rôle de digue contre les crues du Rhône, ne permet pas l'écoulement rapide des afflux d'eau pluviale.

À ce jour, 75 % du réseau communal a été modifié afin de séparer les réseaux d'eaux usées et pluviales. Des travaux auront lieu sur la rue du pont romain en 2020. Seule la partie du château et la cité SNCF sont en réseau unitaire. Dans les quartiers plus récents, les eaux pluviales sont évacuées vers le milieu hydraulique souterrain, par des puits d'infiltration, car les sols sont perméables hors période d'inondation du Rhône. Les ruisseaux et talwegs qui traversent le territoire communal d'Ouest en Est et acheminent les eaux de ruissellement des coteaux (fortes pentes) jusqu'au Rhône représentent des secteurs sensibles par temps de fortes pluies. Les réseaux pluviaux sur le village sont dimensionnés en conséquence (\varnothing 800 mm pour les principaux exutoires).

Dans le quartier du Marset, la commune a réalisé un bassin de rétention d'eau pluviale qui permet de limiter l'inondation à l'aval contre le talus de la voie ferrée : ce type d'ouvrage devra être reproduit dans les quartiers en pied de colline pour répondre aux situations lors d'évènements pluvieux importants. Ces secteurs sensibles nécessitent un entretien régulier des capacités d'écoulement et une maîtrise régulée des rejets pluviaux supplémentaires lors de leur urbanisation qui, tout en étant dense, devra maintenir des surfaces en herbe importantes pour limiter l'imperméabilisation des sols. Un agrandissement du bassin d'infiltration des eaux pluviales du Marset est en projet : il est insuffisamment dimensionné pour gérer un événement pluvieux supérieur à une pluie

d'occurrence biennale sur le bassin versant amont d'une superficie d'environ 17,65 ha.

Les conséquences ont été que, depuis sa mise en service en 2000, l'ouvrage en place a par deux fois débordé, et les villas se trouvant en aval immédiat ont été en partie inondées. Une étude a été réalisée en décembre 2007 afin de redimensionner correctement le bassin.

f La sécurité incendie

La commune dispose de 10 points d'eau dédiés à la lutte contre les incendies répartis sur l'ensemble du territoire dans les zones urbanisées. Les 10 points d'eau présentant des valeurs de pression suffisante.

ardèche SDIS Commune : PEYRAUD

CIS : SERRIERES

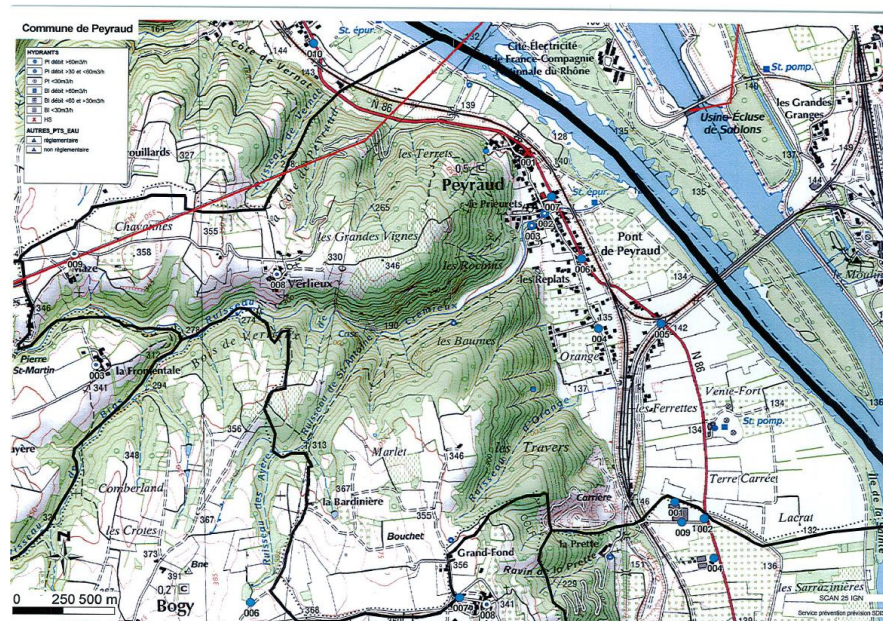
Nombre de points d'eau : 10

Conformes : 9

Non valides : 1

Tournée	Point d'eau	Type	Adresse	Emplacement	DFCI	Parc.	Débit/Capa	Pression	Conformité
TOUTES	07174001	PI 100/2x65	ENTR? NORD DU VILLAGE, DA...	VIEU QUARTIER FACE AU BOULODROMME	HF82G84		8	78	CONFORME
TOUTES	07174002	PI 65	38 RUE DU PONT ROMAIN...	VERS LE PONT DU RUISSEAU, RUE DE L'	HF82G84		8	76	CONFORME
TOUTES	07174003	PI 65	9 RUE DES CHATELARDS...	BORD DU CHEMIN LIEU-DIT LES CHATELA	HF82G84		8	83	CONFORME
TOUTES	07174004	PI 100/2x65	35 RUE DE LA PRYRE...	SORTIE SUD DU QUARTIER ORANGE	HF82G71		8	73	CONFORME
TOUTES	07174005	PI 100/2x65	RUE DE LA GARE...	SUR LA RN 86 ROUTE DE LA GARE FACE	HF82G71		8	90	CONFORME
TOUTES	07174006	PI 100/2x65	84 N86 FACE L'YOLE...	FACE AUX 70LES PUBLIQUES, DROITE	HF82G84		8	97	CONFORME
TOUTES	07174007	PI 100/2x65	RN 86 LA VALL? DEVANT LA...	FACE AU RESTAURANT LA VALLEE	HF82G84		8	77	CONFORME
TOUTES	07174008	PI 100/2x65	LIEU DIT VERLIEUX - PEYRA...	ENTR?	HF82F84		8	50	DEBIT INSUFFISANT
TOUTES	07174009	PI 100/2x65	LIEU DIT MAZE...	ENTRE VERLIEU ET PEALIGRES, AU CARRE	HF82E83		8	60	CONFORME
TOUTES	07174010	PI 100/2x65	21 RUE DES FERRETTES SORT...	PROXIMIT? DU TUNNEL SNCF	HF82G71		0	196	CONFORME

conforme car suffisant à 30m



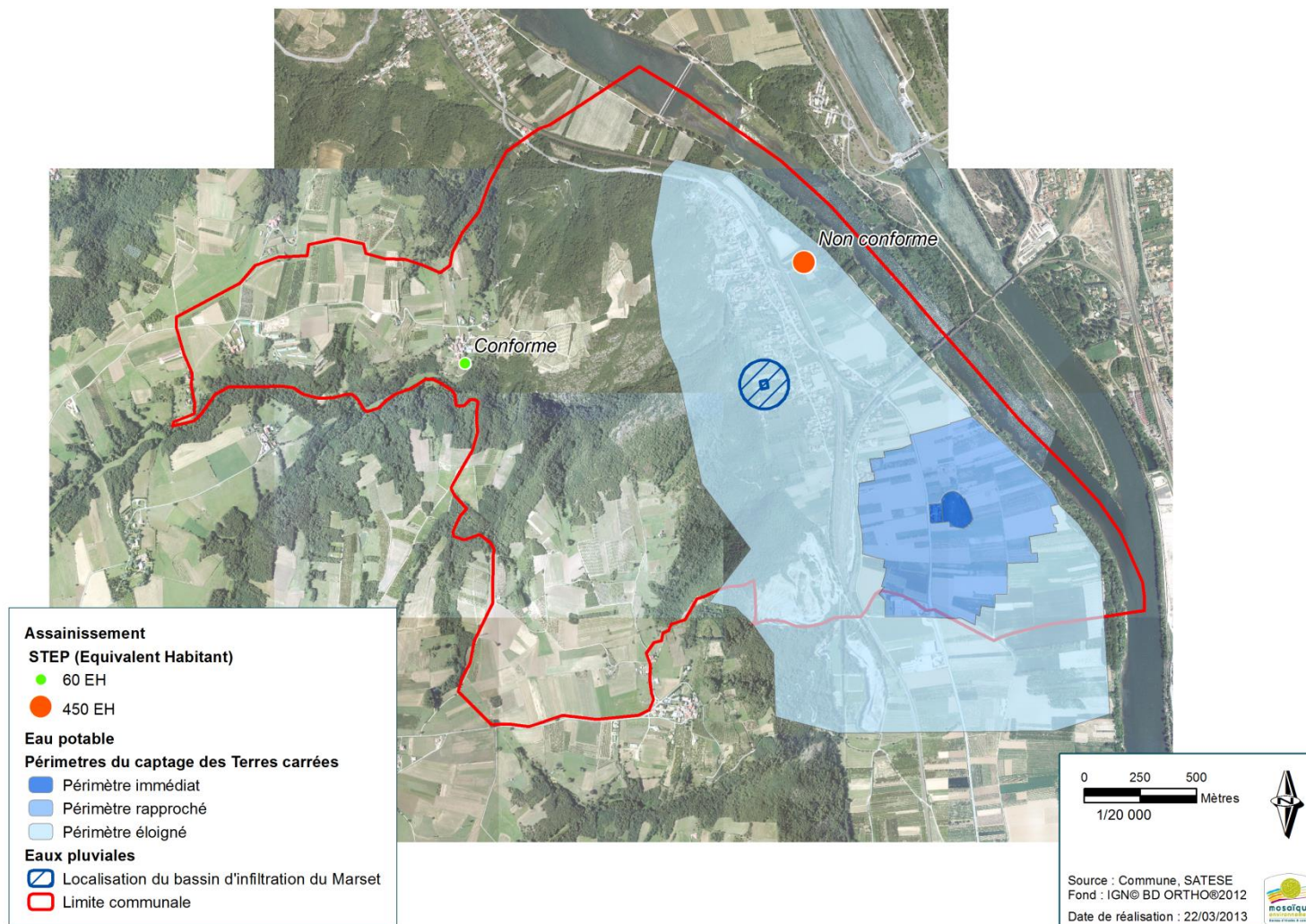
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Présence du fleuve et des petits cours d'eau qui favorisent le développement d'écosystèmes rivulaires riches en biodiversité Une ressource en eau souterraine en quantité suffisante sur le Rhône mais moindre sur le plateau Une ressource du Rhône très productive principalement exploitée pour l'alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> Une ressource en eau superficielle altérée qui présente un état écologique et chimique moyen à mauvais La pression agricole sur la qualité de la ressource en eau est relativement importante Assainissement collectif de la STEP principale non conforme Des secteurs encore en non séparatif EP/EU

en eau potable et dans une moindre mesure pour l'agriculture

- Une eau de bonne qualité et un captage ayant fait l'objet de périmètres de protection
- Assainissement individuel ne concerne que quelques habitations

▪ ENJEUX

- Préserver les cours d'eau du territoire
- Contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines et superficielles
- Assainissement collectif à conforter par le remplacement de la STEP actuelle afin d'améliorer le traitement des eaux usées et anticiper sur l'évolution de la population
- Un bassin d'infiltration des eaux pluviales à redimensionner
- Anticiper la gestion des eaux pluviales, débordement d'eau ou de ruissellement sur les nouveaux secteurs d'aménagement (bassin de rétention des eaux pluviales)



Carte n°16. L'assainissement et l'AEP

III.B. CONTEXTE NATUREL

III.B.1. Inventaires et protection des milieux naturels

a Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (dites ZNIEFF) en Rhône-Alpes a répertorié des secteurs particulièrement riches d'un point de vue écologique. Cet inventaire est permanent afin de prendre en compte l'évolution des milieux et des espaces.

D'une superficie limitée, les ZNIEFF de type I sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel qui doivent être préservés. Si elles n'instituent pas de protection réglementaire et ne sont pas opposables aux tiers en tant que telles, les ZNIEFF de type I sont prises en compte par la jurisprudence des tribunaux dans les projets d'aménagement.

Les ZNIEFF de type II, de surfaces généralement importantes, sont des espaces naturels offrant de bonnes potentialités biologiques et contenant généralement plusieurs ZNIEFF de type I. Leur portée est plus réduite que celle des ZNIEFF de type I.

Les ZNIEFF de type II concernent l'ensemble du territoire :

- **L'ensemble fonctionnel du moyen Rhône et de ses annexes fluviales (N°2601)** : « lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales, son champ naturel d'inondation ;

- **La corniche du Rhône et l'ensemble des vallons rhodaniens de St Pierre-de-Bœuf à Tournon (N°0701)** : il s'agit des premiers contreforts du Massif Central, escarpés, intégrant la plupart des vallées encaissées restées à l'écart des grands aménagements. Les pentes de pelouses et landes, îlots calcaires, constituent des milieux riches et la limite d'aire de nombreuses espèces animales ou végétales à affinités méditerranéennes.

Les ZNIEFF de type I concernent 114 ha soit 19% de la commune :

- **Le ruisseau de Crémieux (N°07010009)** : c'est un vallon fortement encaissé, qui débouche sur la plaine rhodanienne. Resté sauvage, il abrite une faune et une flore riches et variées, en partie marquées par l'influence méditerranéenne (Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Grand-duc).

- **L'île de la Sainte et restitution de Sablons (N°26010001)** : il s'agit de la partie aval du Rhône court-circuité de Sablons et de l'île de la Sainte, qui se trouve à la "confluence" avec le canal. La grande richesse végétale est due à une influence subméditerranéenne, caractérisée par la présence d'espèces remarquables (Rubanier émergé et le Sénéçon des marais, espèces protégées). La présence, sur les deux berges du vieux Rhône, d'une ripisylve constitue (malgré l'aménagement du Rhône, puis l'urbanisation) l'intérêt naturaliste majeur du site. Cet habitat naturel d'une haute diversité biologique abrite un certain nombre d'animaux remarquables (Milan noir, Faucon hobereau, Castor, Balbuzard pêcheur). Le site constitue l'un des maillons d'un ensemble de sites remarquables répartis sur le cours du Rhône moyen. Il est situé, notamment, à proximité de l'île de la Platière, située plus en amont sur le Rhône. Celui-ci facilite ainsi la liaison entre sites propices pour un certain nombre d'espèces.

b L'inventaire départemental des zones humides

Une zone humide, au sens de la Loi sur l'eau, caractérise *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce,*

salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Un espace est considéré comme zone humide au sens du 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, dès qu'il présente l'un des critères suivants précisés de l'arrêté du 1er octobre 2009 :

1° **Ses sols** correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant dans en annexe.

2° **Sa végétation**, si elle existe, est caractérisée :

- soit par des espèces indicatrices de zones humides (nomenclature de la flore vasculaire de France) ;
- soit par habitats (communautés végétales), caractéristiques de zones humides.

En absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

Par leurs caractéristiques et leurs fonctionnements écologiques, les zones humides assurent de nombreuses fonctions hydrologiques et biologiques qui justifient la mise en place de mesures de protection et de gestion pour préserver leurs potentialités, à l'origine de nombreux services rendus à la collectivité (Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ainsi que Décret du 9 octobre 2009).

Par ailleurs, la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides constituent une des orientations fondamentales du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin RMC qui s'impose au PLU.

Sur Peyraud, l'inventaire départemental a recensé 3 zones humides :

- La **Bardinière** (0.5 ha, qui concerne moins de 0.05% de la commune située au Sud-Ouest de la commune ;

- **Saint Sornin** (6.29 ha, qui concerne la commune à la marge (0.03%) à l'extrême nord-est du territoire. Il s'agit de la bordure du Rhône en amont du barrage, en rive droite. On y recense des habitats aquatiques d'intérêt européen (végétation flottante). Cette zone constitue par ailleurs une aire particulière d'alimentation pour la faune (Héron cendré, Martin pêcheur) ;

- **Ile de la Platière et de la Sainte** (241 ha, qui concerne moins de 7% de la commune) : elle se superpose en partie à la zone humide du Rhône court-circuité mais se limite à la rive du fleuve et intègre l'Ile de la Sainte à l'aval.

Ces deux dernières zones humides sont superposées en tout ou partie au périmètre de la ZNIEFF de type I "**Ile de la Sainte et restitution de Sablons**".

c L'inventaire des pelouses sèches

Les pelouses sont des milieux herbacés établis sur sols pauvres en nutriments. Ils sont actuellement en régression à l'échelle nationale du fait de plusieurs facteurs dont l'aménagement du territoire et les mutations des pratiques agropastorales de la seconde partie du XXe siècle. Or, elles abritent un grand nombre d'espèces inféodées à ces milieux. Cela explique leur intérêt écologique important.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône développe des inventaires sur les pelouses sèches de son territoire depuis 2013. Dans ce cadre, la commune de Peyraud a été prospectée en 2017 avec l'appui de l'association Nature Vivante.

d Le réseau Natura 2000

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, nommé NATURA 2000, composé, à terme, des :

- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** qui sont désignées au titre de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage dite directive « Habitats-Faune-Flore »;
- **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** qui sont désignées au titre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux » qui vise à assurer la préservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Ce réseau écologique européen d'espaces gérés est créé avec le souci de préserver les richesses naturelles tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales de chaque État Membre. Il doit permettre de répondre aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la Terre, Rio 1992).

La commune de Peyraud est concernée par trois sites Natura :

Deux sites au titre de la Directive Habitats :

Site d'Intérêt Communautaire des affluents rive droite du Rhône (FR8201663) (73 ha soit 12% de la commune),

Site d'Intérêt Communautaire des milieux alluviaux et aquatiques de la Platière (FR8201749) (46 ha soit 7.6% de la commune).

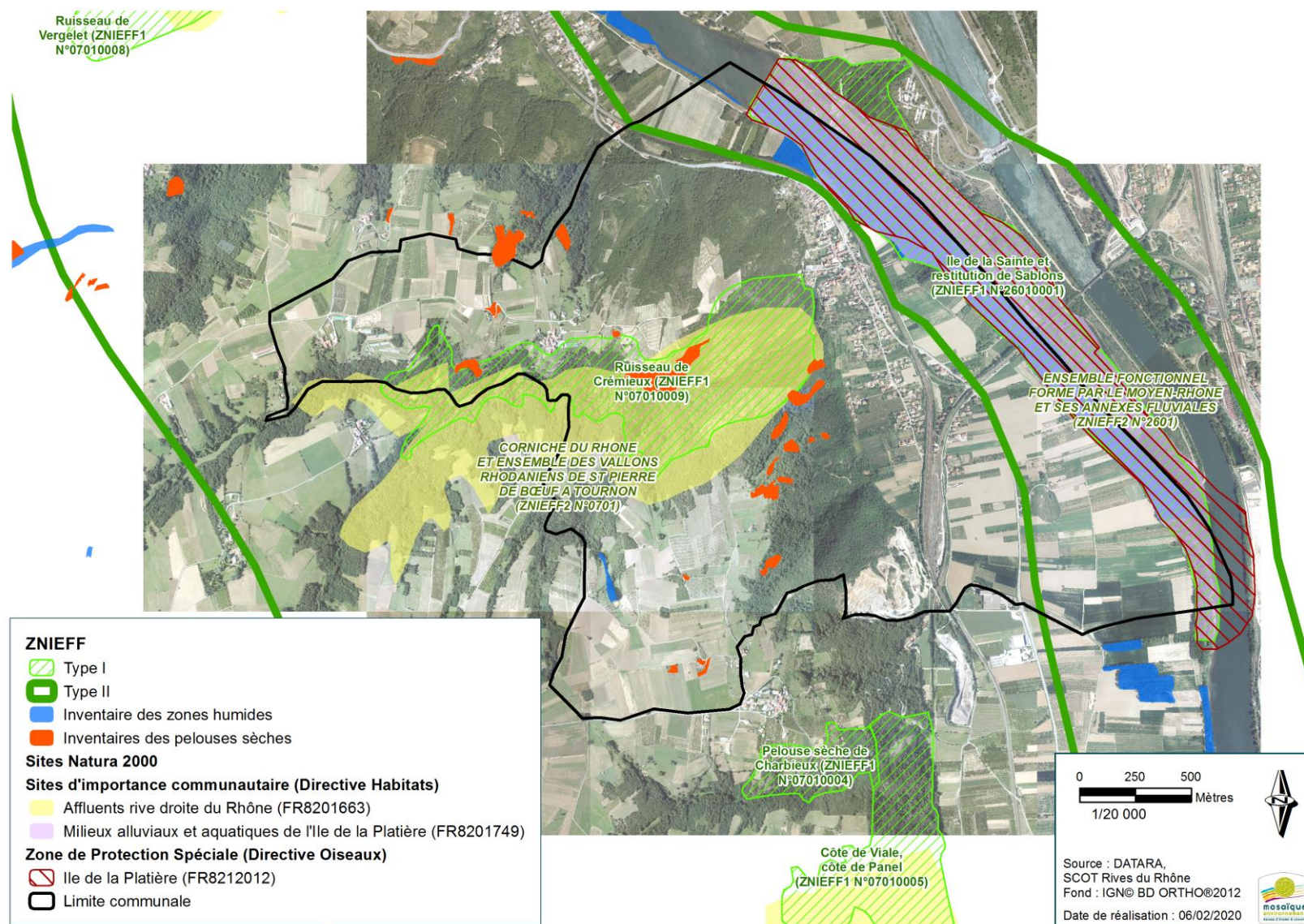
- **Un site au titre de la Directive Oiseaux** : Zone de Protection Spéciale (ZPS) de l'île de la Platière (FR8212012) (46 ha soit 7.6% de la commune).

La ZPS et le SIC de la Platière se superposant, Natura 2000 couvre pratiquement 20% (119 ha) du territoire.

Conformément à la réglementation, la présence de ces sites sur la commune soumet tous les projets soumis à autorisation à une obligation de réaliser une évaluation de leurs incidences sur le(s) site(s) Natura 2000 qui précisera leurs impacts, au regard des caractéristiques détaillées des projets, et les mesures associées (cf. Chap. Evaluation)

e Les espaces naturels protégés

La commune de Peyraud n'est concernée par aucun arrêté de protection de biotope ni aucune réserve naturelle.



Carte n°17. Inventaires et protections réglementaires (Source : Mosaïque Environnement)

III.B.2. Occupation du sol

D'une superficie totale d'environ 596 ha, la commune de Peyraud est très agricole et très boisée.

Les surfaces agricoles se composent de cultures (25%), de prairies permanentes (9%), de vergers (6%) et vignes (6%). Elles sont localisées dans deux principaux secteurs :

- dans la plaine inondable du Rhône, à l'est, où les sols alluvionnaires accueillent des terres labourées orientées vers la production de céréales (blé, maïs), des cultures maraîchères (asperges) ainsi que des vignes et des cultures fruitières (pommiers, pêcheurs);
- sur les secteurs les plus plats du plateau, à l'ouest, où les terres sont exploitées pour la polyculture et l'élevage.

On note également la présence de nombreuses serres agricoles, notamment au hameau de Maze. Les prairies permanentes sont les plus intéressantes pour la diversité floristique et faunistique. Les cultures peuvent toutefois constituer des milieux intéressants pour le déplacement ou l'alimentation des espèces mais sont toutefois plus difficiles à franchir pour certaines espèces, (exemple pour les batraciens).

Les boisements, favorables à la circulation de la faune, sont principalement des forêts de feuillus, parfois en mélange. Ils couvrent près de 34 % du territoire, occupent principalement les versants les plus abruptes des coteaux plongeant vers le Rhône. Dans une moindre mesure, on trouve également des bosquets et des haies disséminés, çà et là, au sein des espaces agricoles notamment, qui offrent également des corridors écologiques intéressants pour la circulation de la faune. La ripisylve bordant le Rhône, ainsi que celle du ruisseau de Crémieux, milieux très riches d'un point de vue de la biodiversité, couvrent 3,5% du territoire.

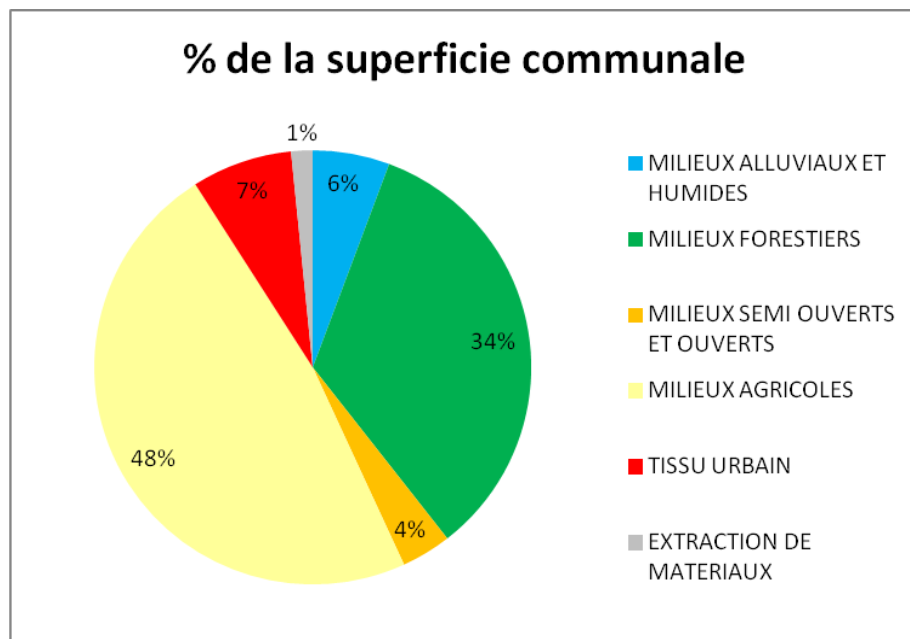
D'autres milieux de type friches, fruticées (anciennes terrasses agricoles abandonnées notamment), pelouses sèches et milieux rocheux, sont dispersés sur la commune, notamment sur les versants du plateau : ils occupent une moindre surface (4%).

Le tissu urbain est concentré sur 3 secteurs principaux : le bourg dans la plaine du Rhône le long de la N86 et deux hameaux sur les hauteurs : Verlieux et Maze. A ceci, il convient d'ajouter l'ensemble du tissu routier et ferrée (14 ha).

La voie ferrée, à laquelle vient notamment s'ajouter la nationale et l'urbanisation linéaire le long des voies, crée une véritable coupure entre la plaine et les coteaux. Les zones urbanisées représentent 44,85 ha, soit 7 % du territoire communal.

Les milieux aquatiques sont essentiellement liés au Rhône et aux ruisseaux, notamment le Crémieux, et occupent 6% de la surface du territoire. La connexion du Rhône avec les cours d'eau et les écoulements temporaires sont artificiels lors de la traversée des zones urbanisées (notamment la voie ferrée).

Peyraud apparaît ainsi comme une commune à forte dominance rurale, avec des caractéristiques de plaine alluviale, liées au Rhône, et de transition vers le plateau du Vivarais et du Pilat, où les milieux anthropisés sont limités.

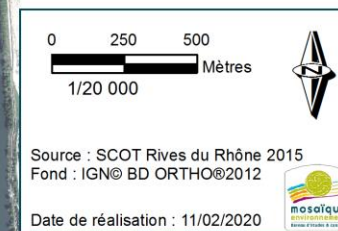
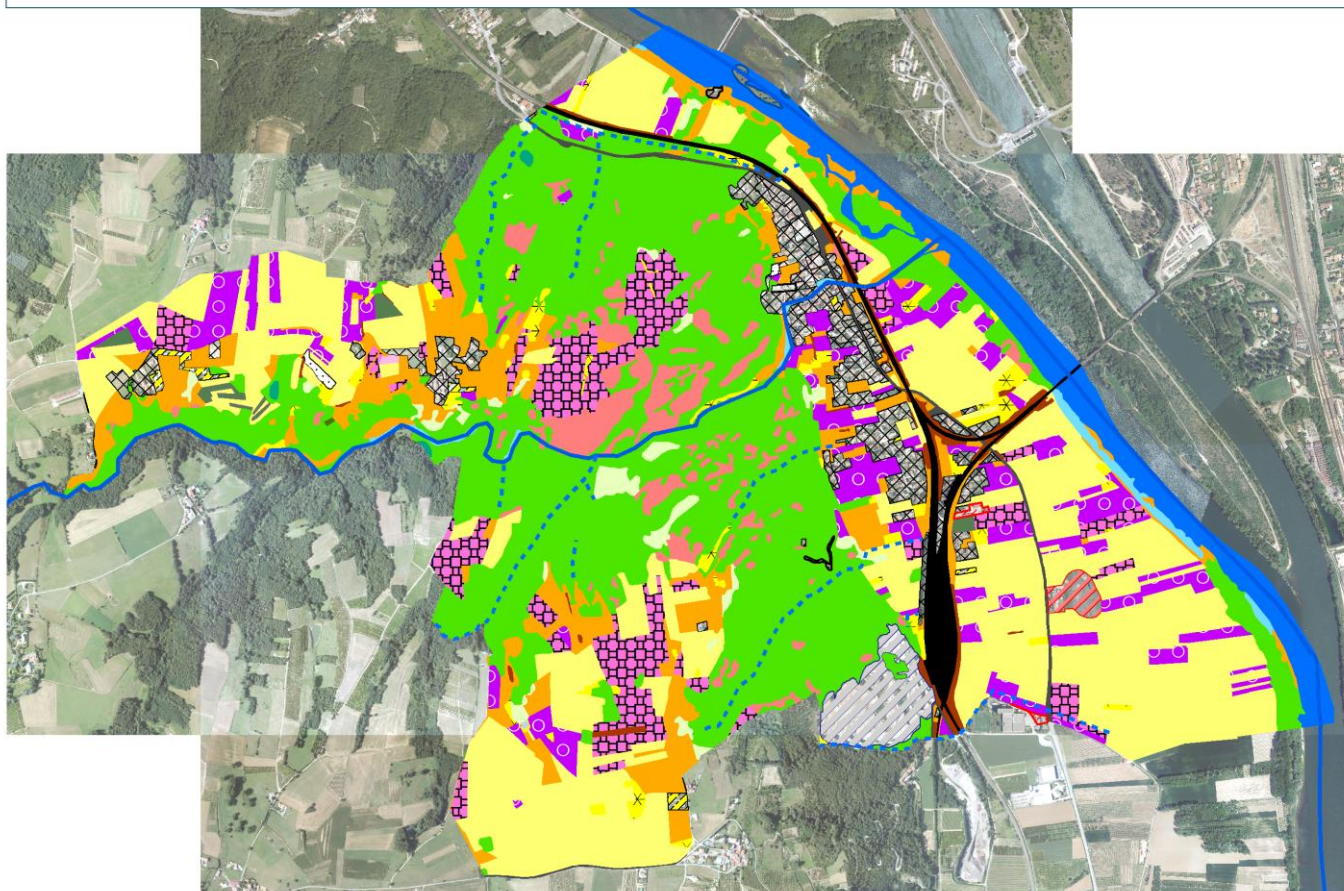


Répartition des grands types de milieux sur la commune de Peyraud (Source : SCOT Rives du Rhône, 2015)

Tableau n°1. Tableau de la répartition des surfaces de l'occupation des sols (à droite)

Type d'occupation du sol	Surface (ha)	% de la surface communale
MILIEUX ALLUVIAUX ET HUMIDES	34,27	6%
COURS D'EAU	30,08	5%
PLAN D'EAU	0,05	0%
ZONES PALUSTRES	0,63	0%
BOISEMENT HUMIDE	3,52	1%
MILIEUX FORESTIERS	203,44	34%
FORET A FEUILLUS DOMINANTS	190,06	32%
FORET A RESINEUX DOMINANTS	0,06	0%
FORET MIXTE	0,48	0%
HAIES, BOISEMENTS LINEAIRES (HORS RIPISYLVES)	5,39	1%
ESPACE FORESTIER EN MUTATION, COUPE FORESTIERE	7,44	1%
MILIEUX SEMI OUVERTS ET OUVERTS	22,27	4%
LANDES, FACIES D'EMBROUSAILLEMENT, VEGETATION HERBACEE XEROPHILE	21,97	4%
SOLS NUS, ROCHES NUES	0,30	0%
MILIEUX AGRICOLES	288,25	48%
ESPACES RURAUX NON EXPLOITES	10,74	2%
MOSAIQUE AGRICOLE	0,18	0%
SURFACE EN HERBE A CARACTERE AGRICOLE	51,31	9%
TERRES LABOUREES	150,81	25%
CULTURES SOUS SERRE ET MARAICHAGE, HORTICULTURE	2,03	0%
VERGER ET PETITS FRUITS (TRADITIONNEL ET INTENSIF)	36,29	6%
VIGNE	34,98	6%
EXPLOITATIONS AGRICOLES	1,92	0%

Type d'occupation du sol (suite)	Surface (ha)	% de la surface communale
TISSU URBAIN	44,85	7%
TISSU PAVILLONNAIRE GROUPE	0,32	0%
TISSU URBAIN CONTIGU, CENTRE-BOURG	2,48	0%
TISSU URBAIN DENSE DE CENTRE-VILLE	0,40	0%
TISSU URBAIN DISCONTINU	21,09	3%
HABITAT ISOLE	0,36	0%
RESEAUX DE COMMUNICATION FERROVIAIRE	10,42	2%
RESEAUX DE COMMUNICATION ROUTIERE	4,00	1%
INSTALLATIONS ENERGETIQUES, DE TRAITEMENTS ET D'ALIMENTATION URBAINE	2,15	0%
AIRES DE STATIONNEMENT	0,57	0%
AUTRES EMPRISES PUBLIQUES	0,36	0%
AUTRES ESPACES URBAINS ARTIFICIALISES	0,96	0%
CHANTIERS	0,56	0%
CIMETIERES	0,20	0%
EMPRISES SCOLAIRES	0,51	0%
ESPACE A VOCATION ARTISANALE ET ZONES D'ACTIVITES	0,31	0%
ESPACE A VOCATION COMMERCIALE	0,16	0%
EXTRACTION DE MATERIAUX	9,60	2%
EXTRACTION DE MATERIAUX	9,60	2%
TOTAL	602,69	100%



Carte n°18. Occupation des sols (Source : Mosaïque Environnement)

III.B.3. Milieux naturels

a Les boisements non humides

Les bois et taillis recouvrent les pentes de la retombée du plateau. Sur ces versants, certains secteurs ont été autrefois cultivés en terrasse, puis abandonnés et gagnés par les friches.

Au niveau des pentes non orientées au sud, les forêts sont dominées par une végétation anthropique arborescente composée de Robinier et de Charme. La flore herbacée au sein de ces forêts est composée d'*Helleborus foetidus*, *Geranium robertianum*, *Alliaria petiolata*, *Geum urbanum* ou *Hedera helix*. Ces boisements sont très jeunes et présentent une très faible naturalité. Ils sont en mélange avec de la Chênaie sessiliflore acidiphile caractérisée par la présence du Chêne sessile et du Charme en strate arborescente et de *Fragaria vesca*, *Mercurialis perennis*, et *Hedera helix* en strate herbacée.

Sur le plateau, quelques bosquets sont présents. Il s'agit principalement de Chênaie – charmaie composée de Charme, de chêne sessile, de Pin sylvestre, de Frêne, d'Aubépine monogyne et d'Erable champêtre. Ces forêts sont assez jeunes et de faible surface.

Au niveau du ruisseau de Cremieux, sur le versant orienté nord, la forêt est caractérisée par de la Chênaie sessiliflore acidiphile avec la présence notamment d'un cortège d'espèces végétales herbacées acidiphiles telles que la Canche flexueuse (*Descampsia flexuosa*) et la Callune (*Calluna vulgaris*). Dans les ravins, des forêts de pentes caractérisées par des Erables champêtres, Frênes communs et des fougères telles que *Polystichum aculeatum* sont présentes dans les endroits les plus encaissés.

Au niveau du ruisseau de Crémieux, sur le versant orienté au sud, la Chênaie pubescente est en mosaïque avec des landes à genêt purgatif et des pelouses sèches et landes à callune d'enjeu européen (habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire).



Photo n°10. Forêt du plateau (source : Mosaïque Environnement)



Photo n°11. Jeune Chênaie - Charmaie (source : Mosaïque Environnement)



Photo n°12. Chênaie sessiliflore acidiphile dominée par la Callune sur le versant nord (source : Mosaïque Environnement)



Photo n°13. Chênaie pubescente en mosaïque avec des pelouses et landes sur le versant sud (source : Mosaïque Environnement)

b Les boisements humides

Les forêts en bordure du Rhône sont essentiellement composées de Robinier (*Robinia pseudoacacia* - espèce invasive) qui empêchent l'établissement d'une forêt alluviale d'intérêt écologique.

Dans les zones non colonisées par le robinier et où aucune plantation n'est présente, des forêts alluviales dominées par le Peuplier noir (*Populus nigra*) avec en strate arbustive : *Crataegus monogyna*, et *Ligustrum vulgare*, peuvent être observées. Ces forêts assez dégradées abritent un cortège de plantes herbacées neutrophiles (qui se développe préférentiellement sur les sols dont l'acidité est proche de la neutralité) et nitrophiles (qui se développent préférentiellement sur les sols ou dans les eaux riches en nitrates) : *Rubus sp.*, *Hedera helix*, *Alliaria petiolata*, *Galium aparine*, *Urtica dioica*,...

Le long du ruisseau de Crémieux, la ripisylve est soit absente, soit présente sous la forme d'une Aulnaie-Frênaie très limitée en surface du fait de pentes très abruptes et d'un ruisseau très encaissé dans la vallée.

Dans la traversée du bourg, le ruisseau de Crémieux est canalisé : la ripisylve encore présente ponctuellement est très souvent dominée par le Robinier. Il en résulte une faible qualité écologique en tant que milieu naturel du fait d'une faible naturalité (faible diversité d'espèces végétales, espèces communes ou invasives, etc.). En revanche, en tant que milieu linéaire forestier, ces boisements jouent un rôle écologique non négligeable en tant qu'habitat pour la faune et comme corridor biologique.



Photo n°14. Peupleraies sèches en bordure du Rhône (source : Mosaïque Environnement)



Photo n°15. Ruisseau de Crémieux avec sa ripisylve très limitée (source : Mosaïque Environnement)

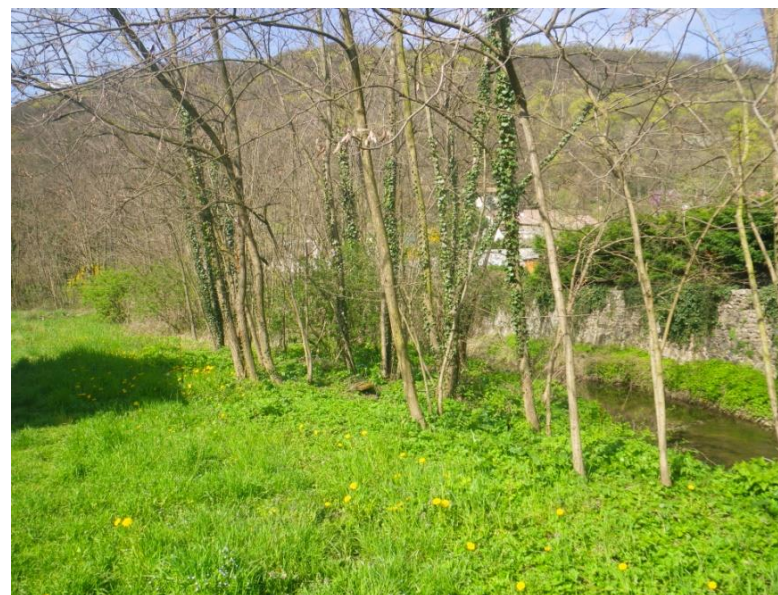


Photo n°16. Forêt de Robinier en bordure du ruisseau de Crémieux au niveau du Bourg (source : Mosaïque Environnement)

c Les milieux rocheux et pelouses

La principale zone présentant un milieu rocheux sur la commune de Peyraud est située sur le versant sud du vallon du ruisseau de Crémieux.

Elle est colonisée par de la chênaie pubescente en mosaïque avec des landes à genêt purgatif et des landes à callune et pelouses sèches acidoclines (ayant une légère préférence pour les sols acides) d'intérêt communautaire. Les espèces observées lors de nos observations de terrain en avril 2013 sont *Teesdalia nudicaulis*, *Logfia minima*, *Scleranthus annuus*, *Senecio viscosus*, *Rumex acetosella*, etc.



Photo n°17. Milieu rocheux sur le versant sud du vallon du ruisseau de Crémieux (source : Mosaïque Environnement)

d Les cultures

Les cultures représentent 26 % de l'occupation du sol. Elles sont localisées à l'est dans la plaine inondable du Rhône et à l'ouest de la commune, sur le plateau.

D'un point de vue écologique, les cultures revêtent un faible intérêt écologique lorsqu'elles sont intensives. Elles peuvent cependant constituer, selon les périodes, des zones de gagnage pour certains animaux qui viennent s'y nourrir ainsi que des zones de refuge. Elles peuvent également, pour certaines, constituer des zones de nidification au début du printemps d'espèces d'oiseaux emblématiques comme l'Oedicnème criard. Quelques vergers sont également présents sur la commune.



Photo n°18. Culture au sein de la plaine inondable du Rhône (source : Mosaïque Environnement)

e Les prairies

Les prairies sont assez bien représentées sur la commune (8%), et offrent différents types suivant leur mode de traitement (fauche et/ou pâture). Ces milieux ouverts autres que des cultures sont également présents dans le centre urbain.

Leur composition floristique dépend très fortement de leur mode de mise en valeur (pâturage, fauche, fumure) et des facteurs écologiques (humidité, nature du substrat). Les prairies pâturées sont majoritaires sur la commune. Aucune prairie humide n'a été observée lors des prospections de terrain. Les prairies pâturées ou fauchées observées sur Peyraud sont dites « mésophiles » (ni sèches, ni humides).

Les prairies pâturées mésophiles sont composées d'espèces communes comme le Pissenlit (*Taraxacum officinale*), la Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), des Oseilles (*Rumex spp.*)...

Les prairies fauchées mésophiles (non humides) sont composées de Fromental (*Arrhenatherum elatius*), de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de Centaurée jacée (*Centaurea gr. jacea*), de Knautie des champs (*Knautia arvensis*), de Rumex oseille (*Rumex acetosa*), de Gaillet mou (*Galium mollugo*), etc....

Les prairies de fauche sont considérées comme un habitat « naturel » remarquable car il s'agit d'un habitat dit « d'intérêt communautaire », car inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats – faune – flore (92/43/CEE). Il faut tout de même préciser que cet habitat, relativement commun suivant les régions, est globalement en mauvais état de conservation sur la commune, car il est dégradé par le pâturage et la fertilisation.

Les milieux prairiaux revêtent des potentialités écologiques fortes et sont susceptibles d'accueillir une flore riche, diversifiée et patrimoniale. La variété des milieux est également favorable à une diversité faunistique, notamment en ce qui concerne les mammifères (chevreuil européen, campagnol des champs, écureuil roux, renard roux, taupe d'Europe...), les insectes et les oiseaux.



Photo n°19. Prairie sur le plateau (source : Mosaïque Environnement)

f Les zones humide

A l'exception des ripisylves décrites précédemment, aucun milieu humide n'a été observé lors des prospections de terrain.

g Les pelouses sèches

L' inventaire des pelouses sèches du Syndicat Mixte des Rives du Rhône a montré la présence d'une intéressante diversité de pelouses sèches sur la commune de Peyraud. Certaines sont reconnues d'intérêt communautaire par la Directive européenne « Habitats » 92/43/CEE. Il s'agit des pelouses sèches acidiphiles mésophiles (avec le brome érigé, l'hélianthème commun, la germandrée petit-chêne, etc., habitat 6210) et des pelouses xérophiles acidiphiles caractérisé par la féтуque d'Auvergne, la koélierie à grande fleur, la fléole de Boehmer (etc., habitat 6210) mais également des groupements de dalles (habitat 8230 caractérisé par des orpins, la Gnavelle vivace, la véronique de printemps, etc.). D'autres pelouses acidiphiles dominées par des annuelles (avec la canche caryophyllée, la vulpie faux-brome, la cotonnière naine, etc.) ne sont pas d'intérêt communautaires. Elles possèdent néanmoins un intérêt biologique certain.

Ces milieux abritent de nombreuses espèces de plantes patrimoniales dont certaines sont protégées (pulsatille rouge, sainfoin des sables, etc.). De nombreuses espèces animales inféodées à ces milieux ont également été observées (lézard vert, guêpier d'Europe, etc.).

La plupart des pelouses de la commune sont concentrées sur la côtière. Certaines de plus faible importance sont enclavées dans la chênaie thermophile.

III.B.4. Rappel sur la notion de Trame Verte et Bleue

La notion de réseau écologique ou « Trame verte et bleue » (TVB) vise la préservation de la dimension fonctionnelle des écosystèmes, c'est-à-dire le maintien des possibilités de déplacement et d'évolution des espèces. Si ce concept a émergé depuis une vingtaine d'années, il a été traduit réglementairement dans les lois Grenelle.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire. Elle comprend une composante verte qui fait référence aux milieux terrestres (boisements, prairies, parcelles agricoles, haies...) et une composante bleue qui correspond aux continuités aquatiques et humides (rivières, étangs, zones humides, mares...). Le rôle de la TVB vise à reconstituer un réseau écologique cohérent à différentes échelles de territoire pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et d'assurer le brassage génétique nécessaire à la survie de leurs populations.

La trame verte et bleue d'un territoire est composée de :

- **Réservoirs de biodiversité** : de façon générale, il s'agit d'espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (périmètres des espaces naturels réglementés par exemple APPB, réserve naturelle ou espaces boisés classés) ; riches en habitats et espèces, et/ou présence habitat/espèce rare et/ou menacé : les inventaires (par exemple les ZNIEFF) sont un état des lieux de cette connaissance ; ou de nature non fragmentée, qui peuvent se trouver en dehors des zonages réglementaires ou des inventaires (par exemple un massif forestier).
- **Corridors écologiques** (ou continuités écologiques) : ce sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les corridors peuvent constituer aussi des lieux d'accomplissement du cycle vital pour certaines espèces. Les

corridors s'inscrivent aussi bien dans les espaces naturels remarquables qu'au sein de la nature ordinaire. Exemples de corridors : haie, lisière, fossé, cours d'eau... Les corridors sont de plusieurs types (paysager, linéaire, « pas japonais ») et peuvent avoir plusieurs fonctions.

- **Sous-trames écologiques** (continuum) : c'est un ensemble de milieux favorables à une espèce ou un groupe d'espèces dans une aire donnée. Il comprend un ou plusieurs réservoirs de biodiversité, des zones périphériques et des corridors.

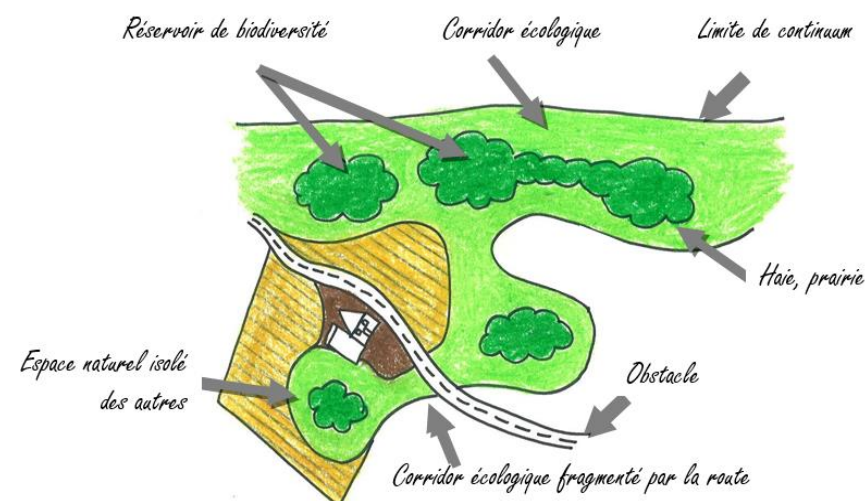


Figure n°1. Représentation schématique de la trame verte et bleue

Pour comprendre le fonctionnement de la trame verte et bleue, il est essentiel d'analyser le positionnement du territoire dans un espace plus vaste et de mieux articuler les différentes échelles de la TVB et les relations avec les territoires voisins.

La fragmentation et la destruction des espaces naturels, habitats d'espèces, est une des 5 causes principales liées à l'activité humaine, à l'origine de la perte de biodiversité. La fragmentation des territoires est liée à l'urbanisation croissante, le développement des réseaux

d'infrastructures de transports, l'intensification des pratiques agricoles, l'exploitation non durable d'espèces sauvages, pollutions de l'eau, des sols et de l'air, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggraver. Les conséquences de cette fragmentation sont :

- La perte de la capacité de déplacement et de dispersion des espèces : perte des relations naturelles, les espèces ne peuvent plus assurer les déplacements essentiels à leur survie. Elles ne peuvent plus se déplacer pour s'adapter ;
- L'isolement des habitats et leur régression (en diversité et surface) empêchent les espèces naturelles de développer des populations viables. On assiste à la disparition progressive des populations ou à leur appauvrissement génétique.

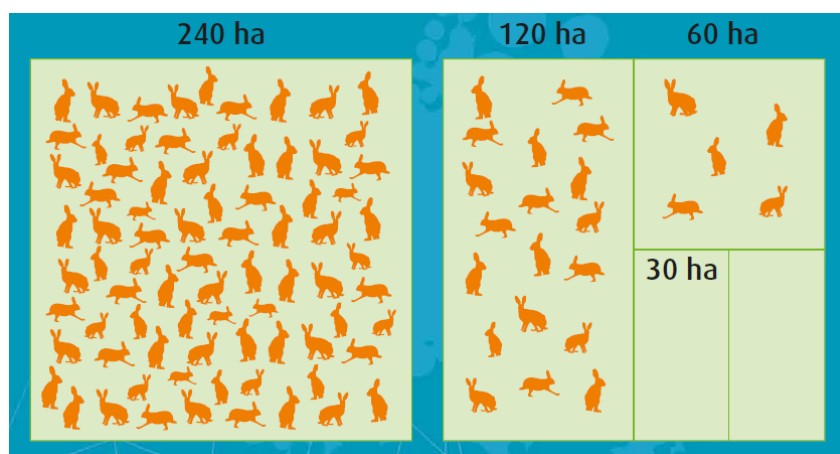


Figure n°2. Effet de la fragmentation du territoire sur les populations : cas du Lièvre variable sur le plateau suisse, d'après R.Anderegg – OFF, 1984, cité dans MEDDE, 2013

La Trame verte et bleue est donc un outil de lutte contre la fragmentation des milieux naturels en préservant ou en reconstituant un réseau d'échanges naturels sur tout le territoire français et aux différentes échelles de territoire.

III.B.5. Contexte local de la trame verte et bleue, synthèse des données existantes

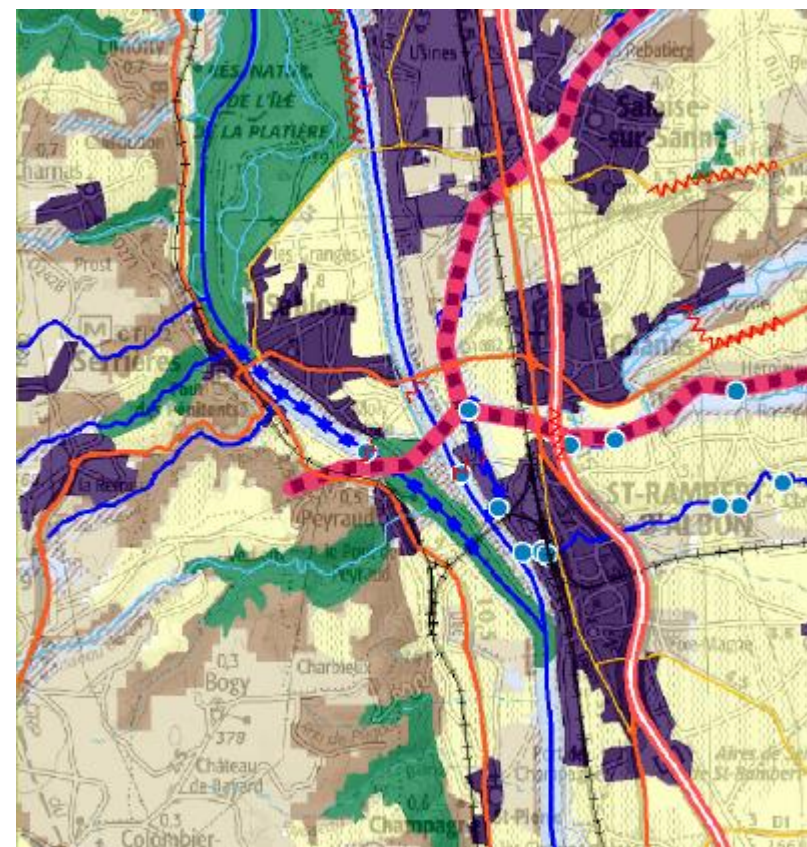
a Le SRCE Rhône-Alpes

A l'échelle régionale, les orientations nationales de la politique de trame verte et bleue sont déclinées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le SRCE identifie et favorise la mise en œuvre de mesures opérationnelles bénéfiques à la TVB régionale et est opposable aux documents d'urbanisme et de planification, ainsi qu'aux projets de l'Etat et des collectivités dans un rapport de prise en compte. Le SRCE de l'ex-région Rhône-Alpes a été approuvé en juillet 2014. Sur le territoire de la Dombes, il identifie :

- **Un grand réservoir de biodiversité** : tout le site Natura 2000 de la Dombes est considéré comme réservoir de biodiversité d'enjeu régional ;
- **Quelques corridors écologiques** à remettre en bon état, qui se superposent en partie au réservoir de biodiversité. Ils visent principalement à matérialiser les « coupures vertes » entre les principaux centres urbains dombistes sur l'axe Lyon-Bourg-en-Bresse (D1083) et à limiter l'extension linéaire de l'urbanisation le long de cet axe routier.
- **Des obstacles au déplacement** : ouvrages et seuils en rivière créant des ruptures de continuité à la trame bleue ; ou points de conflits (zones accidentogènes issues de données d'écrasement de faune au niveau d'infrastructures de transport).



Légende de la carte extraite du SRCE



Carte n°19. Extrait du SRCE sur Peyraud et légendes associées

Le SRCE identifie plusieurs réservoirs de biodiversité liés aux ZNIEFF et sites Natura 2000 ainsi qu'un corridor axe au nord du village permettant la traversée du Rhône Est/Ouest.

b Le SDAGE RMC

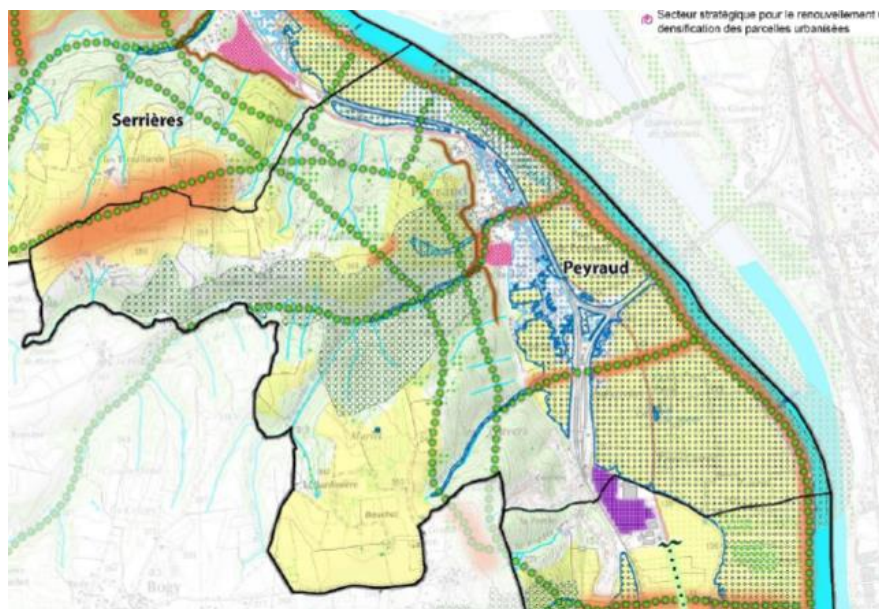
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Rhône-Méditerranée-Corse 2016-2021 identifie les **réservoirs biologiques**. Ils sont, au sens de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement), des cours d'eau ou parties de cours d'eau ou

canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. Ils sont nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant. Le Rhône court circuité de Roussillon et ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est identifié sur le territoire.

c Le SCoT des Rives du Rhône

Le SCoT des rives du Rhône, approuvé le 28 novembre 2019 réaffirme les enjeux régionaux révélés par le SRCE.

À l'échelle du Scot, des lieux de passage précis (corridors délimités en vert sur la carte) ont été identifiés en particulier, en rive droite, des corridors utilisant les ravins rhodaniens et créant une liaison entre le Rhône et le plateau du Pilat. Il s'agit notamment du vallon du Crémieu sur Peyraud ainsi que les continuités nord/sud au sein des espaces agricoles ou forestiers.



Carte n°20. Extrait du DOO (zoom prescriptif sur la Côtère Rhodanienne) du SCOT sur Peyraud et légendes associées

d Plan Rhône 2015 – 2020

Le Plan Rhône, contrat de projets interrégional Etat Régions 2015 - 2020, est un programme d'ensemble de gestion du fleuve Rhône piloté par un comité directeur qui comprend notamment : le préfet coordonnateur de bassin, le président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, les trois présidents des Conseils régionaux concernés par le fleuve (PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes) et la Compagnie Nationale du Rhône. Ce comité veille à la pertinence et la cohérence d'ensemble du Plan Rhône. Ce Plan affiche trois grands axes, détaillés en 5 volets :

- La gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux du Rhône et de la Saône : inondations et qualité des eaux, ressource et biodiversité ;
- Le développement économique : transport fluvial, tourisme et patrimoine et énergie ;
- Les dynamiques et les innovations territoriales et sociétales : mobilisation et accompagnement des territoires, sensibilisation du grand public.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan comprend 5 volets, dont un spécifique aux corridors **«Qualité des eaux, ressources et**

biodiversité», afin de garantir la qualité des eaux, le partage de la ressource et préserver la biodiversité.

III.B.6. La Trame Verte et Bleue de Peyraud

La Trame verte et bleue est formée de continuités écologiques terrestres (composante verte) et aquatiques (composante bleue). La variabilité des enjeux écologiques et des territoires conduit à décomposer ce réseau écologique en sous-trames.

Chaque sous-trame comprend des espaces qui jouent des rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique. Conformément aux orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques sont étudiées les sous-trames : milieux boisés, milieux ouverts, milieux humides, cours d'eau.

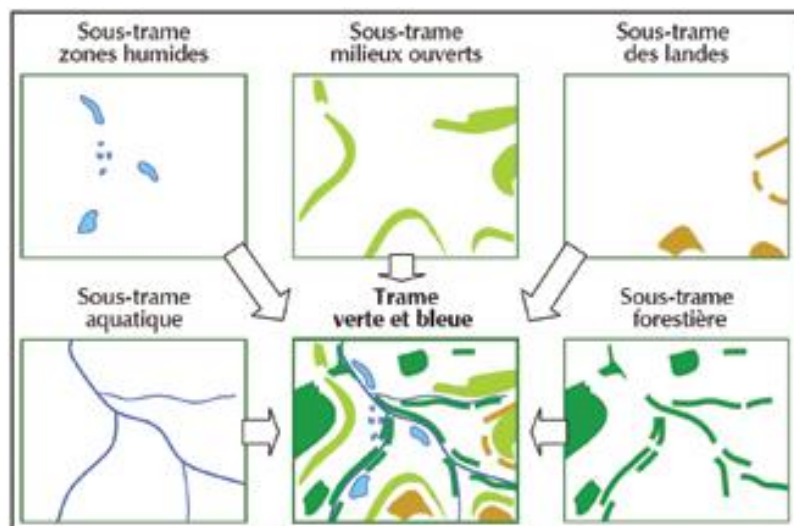


Figure n°3. Exemple de Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques

a Contexte général

Les zones urbaines denses sont concentrées au niveau du bourg, implanté à l'est de la commune, dans la plaine inondable du Rhône.

Au sein de cette plaine, à l'est du bourg, la trame est essentiellement agricole. Il faut également noter la trame aquatique et humide caractérisée par le Rhône et sa ripisylve à l'extrémité du site. A l'ouest du bourg, on trouve le plateau du piémont rhodanien dont la trame est essentiellement composée de culture. Dans les pentes du plateau et dans le vallon de Crémieux, la trame forestière est dominante.

Les obstacles majeurs, identifiés dans le réseau écologique régional, sont la route départementale D 86 et la voie ferrée qui divisent en deux la commune de Peyraud et constituent une barrière est/ouest à l'est de la commune.

b La trame forestière

La sous-trame forestière est définie par des réservoirs de biodiversité constitués des plus grands boisements : le bois des Terrets, le bois de Verlieux, le bois des Baumes, le bois des Travers, le bois des Rochins. La trame boisée est essentiellement présente à l'est du bourg, sur les pentes du plateau, dans la vallée du ruisseau de Crémieux et sur le plateau. Un linéaire boisé de faible largeur est également présent le long du Rhône. Une partie de ces boisements est classée en Natura 2000 et en ZNIEFF de type 1.

Au sein des zones agricoles de la commune, le maillage bocager est très dégradé au profit d'une agriculture intensive.

Le cortège des espèces forestières potentiellement présentes sur la commune comprend les oiseaux communs des boisements de plaine, les batraciens, qui utilisent les boisements comme habitat terrestre et corridor de déplacement (Salamandre tachetée, chevreuil, sanglier par exemple).

Les boisements de la commune sont essentiellement représentés par des formations mésophiles, plus particulièrement des chênaies-charmaies à dominance de Charme et quelques boisements thermophiles à Chêne pubescent.



Photo n°20. Vallon du ruisseau de Crémieux avec trame forestière (source : Mosaïque Environnement)

Fragilités, menaces, obstacles :

Les réservoirs forestiers sont de taille moyenne mais ne sont pas assez vastes pour être favorables aux espèces forestières exigeantes en termes de superficie (Cerf élaphe par exemple).

La régression des haies, d'un point de vue quantitatif et qualitatif (régression des prairies bocagères au profit des cultures et prairies temporaires), rend plus difficile la circulation des espèces comme les batraciens ou les insectes forestiers au sein de la trame agricole.

Pour les oiseaux forestiers, il n'y a pas de barrière importante car les espèces peuvent se déplacer d'un boisement à l'autre et grâce aux haies.

Enjeux :

La continuité de la sous-trame boisée est toujours assurée, même si des discontinuités apparaissent dans le maillage bocager en régression. Il est nécessaire de veiller à ce que l'urbanisation ne coupe pas les connexions entre les différents boisements.

c La trame bleue ou trame des milieux aquatiques et humides

La trame bleue est constituée de trois composantes :

- deux cours d'eau affluents du Rhône : le ruisseau de Crémieux qui passe au sein du bourg et le ruisseau de Marlet qui passe au sud.
- les mares et petits plans d'eau qui ont été conservés essentiellement près des habitations. Peu de mares prairiales ont été préservées d'après l'analyse de la photographie aérienne.
- Le Rhône constitue quant à lui un corridor aquatique à part entière et revêt un enjeu de continuité nord-sud.

Les cortèges d'espèces utilisant cette trame sont :

- pour les cours d'eau : les poissons des eaux courantes ;
- pour les mares : les batraciens (notamment Triton alpestre et Rainette verte), sous réserve qu'il y ait peu de poissons.

Fragilité, menaces, obstacles :

Les deux ruisseaux présentent un caractère naturel au sein des vallons et deviennent plus artificiels à l'approche du bourg, notamment à cause de leur canalisation.

Les mares constituent un réseau assez lâche concentré autour des habitations isolées et une majorité de prairies permanentes a été remplacées par des terres labourables (prairies temporaires et cultures). Cela rend plus difficile la circulation des amphibiens (Rainette verte et Triton alpestre).

Enjeux :

Il importe de préserver la ripisylve et / ou une bande enherbée d'au moins 5 m de large en bordure des cours d'eau. La ripisylve, de faible surface, doit être préservée.



Photo n°21. Le ruisseau de Crémieux au niveau du bourg (source : Mosaïque Environnement)

d La trame des milieux agricoles ouverts

Elle est constituée des zones agricoles extensives (prairies permanentes) et des zones agricoles intensives (terres labourables comprenant cultures et prairies temporaires). Elles sont étroitement imbriquées en mosaïque. Le réseau bocager est très limité.

La Pie-grièche écorcheur, un passereau migrateur, constitue une espèce potentielle de la sous-trame agricole extensive (prairie permanente bocagère), ainsi que d'autres oiseaux du bocage comme le Pic vert.

Fragilités, menaces, obstacles :

La voie ferrée et le RD n°86 constituent un obstacle nord / sud au niveau la trame agricole de la plaine du Rhône.

Enjeux :

Il faut veiller à ce que l'urbanisation le long des différentes routes telles que la RD n° 86 ne coupe pas la continuité écologique agro-pastorale.



Photo n°22. Cultures au sein de la plaine du Rhône avec un réseau bocager absent (source : Mosaïque Environnement)

e Principales menaces de ruptures : le réseau routier et le tissu urbanisé

Le principal risque peut provenir du développement urbain, notamment dans sa forme diffuse qui peut être une source de fragmentation préjudiciable à la fonctionnalité des écosystèmes (mitage du territoire et renforcement de l'effet de la consommation d'espace), ou linéaire, le long des axes (création de barrières, particulièrement en fond de vallée).

La sous-trame des milieux artificialisés est constituée uniquement du bourg avec des zones d'urbanisation récentes et de nombreux hameaux ou fermes isolées.

Sur Peyraud, la juxtaposition de la voie ferrée, de la départementale et de l'urbanisation le long de la nationale fragmente de façon notable l'échange entre la plaine alluviale et le piémont des coteaux.

Sur le plateau, la route de Verlieux ne constitue pas un obstacle important pour la circulation des espèces.

Les infrastructures de transports associées aux structures urbaines viennent renforcer l'effet de barrière. Si le franchissement, par la faune, des axes allant vers le plateau est possible, il existe un risque de collision fort sur l'axe principal de la vallée du Rhône (RD n° 86) renforcée par la voie ferrée (voie électrifiée), bien qu'aucune zone ne soit identifiée sur la commune dans le SRCE comme zone majeure de collisions.

L'analyse du SRCE montre que la commune de Peyraud constitue une des communes disposant d'un des vallons perpendiculaires au Rhône les plus riches d'un point de vue de la biodiversité mais qui se trouve confronté, lors de son arrivée dans la plaine, à l'effet de rupture des différentes infrastructures et de la zone d'urbanisation linéaire qui s'y développe. Sur les versants et le plateau, le territoire communal est constitué de zones nodales et de zones d'extension ne présentant pas de risque de rupture avec les milieux adjacents.

f Les réservoirs de biodiversité

Sur la commune, les réservoirs de biodiversité sont composés par les sites patrimoniaux (sites Natura 2000, ZNIEFF de type I, milieux humides et xériques ; cf. III.B.1). Ils se concentrent au niveau du Rhône, qui assure le rôle double de réservoir de biodiversité et de corridor écologique d'enjeu international ; et au niveau du vallon du ruisseau de Crémieux, un des nombreux affluents en rive droite du Rhône. A son échelle, ce vallon a un rôle important également comme corridor écologique car il propose des secteurs préservés assurant la connexion entre la plaine du Rhône et le massif du Pilat.

Par ailleurs, l'inventaire des pelouses sèches réalisé en 2017 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône montre d'importants enjeux écologiques et propose comme piste de mesures :

- Un classement en ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour ;
- La protection de ces milieux via la mise en place d'un zonage spécifique dans le règlement du PLU ;

- L'inclusion d'une partie des sites dans le réseau ENS du département ardéchois.

Dans le cadre de ce diagnostic, nous considérons que le réseau de pelouses sèche identifié à l'échelle de la commune mérite, au vu de cet intérêt biologique, d'être inclus aux réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue locale. Certains de ces réservoirs seraient à restaurer (lutte contre l'embroussaillage) quand d'autres seraient à maintenir en l'état.

g Les corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables aux déplacements nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie. Selon les orientations nationales, sont intégrés aux corridors écologiques de la Trame verte et bleue les espaces suivants :

- les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnés ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

La commune de Peyraud est constituée de quatre grandes unités écologiques :

- les espaces agricoles composés de la plaine alluviale et du plateau ;
- le Rhône et ses forêts alluviales orientées nord / sud, à l'extrémité est de la commune ;

- les espaces boisés, présents essentiellement sur les pentes du piémont ;
- les milieux rocheux localisés sur le versant sud du vallon de Crémieux.

A l'échelle de Peyraud, aucun corridor menacé par l'urbanisation n'a été identifié. Bien que la route D 86, la voie ferrée et l'urbanisation constituent une barrière entre la plaine du Rhône et le piémont des coteaux, elles ne forment pas de coupure au sein d'une trame singulière. Les grandes unités écologiques sont en effet bien délimitées sur la commune et la circulation au sein de ces entités n'est pas menacée.

Au niveau plus global, l'urbanisation est limitée à la partie centrale, la circulation de la faune entre le plateau et la vallée est possible au nord malgré la présence de la voie ferrée et de la route. Au sud, malgré l'absence d'urbanisation, la circulation de la faune semble plus difficile car la voie ferrée est très large (nœud ferroviaire).

Corridor des milieux boisés :

Le vallon de Crémieux et les forêts alluviales des bords du Rhône constituent des réservoirs de biodiversité. Le corridor forestier est/ouest est bien préservé. Ce corridor peut permettre aux espèces de se déplacer du plateau vers la plaine du Rhône et vice-versa . Il est dégradé au niveau de la traversée du village (largeur restreinte). La faune forestière peut toutefois contourner le village par le nord, même si la route départementale et la voie ferrée peuvent constituer des obstacles.

Un corridor forestier nord/sud, de bonne qualité est présent au niveau des pentes du plateau. Ce corridor peut permettre à certaines espèces comme le triton alpestre (si présent) de se déplacer au sein de ses forêts à partir de zones nodales comme le vallon de Crémieux vers un autre vallon rhodanien.

Un corridor forestier caractérisé par la ripisylve du Rhône est également important pour le déplacement nord/sud des espèces au sein de la vallée du Rhône. Ce corridor peut aussi potentiellement servir à des espèces étant descendues du plateau par un vallon de se déplacer au sein de la vallée du Rhône sur un axe nord/sud et de remonter éventuellement par un autre vallon rhodanien.

Corridors des milieux ouverts anthropisés :

La trame anthropique est caractérisée par les cultures, friches, jardins, carrières... Elle est représentée dans la vallée du Rhône, sur le plateau au nord du vallon de Crémieux de part et d'autre du hameau de Verlieux, plateau au sud du vallon.

Les corridors identifiés les plus importants au sein de cette trame sont localisés sur le plateau, autour du hameau de Verlieux. La préservation de ce corridor au nord et au sud de Verlieux permet le déplacement d'espèces qui peuvent emprunter cette trame anthropique comme le crapaud calamite par exemple.

Ces corridors permettent de garantir le déplacement des espèces entre les milieux agricole à l'est de Verlieux et ceux à l'ouest.

D'un point de vue fonctionnalité écologique, si une urbanisation au sein de Verlieux était envisagée, il serait plus judicieux qu'elle soit localisée au centre du hameau existant. Ceci afin de concentrer l'urbanisation et ne pas impacter les corridors au nord et au sud.

La trame anthropique, assez étendue au niveau de la vallée du Rhône, constitue également un passage permettant à ces mêmes espèces de se déplacer sur un axe nord/sud malgré la présence de la voie ferrée.

Corridors des milieux ouverts xériques :

Les milieux ouverts xériques constitués par les pelouses sèches et les faciès d'embroussaillage sont assez fragmentés. Toutefois certaines espèces des milieux xériques (notamment les papillons tels que l'Azuré du serpolet, Laineuse du Prunellier par exemple) sont

susceptibles d'utiliser les corridors des milieux ouverts anthropisés (talus des petites routes, des chemins, bords de champs) pour se déplacer.

Le déplacement des espèces au sein des milieux xériques de la commune est possible au vue de la topographie du vallon et ceux, malgré la présence d'une trame forestière défavorable à ce type d'espèce. En effet, les insectes peuvent potentiellement se déplacer directement d'un milieu xérique du versant sud vers un même milieu sur le versant nord sans passer pas le fond de vallée forestier.



Photo n°23. Milieu xérique sur le versant sud du vallon de Crémieu (source : Mosaïque Environnement)

Corridors aquatiques :

Le Vieux Rhône constitue un réservoir biologique selon le SDAGE et l'Anguille, poisson migrateur amphihaline, est présente dans le Vieux Rhône (cf. SDAGE).

Les différents cours d'eau que sont le Rhône, le ruisseau de Crémieu et le ruisseau Saint Antoine représentent des corridors aquatiques, permettant le déplacement d'espèces aquatiques (poissons par

exemple) entre les ruisseaux du plateau et le Rhône. Notons toutefois que le barrage sur le Rhône situé en amont de la commune constitue une barrière pour certaines espèces de poisson.

Pour ne pas dégrader ces corridors, il est important de maintenir une bande non urbanisée de 5 m de largeur minimum.

Une autre fragilité a été identifiée : le ruisseau de Crémieu est de moins bonne qualité au niveau du bourg de Peyraud.



Photo n°24. Ruisseau de Crémieu quelques mètres avant la confluence avec le Rhône Milieu xérique sur le versant sud du vallon de Crémieu (source : Mosaïque Environnement)

Corridors Vallée/Plateau :

Au nord-ouest et au sud-est du bourg de Peyraud, deux corridors sont importants pour permettre le déplacement des espèces du plateau vers la vallée du Rhône en contournant le bourg. Ce corridor est fonctionnel mais de mauvaise qualité, du fait de la présence de la route D 86 et de la voie ferrée.

Ces corridors sont composés d'une trame forestière et anthropique, ils peuvent être fonctionnels pour certains mammifères par exemple.

Les corridors entre le plateau et la vallée du Rhône sont importants parce qu'ils peuvent permettre à certaines espèces du plateau de descendre dans la vallée du Rhône et éventuellement de remonter sur le plateau via d'autres vallons. Il est toutefois dégradé au niveau de la traversée du village (largeur restreinte). La faune forestière peut toutefois contourner le village par le nord, même si la route départementale et la voie ferrée peuvent constituer des obstacles.



Photo n°25. Voie ferrée non grillagée au Nord de la commune (source : Mosaïque Environnement)

ATOUS

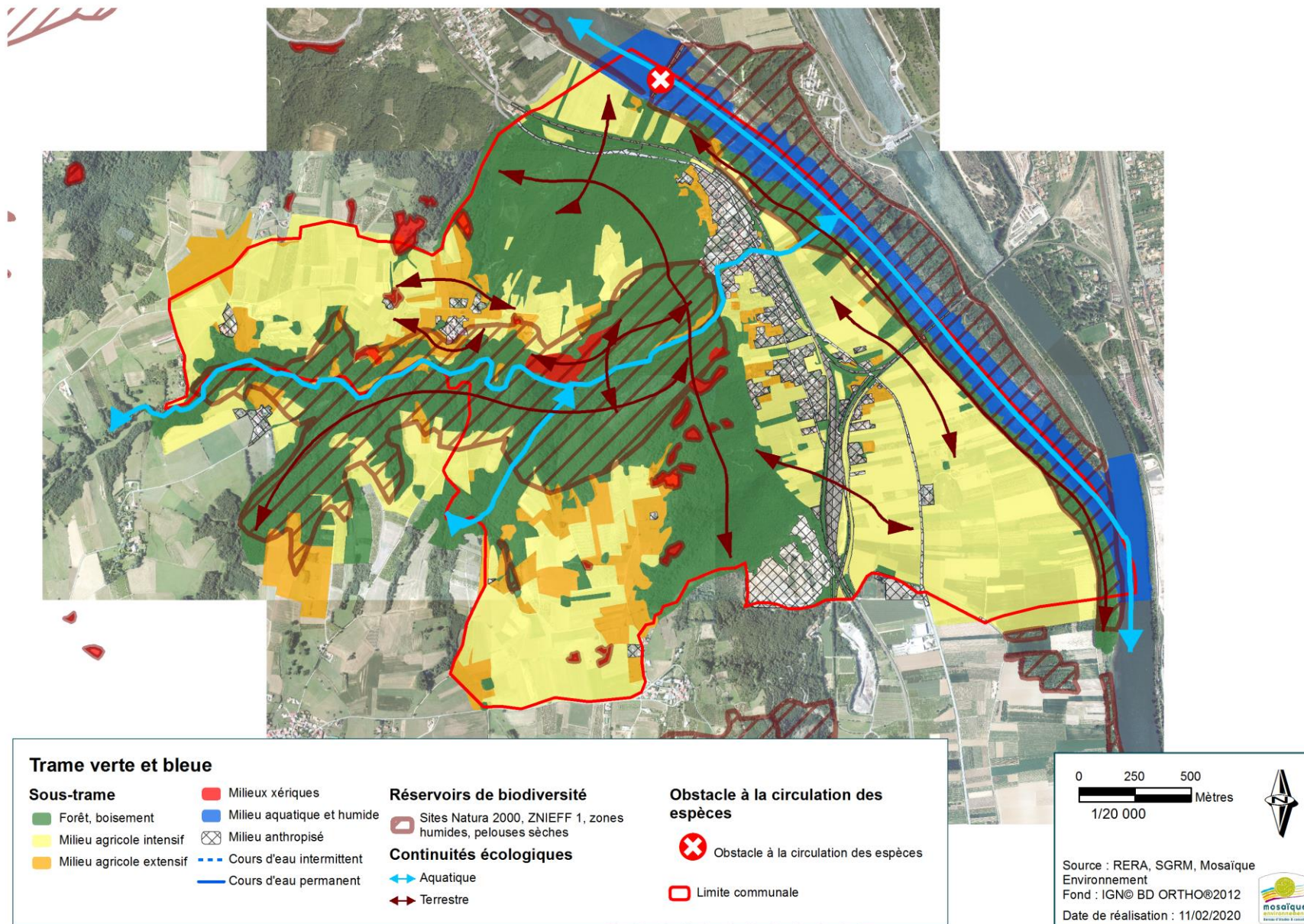
- Un territoire à dominante agricole et forestière favorisant des milieux naturels riches et diversifiés
- Un bourg et des hameaux relativement resserrés (pas de mitage)
- Des réservoirs de biodiversité inventoriés et protégés
- Des milieux favorables à la circulation des espèces
- Le vallon de Crémieux reconnu comme corridor biologique à l'échelle régionale

FAIBLESSES

- Des milieux rivulaires du Rhône assez dégradés
- Un maillage bocager en régression, une intensification des cultures
- Une artificialisation des cours d'eau dans la plaine
- Une rupture de la continuité aquatique sur le Rhône
- Des infrastructures pouvant constituer des barrières pour certaines espèces

ENJEUX

- Préserver les milieux naturels inventoriés et protégés
- Préserver les massifs boisés et les milieux xériques
- Préserver le corridor du Crémieux
- Ne pas aggraver l'effet de coupure induit par la voie ferrée, la départementale et l'urbanisation en évitant les développements le long des voiries
- Maintenir, voire restaurer des connexions, notamment entre les milieux de la plaine inondable et le piémont des coteaux



Carte n°21. La trame verte et bleue de la commune (Source : Mosaïque Environnement)

III.C. CONTEXTE HUMAIN

III.C.1. Les risques naturels et technologiques

a Notion de risques et cadre réglementaire

La notion de risque s'entend par la superposition dans un même lieu **d'un aléa** («*occurrence d'un phénomène naturel d'intensité donnée*») et **d'un enjeu**, à savoir des personnes, activités, moyens, patrimoines ou autres biens et équipements divers, susceptibles d'être affectés par le phénomène. La politique de prévention s'articule autour de trois axes :

- ne pas installer de nouvel enjeu là où existe un aléa ;
- ne pas créer d'aléa là où préexistent des enjeux ;

Lorsque la superposition aléa-enjeu préexiste, mise en œuvre de protections adaptées quand cela est possible, et information préventive des populations.

La loi n°87-565 **du 22 juillet 1987** modifiée a institué en France le droit à l'information préventive concernant les risques majeurs. Le décret du 11 octobre 1990 précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées, ainsi que les modalités de leur diffusion. Conformément à la circulaire interministérielle du **24 janvier 1994**, le PLU doit intégrer les mesures nécessaires à la prévention des risques d'inondation et à la gestion des zones inondables.

b Risques naturels :

Risques d'inondation

La commune est concernée par des risques d'inondation importants du fait de la présence du Rhône. Peyraud se situe sur le secteur

médian du tronçon du Rhône moyen. **Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône a été prescrit par le Préfet le 16/07/2010 et approuvé le 28 février 2013.** Un PPRI est un document émanant de l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y remédier. Il s'agit d'un document stratégique, cartographique et réglementaire, qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence.

Sur la commune de Peyraud, une grande partie de la plaine est en zone fortement exposée au risque (Zone R en rouge) d'inondation lié au Rhône, l'autre partie étant en zone modérément exposée (Zone B en bleue).

Une digue de type Rhône non CNR est recensée, entre le Pont du Rhône et le nord de l'île de la Sainte. Au niveau du zonage réglementaire, une bande de sécurité d'une largeur de 150 mètres est instaurée à l'arrière de la digue (Zone Ra).

Pour le risque lié aux ruisseaux du Crémieux (et du ravin au nord) et d'Orange, une zone R est définie le long de ces deux cours d'eau.

Le zonage appliqué en zone inondable sur la commune de Peyraud (le Rhône, le Crémieux et le ruisseau d'Orange additionnés) présente une superficie d'environ :

- 162 hectares en zone rouge,
- 11 hectares en zone bleue.

Des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue ont été déclarés en décembre 2003, novembre 2002, octobre 1999, octobre 1993, septembre 1993 et septembre 1992.

Risques liés au retrait gonflement des argiles

Le territoire de Peyraud est situé sur un secteur où ont été recensés des formations géologiques argileuses et marneuses affleurantes (alluvions récentes fluviatiles). Il en résulte un risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune. Le retrait/gonflement des sols se caractérise par des mouvements de terrains différentiels, de petite amplitude, provoqués par des variations de volume de certains sols argileux lorsque la teneur en eau se modifie. Ce phénomène peut être à l'origine de dégâts importants sur le bâti notamment. Ce risque est considéré comme faible sur la partie est du territoire communal et quelques secteurs en aléa moyen.

Risque de séisme

D'après la base de données Prim.net, la commune de Peyraud est concernée par un risque de séisme (zone 3), dit de « sismicité modérée ».

Le territoire est ainsi soumis aux règles de constructions correspondantes que doivent respecter les ouvrages nouveaux ou le bâti existant qui fait l'objet de modifications importantes. Les règles sismiques sont variables suivant la classe des bâtiments définies par l'arrêté du 22/10/2010 selon leur nature ou le type d'occupation. Ces règles fixent notamment des exigences en matière de conception mais également sur les dispositions constructives à mettre en œuvre en fonction des solutions techniques retenues (construction en béton armé, maçonnerie, acier ou bois).

Risque Feu de Forêt

La commune possède un massif boisé sensible aux incendies de forêt qui doit être préservé de toute forme d'urbanisation diffuse. Son taux de boisement est de l'ordre de 31 % du territoire communal, le taux de couverture végétale (toutes espèces confondues) atteint 38 % de la superficie du territoire de la commune de Peyraud (occupation du sol 2012).

Comme l'ensemble du département de l'Ardèche, la commune est concernée par les dispositions de la circulaire du 20 juin 1980 relative à la prise en compte par les documents d'urbanisme des impératifs de défense contre les incendies de la forêt méditerranéenne (J.O. du 13/07/1980 – NC P.62 57) : aucune construction en milieu boisé n'est autorisée.

Chaque année, un dispositif de surveillance en période de risque élevé est mis en place en Ardèche. Cette période est définie pour chacune des 9 zones définies à l'échelle départementale au regard de caractéristiques climatiques homogènes et pour lesquelles sont calculés quotidiennement différents indices à partir de paramètres météorologiques et de la réserve en eau du sol.

Ces indices permettent de classer chaque zone dans une échelle de risque comprenant 6 niveaux (faible, léger, modéré, sévère, exceptionnel).

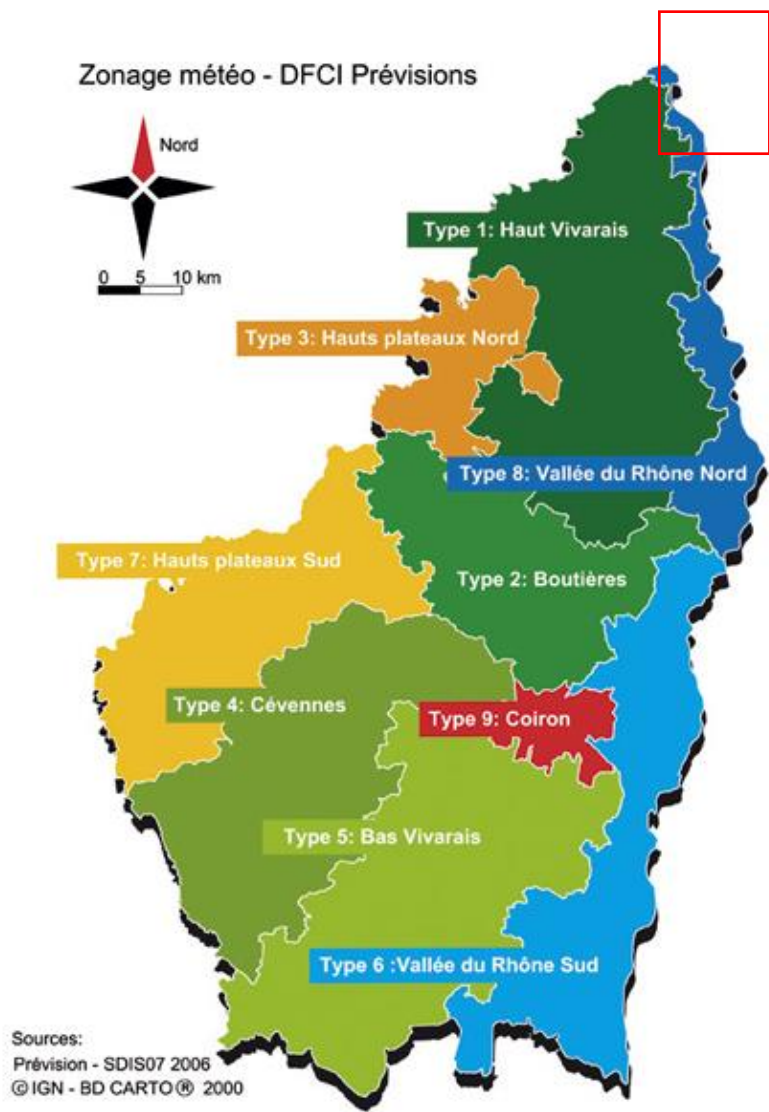
La commune de Peyraud fait partie de la vallée du Rhône Nord. Ce secteur présente un risque faible.

La Défense contre l'incendie

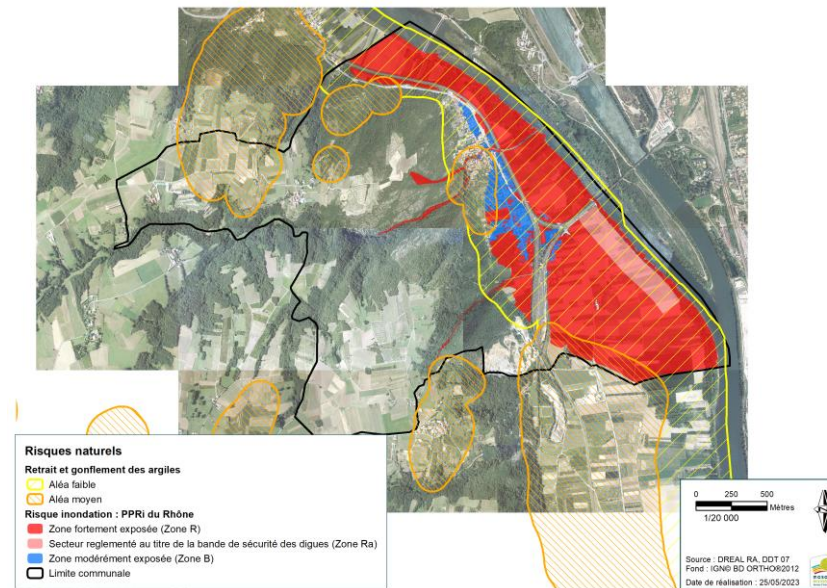
Le plan de protection de forêts contre les incendies de l'Ardèche indique les mesures à mettre en œuvre sur le territoire pour diminuer le nombre de départs de feux, améliorer les équipements DFCI et amplifier la coordination interservices. En matière d'urbanisme, les principales mesures à prendre en compte sont :

- l'application de la réglementation en matière de débroussaillage autour des habitations,
- stopper le mitage des espaces boisés par l'urbanisation.

Sur la commune de Peyraud, il n'existe aucun équipement DFCI (pistes, réserves d'eau...) à prendre en compte dans le PLU.



Carte n°22. Les zonages météo



Carte n°23. Les risques naturels (Source : Mosaïque Environnement)

c Risques technologiques :

Contrairement aux événements naturels, les risques technologiques présentent un caractère plus ponctuel et accidentel : ils sont localisés au niveau d'un site industriel, d'un lieu d'accident lors du transport de matières dangereuses. Aux conséquences directes de l'accident (explosion, incendie ...) s'ajoutent des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, libération à l'air libre de produits dangereux par leur nature même ...).

Cette relative localisation les rend par conséquent plus « prévisibles » que les événements naturels, et il est notamment possible d'en limiter l'occurrence grâce au recensement des sites présentant un risque potentiel.

Risque Rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage d'origine technique (défaut de fonctionnement des vannes d'évacuation, vice de conception, de construction ou de matériaux ...), naturelles (séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain ...), humaines (erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance ...).

Selon les caractéristiques propres du barrage, la rupture peut être progressive ou brutale. L'onde de submersion formée par le phénomène se traduit par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Sur Peyraud, ce risque est lié à plusieurs ouvrages présents sur le Rhône en amont dont les principaux sont :

- le barrage de Saint-Pierre-de-Boeuf qui inonderait le vieux Rhône,
- le barrage de Sablons qui inonderait la partie sud de la commune,
- la digue au sud de la commune.

Il est aussi lié à l'hypothèse d'une rupture totale et instantanée du barrage de Vouglans (dans le Jura) entraînant la rupture totale des barrages aval sous l'effet de l'onde.

Risque nucléaire

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.

La commune est concernée par l'installation nucléaire de base de Saint-Alban-du-Rhône - Saint-Maurice, rayon de 20 km par rapport au réacteur. Elle est concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du risque nucléaire, qui définit l'organisation mise en œuvre par les exploitants nucléaires et les services de l'Etat pour gérer une situation de crise dans un périmètre de 2 km, 5 km et 20 km autour du CPN. Une pastille d'iode stable (protection de la glande thyroïde contre les rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire) est notamment distribuée aux habitants dans la zone des 20 km autour de la centrale de Saint-Alban (source : SCOT Rives du Rhône).

Transport de marchandises dangereuses

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Un dégagement de nuage toxique (qui peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion). Les conséquences possibles du risque TMD sont une explosion, un incendie (60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables), un dégagement de nuage toxique. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes

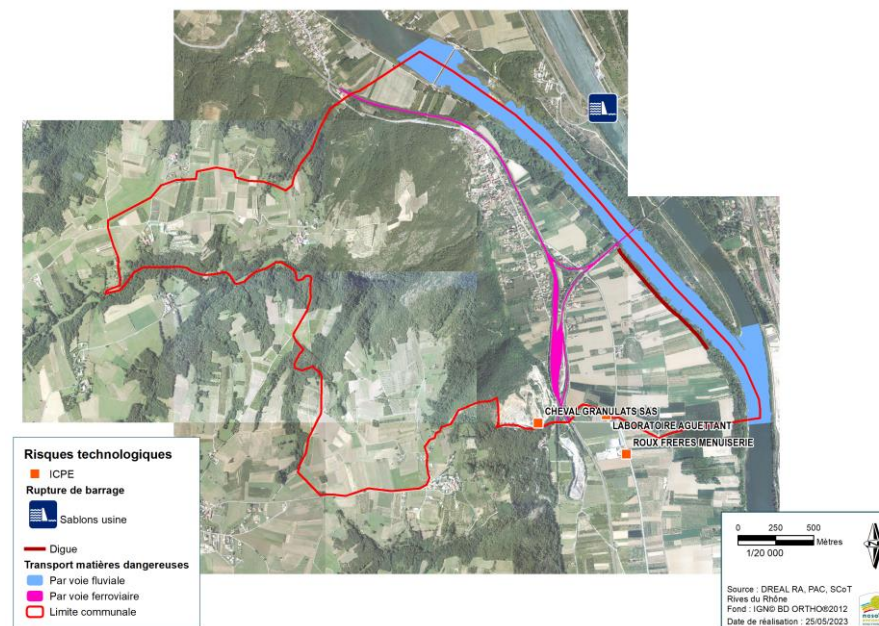
varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Sur Peyraud, le risque TMD est lié aux voies ferroviaire ou fluviale, les matières dangereuses étant principalement acheminées par l'intermédiaire de la voie ferrée et du Rhône.

Risques industriels : installations classées pour l'environnement (ICPE) (extraction du 25/05/2023 - Géorisques)

La commune de Peyraud est concernée par l'installation suivante :

Nom de l'établissement	Régime Seveso	Lieu	Activité
CHEVAL GRANULATS SAS	Non Seveso soumis à autorisation	Peyrasine	Carrière



Carte n°24. Les risques technologiques (Source : Mosaïque Environnement)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un risque faible et moyen du phénomène de retrait/gonflement des argiles ▪ Un risque sismique modéré ▪ Un risque de feu de forêt relativement faible et des précautions en matière d'urbanisation cohérentes avec la protection incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une vulnérabilité forte du territoire liée au risque inondation (30% du territoire) limitant les possibilités d'urbanisation ▪ Un risque de rupture de barrage lié à la présence du Rhône et aux différents ouvrages en amont et à la digue au sud ▪ Un risque TMD lié au transport fluvial et ferroviaire
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des eaux de ruissellement pour lutter contre l'inondation ▪ Respecter les principes de constructions sur des sols argileux et les règles de construction en zone sismique 3. ▪ Le projet de PLU ne devra pas contribuer à l'accroissement des risques et à exposer de nouvelles populations au risque d'inondation notamment. 	

III.C.2. Les nuisances et la pollution

Nuisances sonores

Le bruit est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère : il est caractérisé par sa fréquence (grave, médium, aiguë) et par son niveau exprimé en décibels (dB(A)). Les niveaux de bruit sont régis par une arithmétique particulière (logarithme) qui fait qu'un doublement du trafic, par exemple, se traduit par une majoration du niveau de bruit de 3 dB(A).

De la même manière, une division par deux du trafic entraîne une diminution de bruit de 3 dB(A). Les dispositions de la loi n°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et ses décrets d'application ont pour but :

- la prise en compte des nuisances sonores dans la conception,
- l'étude et la réalisation de voies nouvelles ou la modification significative de voies existantes.
- des seuils limites ont été fixés à 60 dB(A) le jour et 55dB(A) la nuit.

Le classement des infrastructures de transport terrestre est défini en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic, et la définition de règles de construction des bâtiments situés à proximité (éloignement des constructions nouvelles, murs anti-bruit et/ou isolation phonique). Il s'agit de limiter les nuisances sonores dues à la présence de routes et de voies ferrées à proximité d'habitations existantes et de s'assurer que les bâtiments nouveaux, construits à proximité de routes ou de voies ferrées existantes ou en projet, sont suffisamment insonorisés.

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence en période nocturne en dB(A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Classement sonore réglementaire

Source : Arrêté n°913 du 30/06/1999

D'après la DDT de l'Ardèche, la commune est affectée par les nuisances sonores associées à la voie SNCF. Cette dernière est classée en catégorie 1, ce qui implique une largeur des secteurs affectés par le bruit de 300 m de part et d'autre de la voie. Le reste de la commune de Peyraud n'est pas touché par des nuisances sonores liées aux voies routières, bien que le RD 86 supporte un trafic de 3 600 véhicules par jour.

Les premières rangées d'habitation du bourg le long de la RD 86 forment un écran pour les suivantes. Cependant, la pente et les porosités entre bâtiment limitent cet effet « d'écran acoustique ». L'absence de perception visuelle de la voie ferrée et/ou de la route a également un effet psycho-acoustique non négligeable (l'absence de perception visuelle de la source du bruit fait paraître la pollution acoustique moins importante).

Lignes électriques

Cet élément doit être pris en compte car les rayonnements électromagnétiques émis par les lignes à haute tension peuvent poser des problèmes pour la santé.

Peyraud est concerné par deux ouvrages très haute tension :

- **Ligne 63 kV GAMPALOU – VERNOSC (DUP du 15/12/1993),**
- **Ligne 63 kV BOULIEU – GAMPALOU (DUP du 06/10/1993).**

Ces ouvrages sont marqués d'une servitude d'utilité publique. Le PLU devra veiller, dans le règlement, au chapitre des dispositions générales ou dans chaque zone impactée par les lignes haute tension (HTB) :

à autoriser la modification de ces ouvrages pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques ;

- à prévoir que les règles de prospect, d'implantation et de hauteur des constructions ne soient pas applicables aux lignes de transport d'électricité HTB, faisant l'objet d'un report dans les documents graphiques et mentionnés dans la liste des servitudes ;
- au chapitre des dispositions générales ou dans chaque zone impactée par un poste de transformation ;
- à autoriser les aménagements futurs tels que la construction de bâtiments techniques, équipements, et de mise en conformité des clôtures du poste dans la liste des servitudes.

De plus, leurs abords doivent faire l'objet d'un entretien tout particulier afin de garantir la sécurité de tiers (élagage et abattage d'arbres notamment) et leur accès doit être préservé à tout moment. Les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un Espace boisé classé (EBC) : en cas de surplomb de ligne, il y a lieu de maintenir, hors EBC, un couloir axé sous le tracé des ouvrages, d'une largeur de 40 m (20 m de part et d'autre de l'axe de la ligne).

Sites et sols pollués (au 25/05/2023)

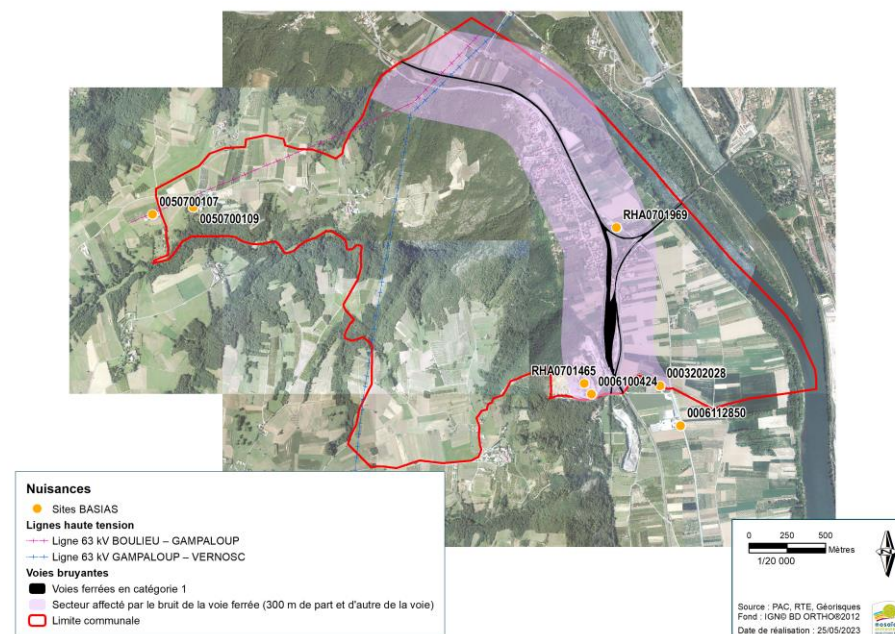
Aucun site et sol pollué de la base de données des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL) n'a été recensé sur la commune.

Concernant les anciens sites industriels et activités de service, plusieurs sites sont signalés dans l'inventaire historique des sites industriels et activités de service (CASIAS) :

- o Desserte de carburant (RHA0701969) ;

- o Carrière à ciel ouvert de granite (RHA0701465 et 0006100424) ;
- o Un site sur l'exploitation aux Maze (0050700109).

Le PLU doit être vigilant concernant le réaménagement des terrains concernés qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes. En fonction de l'état résiduel des terrains et des travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement des sites peut être soumis à des restrictions d'usage.



Carte n°25. Les nuisances (Source : Mosaïque Environnement)

La qualité de l'air

Ce chapitre relatif à la qualité de l'air est mené en application des articles L 122-1 à L 122-3 du Code de l'Environnement (anciennement article 19 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996) et de la circulaire d'application n°98-36 du 17 février 1998. Ces textes visent à réglementer les émissions des polluants

atmosphériques à prendre en considération lors des études d'impact des projets sur l'environnement et la santé. La pollution de fond est la pollution émise d'une manière générale par les activités humaines au niveau du sol ou à faible altitude. Celle-ci se disperse plus ou moins rapidement dans l'atmosphère en fonction des conditions météorologiques.

Les quatre principaux polluants :

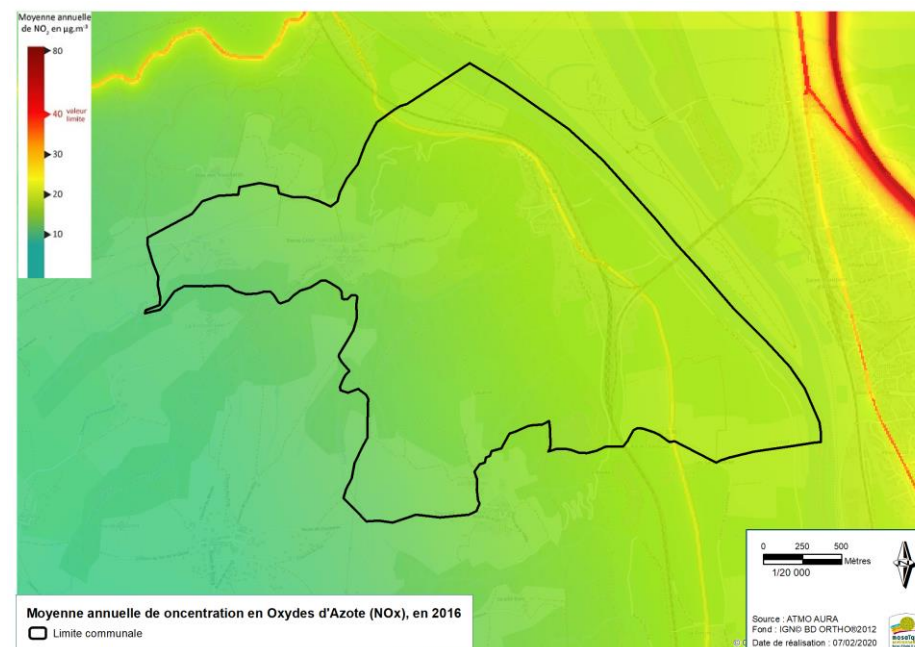
Le dioxyde de soufre (SO₂) est un polluant essentiellement industriel. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles, l'automobile et les unités de chauffage individuel et collectif.

Les particules en suspension (PM₁₀), communément appelées « poussières », proviennent en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération...). La mesure s'effectue sur les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀) mais également sur celles dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}). Les particules les plus fines sont essentiellement émises par les véhicules diesel.

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont des composés formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N₂) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles. Le dioxyde d'azote (NO₂) est émis lors des phénomènes de combustion, principalement par combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air. Les sources principales sont les véhicules et les installations de combustion. Le pot catalytique a permis depuis 1993, une diminution des émissions des véhicules à essence, mais l'effet reste encore peu perceptible compte tenu de la forte augmentation du trafic et de la durée de renouvellement du parc automobile.

De plus, les véhicules diesel, en forte progression ces dernières années, rejettent davantage de NO_x. Le NO₂ se rencontre également à l'intérieur des locaux où fonctionnent des appareils au gaz tels que les gazinières, chauffe-eau, etc.

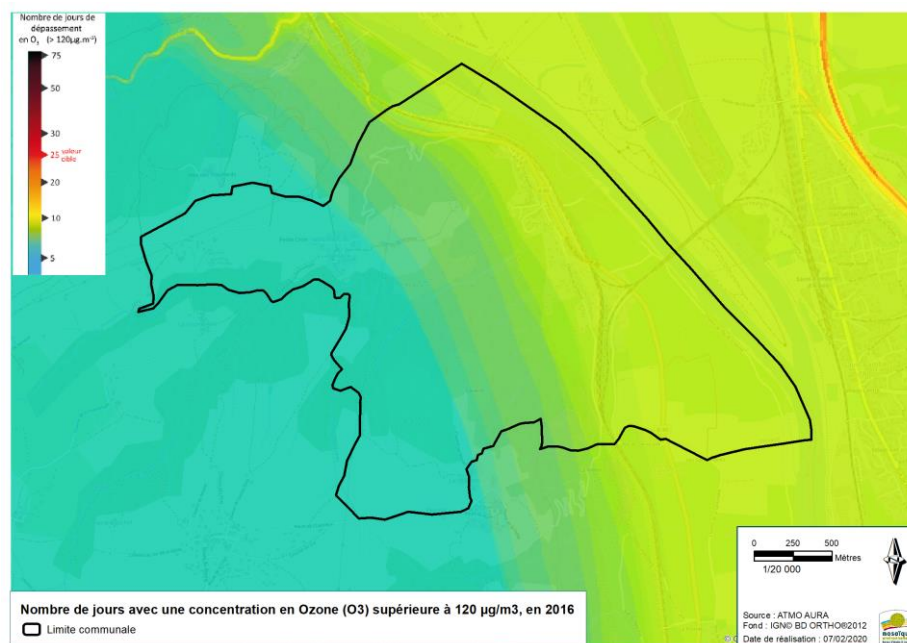
On remarque ainsi que la carte ci-dessous que les axes routiers sont très visibles, bien que la commune soit assez peu concernée par ces émissions.



L'ozone (O₃) n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV du soleil, à partir de polluants dits « précurseurs », les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Dans la stratosphère (10 à 60 km d'altitude), l'ozone est un filtre naturel qui protège la vie terrestre de l'action néfaste des UV du soleil : on parle de la couche d'ozone. Le « trou d'ozone » est une destruction partielle de ce filtre, liée à l'effet de certains polluants,

notamment les fréons ou CFC (chlorofluorocarbones), dont la production et la vente sont désormais interdites. Dans la troposphère (0 à 10 km d'altitude), où chacun d'entre nous respire quotidiennement, les taux d'ozone devraient être faibles. Cependant, certains polluants dits précurseurs, oxydes d'azote et composés organiques volatils, se transforment sous l'action du rayonnement solaire, et donnent naissance à l'ozone ou à d'autres composés irritants. Les précurseurs proviennent principalement du trafic routier, de certains procédés et stockages industriels, ainsi que de l'usage de solvants (peintures, etc.).

On note sur la carte ci-dessous que la commune de Peyraud est concernée par la pollution à l'ozone, notamment sur la frange Nord-Est, proche des axes routiers très fréquentés.



Peyraud se situe à proximité de 3 stations fixes de mesures de la qualité de l'air (source : air-rhonealpes.fr). Une station de type

Périurbain (sud roussillonnais/Sablons), une de type Trafic (A7 Nord-Isère) et une station de type Urbain (Roussillon).

Le secteur de Peyraud fait partie de la zone rurale du zonage régional (bilan qualité de l'air en région Rhône-Alpes 2000/2009). La commune est néanmoins à proximité du secteur du Roussillon (zone urbaine de plus de 10 000 habitants).

Si la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire une majorité de l'année, on note toutefois des problèmes de polluants dépassant, en 2009, la réglementation européenne (sources : SCOT Rives du Rhône).

C'est le cas des oxydes d'azote et de l'ozone, que l'on peut mettre en relation avec le caractère industriel de la vallée du Rhône et l'importance – et la proximité – des axes de transport routier sur le territoire.

La station située en bordure de l'autoroute A7 dépasse la valeur limite en dioxyde d'azote. Dans le cas des oxydes d'azote, ce sont les stations du pays roussillonnais qui franchissent le niveau critique pour la végétation.

L'ozone dépasse quant à lui les valeurs cibles, en zone rurale comme en zone urbaine.

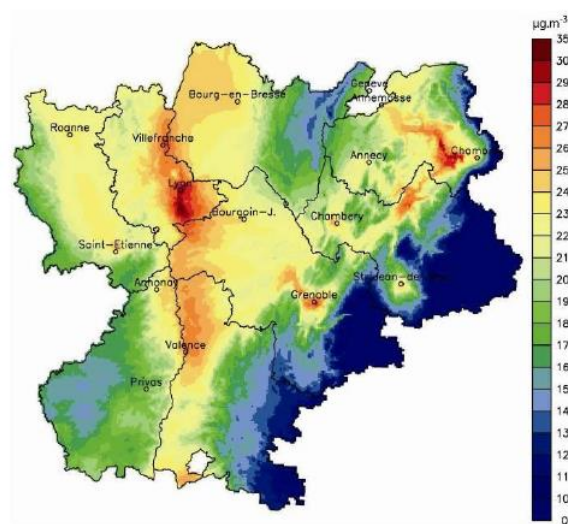
Les particules restent également un point de surveillance autour et au sud de l'agglomération lyonnaise. Pour ce paramètre, Peyraud fait partie des zones rurales de la plaine du Rhône qui ne sont pas épargnées par des niveaux de particules élevés.

Dans le secteur industriel de la vallée du Rhône, l'étude Air et Santé 2006-2007 montre que certaines molécules devraient faire l'objet de mesures complémentaires en raison des niveaux relevés : les particules PM10, le benzène, le formaldéhyde, le toluène, les xylènes, le chlorométhane, le dichlorométhane et le tétrachloroéthylène (source : Atmo Rhône-Alpes mai 2010, bilan de la qualité de l'air 2000-2009).

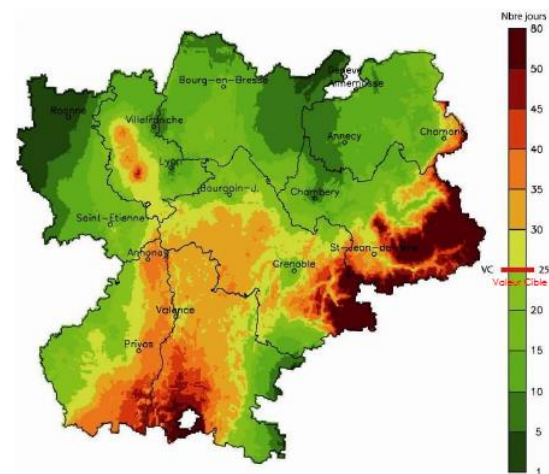
Concernant l'ozone, Peyraud appartient aux 27% des habitants en milieu rural (données 2006) qui sont soumis à des concentrations qui dépassent le seuil pour la santé humaine.



Localisation des stations de mesures



Carte 6 : moyenne annuelle PM_{10} en 2007 en $\mu g.m^{-3}$



Carte 33: nombre de jours de dépassement de $120 \mu g.m^{-3}$ en moyenne glissante 8 heures en 2007 avec données de stations assimilées

Source : bilan qualité de l'air en région Rhône-Alpes 2000/2009

Les allergènes :

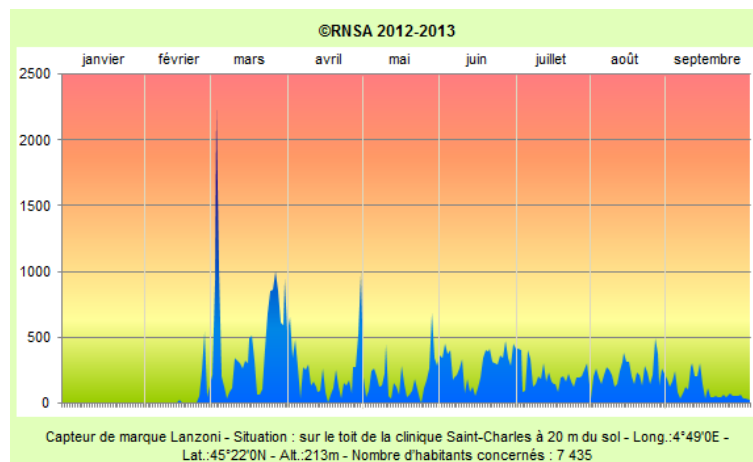
En plus des polluants d'origine chimique, la qualité de l'air peut être dégradée par les pollens allergisants de l'ambrosie, plante envahissante très présente sur les Rives du Rhône.

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique étudie le contenu de l'air en pollens et en moisissures et s'occupe du recueil des données cliniques associées. Nous disposons des données sur le secteur de Roussillon, pour la saison 2012.

Sur le graphique ci-dessous, on peut constater que les périodes les plus allergènes enregistrées sont au mois de mars avec un pic important au début du mois de mars, puis en avril. Le taux d'allergènes diminue à partir de mai. Les périodes les plus calmes sont de septembre à janvier.

Le risque sur la commune peut être lié à la présence de milieux rudéraux (friches de chantier, friches agricoles) favorables à

l'ambrosie, à la présence d'espèces allergisantes dans les jardins et particulièrement les haies.



Taux allergènes à l'échelle de Roussillon

Source : Réseau National de surveillance aérobiologique

ATOUS

- Centre bourg, services et équipements localisés sur un relief relativement plat, favorable aux déplacements modes doux
- Un contexte rural et de vastes surfaces boisées participant de l'épuration de l'air
- Peu de site ou sol pollués anciens

FAIBLESSES

- Des nuisances sonores liées à la voie ferrée et à la RD n° 86 sur le bourg
- Des émissions des polluants atmosphériques générés en majeure partie en dehors du territoire mais ayant des effets indésirables sur la commune (niveaux de particules élevés, ozone)
- Une desserte en transport en commun quasi inexistante générant l'utilisation de la voiture, source de nuisances et de pollutions
- Un relief complexifiant la dispersion des polluants
- Des risques méconnus liés aux émissions électromagnétiques

ENJEUX

- Prendre en compte les risques induits par les lignes électriques. Ces équipements demandent une surveillance importante, c'est pourquoi les dispositions réglementaires à ce niveau devront être respectées.
- Améliorer la qualité de l'air en favorisant les modes de déplacements doux ou alternatifs

III.C.3. Les déchets

La Communauté de communes Rhône Valloire a compétence pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, compétence qu'elle a déléguée au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM) qui regroupe 48 communes de la Drôme et de l'Ardèche. Le SIRCTOM en assure la collecte mais a lui-même délégué cette mission au Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD).

La collecte des ordures ménagères et déchets assimilés non recyclés s'effectue principalement à partir de conteneurs regroupés en 34 points sur la commune de Peyraud. La collecte est réalisée 1 fois par semaine (le mercredi).

La collecte sélective (verre, corps plats et corps creux) s'effectue à partir de Points d'Apports Volontaires (PAV) au nombre de 2 sur la commune de Peyraud (l'un à l'entrée du village et l'autre au centre). La commune compte donc environ un PAV pour 256 habitants, ce qui est largement suffisant en termes de densité.

3 projets d'îlots de propreté ont récemment été réalisés à la salle des fêtes, au lieu-dit les Replats et au sud du secteur d'Orange.

Les îlots propreté sont des points d'apport volontaire composés d'un conteneur enterré ou semi-enterré et de 3 colonnes de tri.

Ces équipements semi-enterrés, sont des cuves d'acier galvanisé placées dans une armature béton. Ils peuvent contenir l'équivalent de 7 grandes poubelles.

Extérieurement on ne voit qu'un quart de la capacité totale du conteneur. Ils remplaceront d'ici 2012 l'ensemble des poubelles du territoire couvert par le SIRCTOM.

Par la mise en place de ces conteneurs, le SIRCTOM passera de 4 000 points de collecte à 300 points de collecte, ce qui doit permettre de

réduire les coûts de collecte et d'améliorer parallèlement, par une réaffectation des agents, la qualité du service des déchetteries.

Dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets, le **compostage individuel** apparaît comme une solution simple et efficace pour réduire le poids de la poubelle présentée lors de la collecte en porte à porte. Depuis 2005, le SYTRAD diffuse auprès de ses administrés un composteur individuel de 320 L en plastique recyclés au prix de 15 € TTC, accompagné par un guide pratique sur la conduite d'un compost.

Les encombrants, les déchets verts, les gravats, les déchets dangereux des ménages et les déchets recyclables sont collectés dans les cinq déchetteries mises en service par le SIRCTOM. Les habitants de Peyraud vont préférentiellement à la déchetterie d'Andancette située à environ 8 km.

Enfin, le traitement des déchets non valorisables s'effectue au centre d'enfouissement technique situé à Saint-Sorlin-en-Valloire. Cette compétence a été transférée au SYTRAD au 1er janvier 2005.

2009	Déchets ménagers	Verre	Corps creux	Corps plats
Peyraud	-	43,2 kg/hab./an	6,8 kg/hab./an	22,8 kg/hab./an
SIRCTOM	238,9 kg/hab./an	31,8 kg/hab./an	5,0 kg/hab./an	25,3 kg/hab./an

Le SYTRAD est largement engagé dans la **prévention et la réduction des déchets**. Son rapport d'activité de 2011 avance un taux de valorisation de 32 % du gisement, et affiche comme objectif de réduire d'environ 50 % la quantité de déchets enfouis sur le territoire et de valoriser près de 40 % du gisement d'ici 2013. Le SYTRAD met en place des actions de communication, des animations de terrain ou des campagnes d'information à divers types de public.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une gestion intercommunale des déchets (collecte et traitement) bien organisée ▪ Réduction à la source de la quantité de déchets produits (bio déchets) ▪ Une communication soutenue auprès des habitants pour réduire les déchets ▪ Projets d'îlots de propreté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des marges de progression dans le tri et la valorisation sur la commune
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer et poursuivre la sensibilité des habitants sur le tri sélectif à l'échelle de la commune et de la Communauté de communes (promotion du recyclage, éco-gestes, stop pub) ▪ Prévoir les emplacements nécessaires aux futurs aménagements d'îlots de propreté 	

III.C.4. Énergie, lutte contre le changement climatique

a Les objectifs nationaux

La proposition de loi Grenelle, soumise au parlement dans sa version du 14 avril 2007 est composée de 47 articles et prévoit notamment :

- pour le parc existant de bâtiments : de réduire d'au moins 38 % les consommations énergétiques du parc d'ici 2020, avec un objectif de réduction de 12 % en 2012 ;
- pour les constructions neuves : Niveau « Bâtiment Basse Consommation (BBC) » pour tous les bâtiments publics et tertiaires dès six mois après la publication de la loi. Pour les logements neufs, niveau « très haute performance énergétique » en 2010 puis « BBC » en 2012. Pour tous les bâtiments neufs en 2020 : « norme bâtiment à énergie positive » ;
- pour le transport : objectif de réduction de 20 % par rapport à 1990 pour les émissions de dioxyde de carbone en 2020. Objectif de 25 % de fret non routier d'ici à 2012. Création de trois nouvelles autoroutes ferroviaires, deux autoroutes de la mer et 2 000 km de lignes supplémentaires pour les trains à grande vitesse d'ici 2020 pour relier les capitales régionales. Objectif d'émissions de CO₂ de 130 g/km du parc automobile français en 2020.

De plus, la France a adopté en 2008 le paquet énergie – climat qui vise à faire respecter les objectifs européens en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable, plus communément appelé « 3 fois 20 » en raison de ses objectifs :

- réduction de 20 % des émissions de GES ;
- amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique ;

- part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Enfin, depuis 2015, la Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des consommations d'énergie de 50% en 2050 par rapport aux consommations de 2012, et de réduction des émissions de GES de -75% en 2050 par rapport aux émissions de 1990 (avec la loi Énergie de 2019, cet objectif est couplé à celui de « neutralité carbone »).

	2030	2050
Maîtrise de la demande en énergie	-20%	-50%
Production d'énergie renouvelable	32% (taux de couverture)	
Emissions de gaz à effet de serre	-40%	-75%
Emissions de polluants atmosphériques	Objectifs par polluants	

b Les objectifs régionaux

La présente partie présente le scénario retenu pour la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du SRADDET, approuvé en janvier 2020, et fixe ainsi les objectifs qu'elle se fixe à l'horizon 2020, ainsi que le chemin sur lequel il est souhaitable de se placer pour atteindre les différents objectifs à l'horizon 2050.

Ce scénario doit permettre à la région de participer à la hauteur de son potentiel sur les différentes thématiques au respect des engagements nationaux et européens.

- Objectif stratégique 1 : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous
- Objectif stratégique 2 : Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires

- Objectif stratégique 3 : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources
- Objectif stratégique 4 : Faire une priorité des territoires en fragilité
- Objectif stratégique 5 : Interconnecter les territoires et développer leur complémentarité
- Objectif stratégique 6 : Développer les échanges nationaux source de plus-values pour la région
- Objectif stratégique 7 : Valoriser les dynamiques européennes et transfrontalières et maîtriser leurs impacts sur le territoire régional
- Objectif stratégique 8 : Faire de la Région un acteur des processus de transition des territoires
- Objectif stratégique 9 : Préparer les territoires aux grandes mutations dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, du climat et des usages, en tenant compte des évolutions sociodémographiques et sociétales
- Objectif stratégique 10 : Développer une relation innovante avec les territoires et les acteurs locaux

Consommation d'énergie finale :

-15% de consommation globale d'énergie en 2030 par rapport à 2015

-38% de consommation globale d'énergie en 2050 par rapport à 2015

Ces objectifs sont déclinés par secteurs :

	Evolution de la consommation globale 2030 par rapport à 2015	Evolution de la consommation globale 2050 par rapport à 2015
Bâtiments résidentiel	-23%	-38%
Bâtiments tertiaires	-12%	-30%
Industrie	-3%	-45%
Mobilités	-15%	-11%

Agriculture	-24%	-28%
--------------------	------	------

Production d'énergie d'origine renouvelable

Le SRADDET fixe des objectifs en matière d'augmentation de la production :

+54% de production d'énergie d'origine renouvelable en 2030 par rapport à 2015

+100% de production d'énergie d'origine renouvelable en 2050 par rapport à 2015

Ces objectifs sont déclinés par énergie :

	Evolution de production en 2030 par rapport à 2015	Evolution de production en 2050 par rapport à 2015	Part en 2030	Part en 2050
Hydroélectricité	+4.6%	+4.6%	39%	30%
Bois énergie	+43.2%	+61.2%	28%	25%
Méthanisation	+1270%	+2448%	8%	12%
Photovoltaïque	+867%	+1835%	10%	16%
Eolien	+522%	+896%	7%	8.5%
PAC /Géothermie	+25.6%	+88.4%	4%	4%
Déchets	-10.6%	-10.5%	2%	1%
Solaire thermique	+577%	+746%	2%	2%
Chaleur fatale	271 Gwh (0 en 2015)	571 Gwh (0 en 2015)	0%	0.5%
Total	+54%	+100%	100%	100%

Emissions de gaz à effet de serre

En lien avec les économies d'énergies et le déploiement des énergies renouvelables, le SRADDET fixe des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

-30% d'émissions des gaz à effet de serre d'origine énergétiques et non énergétiques en 2030 par rapport à 2015 en priorisant sur 4 secteurs :

- 1/ transport
- 2/bâtiments
- 3/ agriculture
- 4/ industrie

-75% à l'horizon 2050 (facteur 4) en visant la neutralité carbone.

Polluants atmosphériques

Les objectifs du SRADDET en matière de polluants atmosphériques sont déclinés par polluants :

	2030 par rapport à 2015	2050 par rapport à 2015
Nox	-44%	-78%
PM10	-38%	-52%
PM2.5	-47%	-67%
COVNM	-35%	-51%
NH3	-5%	-11%
	2030 par rapport à 2005	2050 par rapport à 2005
SO2	-72%	-74%

c Les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un **projet territorial de développement durable** dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCAET vise deux objectifs :

- **atténuation / réduction des émissions de GES**, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de GES

dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;

- **adaptation au changement climatique**, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.
- **Il intègre également la réduction des émissions de polluants atmosphériques et l'amélioration de la qualité de l'air.**

Le PCAET est le cadre stratégique d'une collectivité en matière de développement de la production d'énergie de sources renouvelables (article L.229-26 1° du Code de l'environnement). À ce titre, le PCAET peut proposer une analyse des potentiels de production par des sources renouvelables disponibles qui pourra alimenter la réflexion d'un PLU de même échelle territoriale ou d'échelle inférieure.

La commune de Peyraud est intégrée dans le PCAET de la Communauté de Communes Porte de DromArdèche, dont le lancement a eu lieu en octobre 2019. Il n'est donc pas encore suffisamment avancé pour que le PLU puisse s'y référer.

d Les enjeux liés à l'énergie dans le PLU

Les collectivités locales sont des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques européens et nationaux, de par leurs compétences, tant en matière de services publics locaux d'énergie que d'aménagement du territoire.

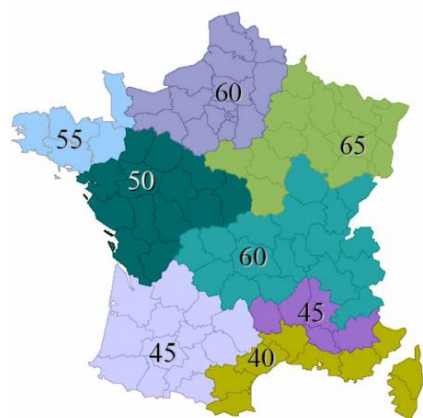
Les politiques d'urbanisme qu'elles mettent en œuvre contribuent à améliorer la qualité de vie au quotidien, tout en prenant en compte les contraintes économiques inhérentes aux besoins énergétiques des territoires et de leurs citoyens. Notamment, les collectivités territoriales compétentes en matière d'urbanisme doivent intégrer les différents modes de production décentralisée de l'énergie dans leurs décisions d'aménagement de leur territoire.

L'enjeu de fond de la thématique « énergie » dans le PLU est de réduire la dépendance énergétique de la commune aux énergies fossiles, en passant par la réduction des consommations, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. C'est le principe directeur : « sobriété, efficacité et renouvelables » qui doit motiver les futurs aménagements sur les communes.

Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des consommations énergétiques de la collectivité, et de prendre en compte l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments.

Tout nouveau bâtiment dont le permis de construire est déposé au 1er Janvier 2013 se doit de respecter la Réglementation Thermique 2012, qui impose une consommation de 50 kWh d'énergie primaire par m² et par an. Ce chiffre est à moduler selon la région d'habitation : ainsi sur la commune de Peyraud il s'agit plutôt de 45 kWh d'énergie primaire par m² et par an (selon la catégorie de bâtiment exprimée ci-dessous).

La Règlementation Thermique 2020 n'est pas encore sortie à l'heure de la rédaction du PLU, mais devra être appliquée pour les constructions nouvelles.



Exemple de Cep_{max} modulé en fonction de la localisation géographique.

- Pour les maisons individuelles ou accolées de 120 à 140m² ($M_{csurf}=0$),
- Ou pour les bâtiments collectifs d'habitation de 80 à 100m² construits à partir du 1^{er} janvier 2015 ($M_{csurf}=0$),
- Qui sont construits à moins de 400 mètres d'altitude ($M_{calt}=0$) et n'utilisent ni bois-énergie, ni réseaux de chaleur ou de froid faiblement émetteurs en CO₂ ($M_{cGES}=0$).

Source : réglementation thermique 2012 : un saut énergétique pour les bâtiments neufs, MEDDTL, 2011.

Il s'agit également de limiter les consommations d'énergie par la rénovation du bâti.

L'enjeu actuel en matière de consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment est celui du bâti ancien, puisque l'on estime que le patrimoine bâti se renouvelle à hauteur de 1 % par an seulement, l'effort sur la réduction des consommations énergétiques doit se porter sur le patrimoine bâti. L'éco-rénovation du patrimoine demeure donc une des principales solutions pour réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort des usagers.

De plus, il est nécessaire d'encourager le recours aux énergies renouvelables ce qui, en même temps, réduirait la dépendance énergétique.

Les réserves en énergies fossiles ne permettront plus de couvrir la demande mondiale qui est de plus en plus forte, ce qui a pour effet immédiat d'augmenter le coût de ces énergies, qui sont, de plus, responsables pour une majeure partie des élévations de température observées au cours des deux dernières décennies. Cette modification brutale des prix fait peser sur les territoires des menaces qu'ils ne pourront résoudre qu'en diminuant leur recours à ces énergies. L'alternative actuelle repose sur les énergies dites renouvelables qui se basent avant tout sur l'énergie solaire. Les potentialités locales peuvent permettre, une fois que l'on a restreint les consommations, de couvrir une bonne partie des besoins restants, ce qui aurait pour effet de rendre peu à peu le territoire plus indépendant sur le plan énergétique...

- une densification du tissu urbain, en favorisant les opérations de renouvellement urbain, la construction en dents creuses ;
- une maîtrise de l'étalement urbain par une définition judicieuse de la localisation des activités, équipements et zones résidentielles, permettant de réduire les déplacements.

Source : AEU Peyraud - CC Rhône Valloire - 2011

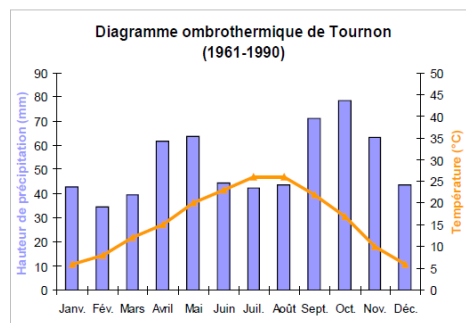
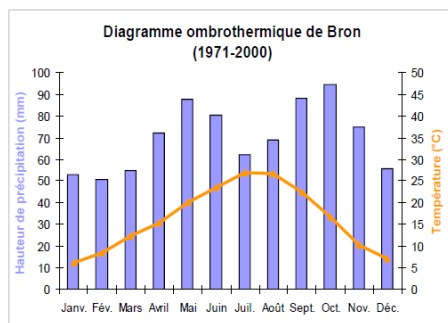
e Diagnostic climatique

Située dans la vallée du Rhône, au pied des monts du Haut Vivarais, la commune de Peyraud connaît un climat mélangeant les caractères océaniques et continentaux avec des pluies assez fréquentes et plutôt bien réparties sur l'ensemble de l'année, avec un maximum en automne et un minimum en hiver. Cependant les pluies des perturbations océaniques venant de l'ouest sont généralement assez faibles et même parfois inexistantes en raison de l'abri constitué par le Massif Central qui bloque les précipitations plus à l'ouest.

Compte tenu de la faible altitude, la neige est rare et peu abondante. Les températures sont parfois très chaudes en été, variables et contrastées au printemps. En hiver on retrouve un dégradé sud-nord avec des températures de plus en plus rigoureuses au nord de Valence (brouillard et nuages bas parfois très persistants lors des périodes anticycloniques hivernales). La moyenne pluviométrique annuelle est comprise entre 700 et 900 mm (Andance 805 mm).

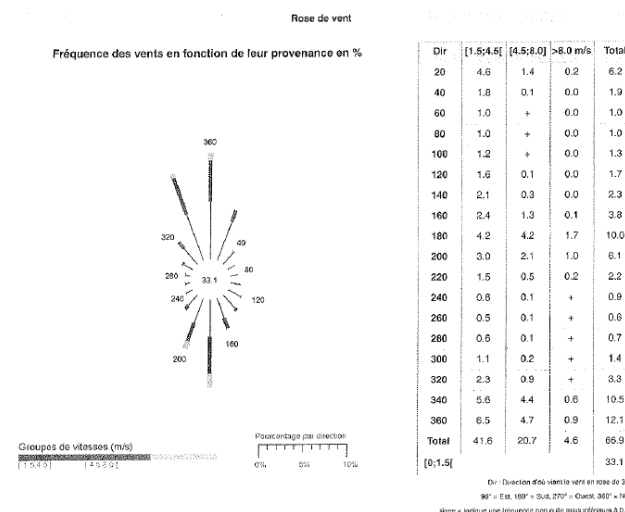
Insoleillement

L'insolation est comprise entre 2000 et 2250 heures par an. L'irradiation est de 1555 kWh/m².j (pour un plan d'inclinaison égal à la latitude et orienté sud).



Vent

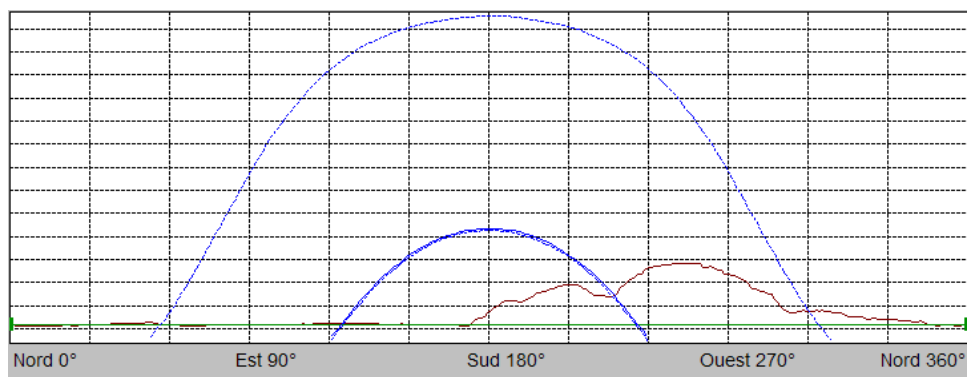
L'une des caractéristiques climatiques de la vallée du Rhône est la présence d'un vent d'orientation Nord/Sud ou Sud/Nord quasi permanent qui souffle et assèche l'air. Baptisé Mistral lorsqu'il vient du nord, il apporte beau temps et fraîcheur en été, mais une impression de froid glacial en hiver. Lorsqu'il provient du sud, il annonce généralement l'arrivée de perturbations orageuses.



Source : Météo France, Station de Lyon, période 1981-2000

Masques solaire

Le masque solaire suivant indique (courbe en rouge) la topographie lointaine avoisinante et son impact potentiel sur l'exposition au soleil au cours d'une journée. Les courbes en bleu donnent les courses du soleil aux solstices d'hiver et d'été.



L'ensemble des tracés bleus situés entre la courbe verte et la courbe rouge indiquent l'effet de masque solaire joué par le relief. Ces effets de masque sont sensibles en fin de journée, mais n'handicapent que faiblement le potentiel en énergie solaire de la commune.

f Potentialités en énergie renouvelable

Potentialités en énergie solaire

Au cours de l'année, l'irradiation solaire évolue. Celle-ci est maximale au cours du mois de Juillet et minimale au cours du mois de Décembre. Au niveau de Peyraud, les données montrent un total d'heures d'ensoleillement par an compris entre 2 000 et 2 250 heures. Les conditions d'ensoleillement sont donc très bonnes, ainsi nous allons étudier le potentiel de production en énergie solaire thermique et en énergie solaire photovoltaïque.

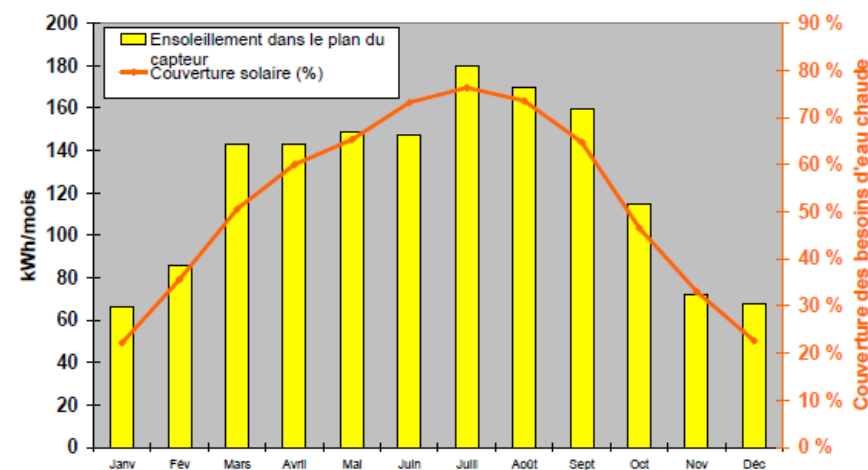
Solaire thermique

Les panneaux solaires thermiques consistent à capter le rayonnement du soleil afin de le stocker sous forme de chaleur et de le réutiliser pour des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Ils sont en général installés en toiture.

La chaleur produite par un capteur solaire thermique est fonction de l'ensoleillement qu'il reçoit, de son positionnement (inclinaison et orientation), de la température ambiante et du lieu d'implantation.

Les informations concernant Lyon, ville dont la situation (sur l'ensoleillement notamment) est légèrement moins bonne que pour Peyraud, sont d'une couverture solaire des besoins en eau chaude de 80 % en été et de 20 % en hiver. Une installation solaire thermique ne couvre jamais à 100 % les besoins de chaleur (exception faite pour le chauffage de l'eau des piscines). En effet, compte tenu de la forte variation de l'ensoleillement entre l'été et l'hiver, il y aurait une surproduction en été qui ne se justifie pas économiquement. La couverture annuelle des besoins en eau chaude sanitaire est ainsi estimée à près de 50 % grâce au solaire thermique. De plus, grâce à un système solaire combiné, en plus de la couverture d'une partie des besoins en eau chaude sanitaire, une partie des besoins en chauffage peut être couverte.

Production d'un mètre carré de capteur solaire thermique incliné à 45°



Source : ALE Grand Lyon

La productivité moyenne **d'un mètre carré de panneau solaire thermique** est de :

- 450 kWh/m².an environ, pour une installation solaire collective ;
- 450 kWh/m².an pour un chauffe-eau individuel ;

- 410 kWh/m².an pour un système solaire combiné (eau chaude et chauffage pour une habitation) ;
- 300 kWh/m².an pour des capteurs moquettes pour le chauffage de l'eau des piscines.

Le site d'AURAE, Terristroy, qui présente les données de l'OREGES, estime le potentiel en solaire thermique de la commune de Peyraud à environ 1 278 MWh par an (résidentiel individuel et collectifs, industriels).

Solaire photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque consiste à transformer le rayonnement solaire en électricité. Elle est l'un des rares moyens de production d'électricité attaché au bâtiment. Il existe plusieurs technologies de modules photovoltaïques, dont le plus répandu est le silicium cristallin. La surface d'une installation peut atteindre quelques dizaines à quelques milliers de mètres carrés, pour des puissances de quelques kilowatts crête (kWc) à plusieurs mégawatts crête (MWc).

Une installation de 1 kWc équivaut environ à une surface de 10 m².

La production d'un panneau solaire photovoltaïque peut être optimisée en fonction de son orientation. Les masques solaires lointains sont présents, il s'agira donc d'envisager l'implantation de nouveaux aménagements par une optimisation de l'orientation des panneaux, et une étude des ombres solaires proches. Le tableau suivant synthétise l'optimisation de la production d'un panneau solaire au regard de son orientation :

FACTEURS DE CORRECTION POUR UNE INCLINAISON ET UNE ORIENTATION DONNÉES					
INCLINAISON		0°	30°	60°	90°
ORIENTATION		0°	30°	60°	90°
Est		0,93	0,90	0,78	0,55
Sud-Est		0,93	0,96	0,88	0,66
Sud		0,93	1,00	0,91	0,68
Sud-Ouest		0,93	0,96	0,88	0,66
Ouest		0,93	0,90	0,78	0,55

Source : Hespul

position à éviter si elle n'est pas imposée par une intégration architecturale

NB : ces chiffres n'incluent pas les possibles masques qui pourraient réduire la production annuelle.

Un panneau photovoltaïque (puissance nominale : 1 kWc, pertes systèmes évaluées à 14 % et angle d'inclinaison de 35°), installé à Peyraud, pourrait produire, dans des conditions optimales (pas d'ombres portées par exemple) : 1 000 kWh par an (pour environ 10 m² de panneaux solaires photovoltaïques).

La zone est donc propice à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. Il faut signaler qu'une installation solaire thermique couvre une partie des besoins de chaleur d'une habitation ou de l'eau chaude sanitaire. Cette installation est donc dimensionnée pour les besoins de chaleur de ce bâtiment. Le maître d'ouvrage contribue beaucoup plus à la réduction des GES par le biais d'une installation solaire thermique (au minimum trois fois plus que le photovoltaïque). Le solaire thermique se substituant en très large partie aux énergies fossiles, il permet de réduire fortement les émissions de GES.

Le site d'AURAE, Terristroy, qui présente les données de l'OREGES, estime le potentiel photovoltaïque de la commune de Peyraud à environ 2 586 MWh par an (toitures résidentielles, agricoles, commerciales et ombrières de parkings).

Potentialités en énergie hydraulique

Certaines énergies ne sont pas mobilisables à l'échelle d'une ville, d'une commune : c'est le cas en particulier de l'énergie hydraulique,

hormis quelques cas particuliers d'installations micro-hydrauliques. La quantité d'énergie hydraulique que l'on peut produire dépend de 2 facteurs : le débit de la rivière et la hauteur de chute. Toutefois, il est également possible d'utiliser l'énergie de l'eau déjà canalisée des réseaux d'adduction ou d'irrigation, si le potentiel en termes d'énergie est suffisant. Cette possibilité sera à étudier plus précisément dans le cadre de futurs aménagements.

Potentialités en énergie éolienne

La commune de Peyraud est située dans la vallée du Rhône, qui constitue un véritable couloir de vents orientés sud/nord, dont le potentiel éolien est déjà utilisé par de nombreux équipements. Plusieurs permis de construire ont été autorisés sur la commune de Beausemblant, située à une quinzaine de kilomètres de Peyraud.

Le potentiel éolien est donc intéressant, mais les contraintes paysagères (fond de vallée et crêtes) limitent son exploitation. Tout projet d'implantation d'éoliennes devant faire l'objet d'études spécifiques préalables sur la faisabilité technique, les impacts sur l'environnement, le paysage...

D'autres types d'éoliennes sont disponibles et correspondent à ce que l'on appelle « le petit éolien ». Ce nouveau type d'éoliennes de petite taille et de petite puissance destinées à être implantées en milieu urbain permet d'élargir le choix en matière d'énergies renouvelables.

L'implantation de ce type d'éoliennes pourra également être analysée sur de futurs aménagements.

Le site d'AURAE, Terristiry, qui présente les données de l'OREGES, estime le potentiel éolien de la commune de Peyraud à une surface d'implantation possible d'environ 600 ha.

Potentialités en géothermie

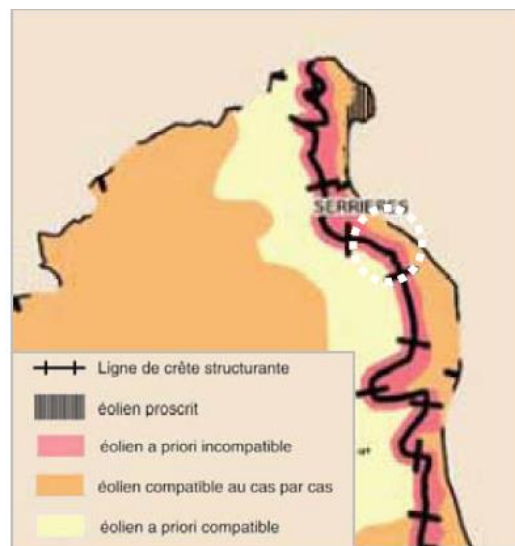
Le potentiel géothermique du sous-sol est fonction de la nature et de l'épaisseur des formations géologiques, la présence d'accidents structuraux (failles, chevauchements) et d'évènements karstiques. Le potentiel en géothermie peu profonde ne peut être connu que par des études spécifiques en la matière. L'eau doit se trouver en débit suffisant (au moins 10 m³ par heure) et de bonne qualité (elle ne doit pas être trop polluée).

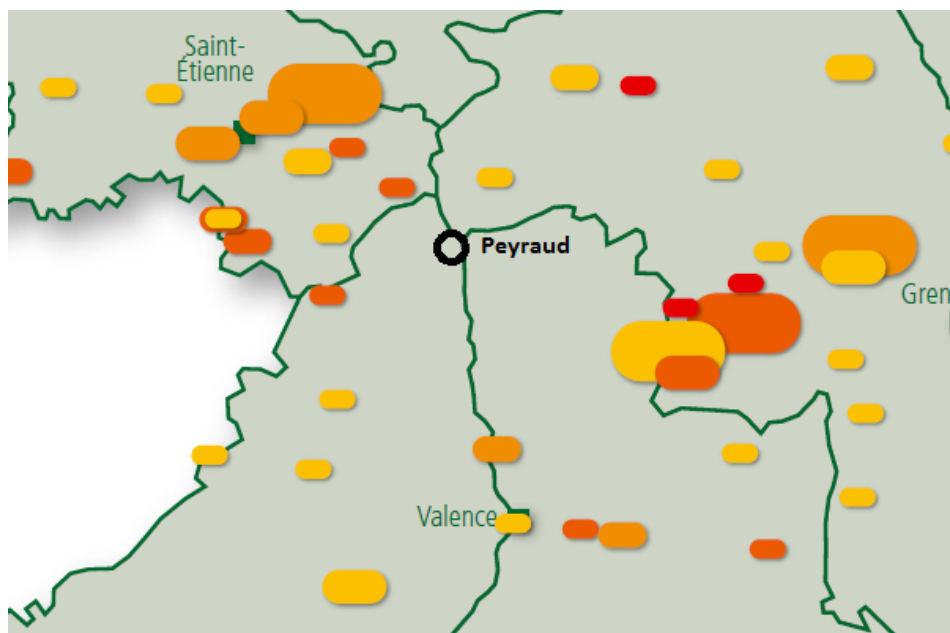
Potentialités en bois énergie

La filière bois-énergie est en forte expansion en Rhône-Alpes. Les ressources sont abondantes et leur valorisation participe à l'application du protocole de Kyoto sur le changement climatique. Le bilan du « Plan Bois Energie » montre que l'utilisation de cette ressource renouvelable et locale répond à des besoins bien identifiés et correspond à des investissements très importants.

L'Isère et l'Ain sont les départements produisant le plus de bois énergie, avec des volumes proches ou supérieurs à 80 000 t / an (chiffres 2008). La localisation des producteurs de bois énergie est développée dans la carte suivante (la localisation de la commune est indiquée par le rond noir) :

Schéma éolien de l'Ardèche
Source : DDE de l'Ardèche, 2007





Les principaux producteurs à proximité de la commune se situent aux environs de Saint-Etienne et dans le Parc Naturel du Pilat.

Le site d'AURAAE, Terristory, qui présente les données de l'OREGES, estime le potentiel de production de bois énergie sur la base de surfaces exploitables, ici d'environ 190 ha.

Potentiel en biogaz

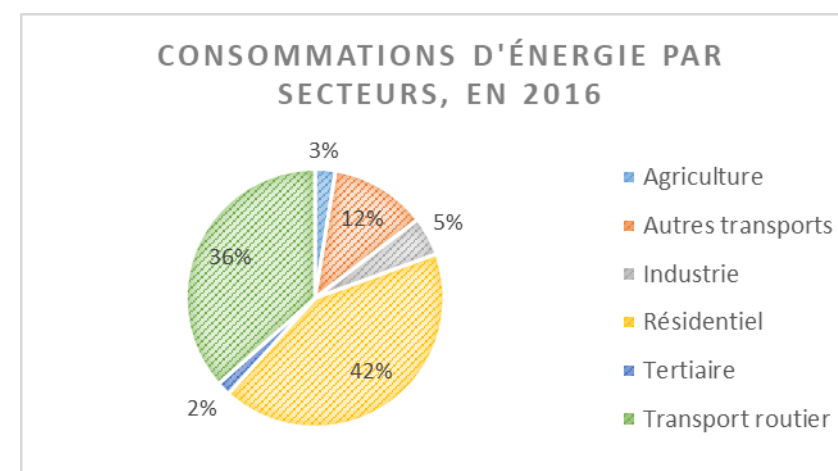
La filière biogaz / méthanisation doit être raisonnée à une échelle plus large que celle de la commune et prendre en compte de nombreux facteurs de disponibilité de la ressource. Toutefois, le site d'AURAAE, Terristory, permet d'estimer que la ressource disponible à l'échelle de la commune permet de contribuer à hauteur de 360 MWh à une production locale de biogaz.

g Etat des lieux des consommations d'énergie et d'émissions de GES

Les données ici présentées sont issues de l'OREGES AURA.

Les consommations d'énergie

En 2016, les consommations d'énergie de la commune de Peyraud s'élevaient à 8.64 GWh. On remarque que les secteurs du résidentiel et du transport routier sont les secteurs les plus consommateurs, ce qui est représentatif du territoire, en l'absence d'industrie fortement consommatrice.



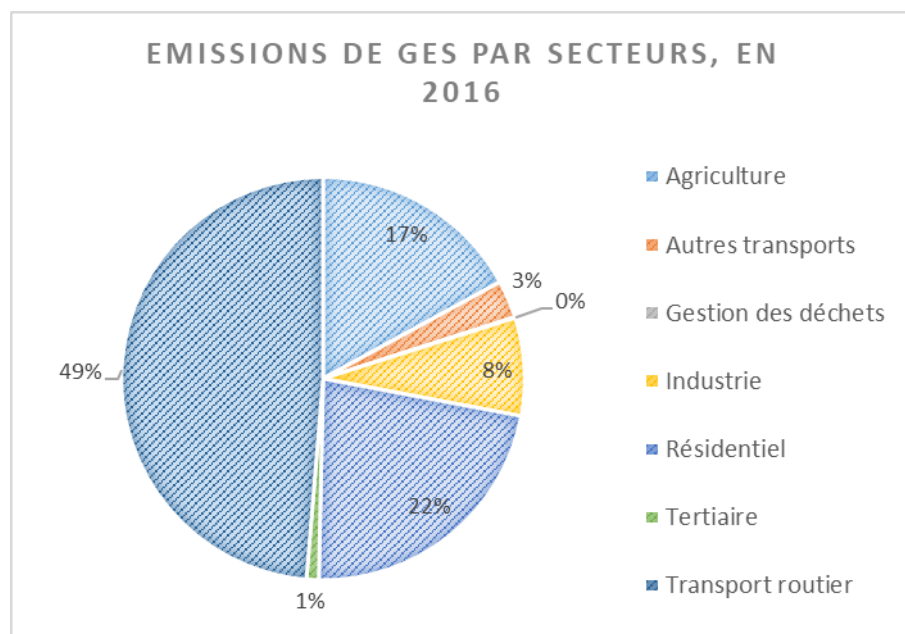
Les consommations d'énergie liées au transport routier s'élèvent à 3.16 GWh en 2016. Elles sont à 64% liées au transport de personnes, ce qui illustre la part de la voiture encore importante dans les déplacements, malgré une desserte en train proche.

Les consommations d'énergie liées au secteur résidentiel (logements) s'élèvent à 3.65 GWh en 2016. Elles sont pour l'essentiel liées à la production de chaleur : 54% de chauffage (ce qui est relativement faible comparé à d'autres territoires et dénote d'un climat moins rigoureux) et 13% pour l'eau chaude sanitaire.

La moitié de l'énergie consommée sur le territoire sont des dérivés du pétrole, ce qui est cohérent avec la part du transport routier dans les consommations, mais révèle également une part encore significative de chauffage au fioul, tandis que les énergies renouvelables thermiques ne représentent que 13% de la consommation globale.

Les émissions de GES

En 2016, les émissions de GES de la commune de Peyraud sont estimées à 1 605 TCO₂e. On remarque que les secteurs les plus émetteurs sont le transport routier, responsable de près de la moitié des émissions du territoire, ainsi que le secteur résidentiel, en raison des consommations d'énergie importante qu'il représente, et le secteur agricole.



Les émissions du transport routier s'élèvent à 781 TCO₂e, en raison du facteur d'émission élevé des carburants pétroliers, ainsi que comme vu plus haut, des consommations importantes que ce secteur représente sur le territoire.

Les émissions du secteur résidentiel s'élèvent à 360 TCO₂e. Cette part plus faible s'explique par des besoins en chaleur moindres, mais également par la part du bois énergie dans le chauffage (56% de la consommation pour le chauffage). En effet, le bois est considéré comme « neutre » en matière d'émissions de GES, l'arbre ayant séquestré du carbone tout au long de sa croissance.

Enfin les émissions de GES du secteur agricoles diffèrent, puisqu'il s'agit là essentiellement d'émissions d'ordre non énergétique. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas liées à une consommation d'énergie, mais à des processus ou des pratiques spécifiques. Dans le cas de l'agriculture, ce sont les cheptels et les intrants azotés qui en sont les principaux responsables. Les émissions agricoles s'élèvent ici à 273 TCO₂e, la part non-énergétique étant de 86%, soit 235 TCO₂e. Selon l'OREGES, les émissions sont à 63% issues de l'élevage.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Insolation généreuse Des vents à double effet : courants d'air à gérer mais ventilation naturelle à exploiter... Des consommations d'énergies assez peu élevées, et des besoins en chauffage moindre (climat moins rigoureux) Des potentiels en énergie renouvelable variés et multiples Une part importante du bois énergie dans les modes de chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> Des étés chauds contre lesquels se protéger : assurer un confort d'été Un relief à l'ouest pouvant avoir un effet de masque Une dépendance à la voiture dans les déplacements

ENJEUX

- Une insolation généreuse à valoriser au travers d'une solarisation passive des bâtiments. Les effets de masque liés aux reliefs situés à l'Ouest doivent également être pris en compte pour l'orientation du bâti.
- Ne pas empêcher l'installation de systèmes d'énergies renouvelables chez les particuliers
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier dans les futurs bâtiments publics
- Développer les énergies locales renouvelables pour réduire l'impact carbone et la vulnérabilité du territoire au risque de surenchérissement des énergies fossiles
- Préserver la qualité de l'air à travers l'amélioration de la performance des appareils de chauffage
- Ne pas empêcher les projets de rénovation de logements
- Mobiliser l'ensemble des gisements d'énergie renouvelable et ne pas bloquer certaines énergies à l'avenir.
- Favoriser l'usage de modes alternatifs à la voiture pour les déplacements.
- Favoriser la mise en place de pratiques d'adaptation au changement climatique, quelque soit le domaine concerné

III.C.5. L'artificialisation des terres des dernières décennies

Deux types d'analyses ont été faites pour évaluer la consommation d'espaces et donc l'artificialisation des sols sur le territoire communal :

a Les données d'occupation des sols de la DDT 07

A partir du travail de la DDT 07 qui a réalisé sur la base des photographies aériennes de différents millésimes une photo-interprétation et qui montre la progression de la consommation

foncière des espaces ruraux depuis 1979. Ce travail a été complété sur la base de la photographie aérienne de 2012.

En 33 ans, l'espace résidentiel a augmenté de 7,62 ha.

Évolution de l'occupation du sol en 1979, 1986, 1991, 1997, 2002, 2007 et 2012

Années	1979	1986	1991	1997	2002	2007	2012
Espace urbain résidentiel (ha)	21.29	24.48	24.65	25.07	27.15	27.41	28.91

Source : Porter à connaissance DDT 07, données 2012 issue d'une photo-interprétation complémentaire

b Les données d'occupation des sols du SCOT Rives du Rhône

Plus récemment, le SCOT Rives du Rhône a réalisé un travail de photo-interprétation de l'occupation des sols sur son territoire pour les années 2000, 2009 et 2015. A partir de ce travail, il a été affiné certains secteurs et complété cette information avec les nouveaux bâtiments du cadastre 2019 et ceux qui ne sont pas encore représentés mais qui sont construits.

L'analyse de cette évolution sur la période 2000-2019 montre une consommation de terres essentiellement agricoles d'environ 2,9 ha soit 0,5% du territoire communal.

Les secteurs les plus concernés sont les hameaux des Maze et Verlieux avec respectivement 1,6 ha et 0,9 ha.

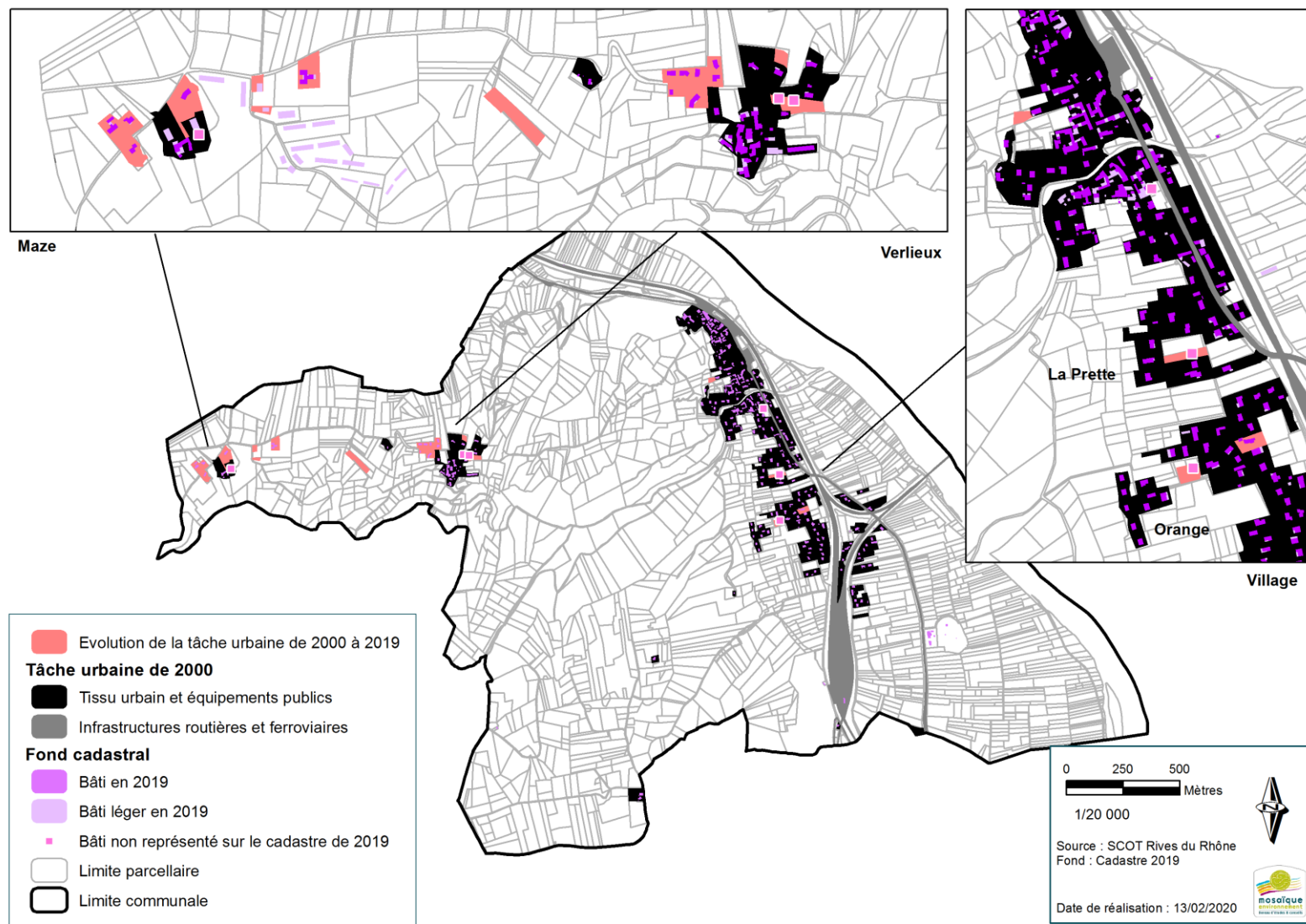
Le village a consommé quant à lui beaucoup moins en extension que les hameaux soit 0,4 ha.

c Les données du portail de l'artificialisation des sols

Le portail de l'artificialisation des sols fait apparaître une forte artificialisation (plus de 14 hectares) pour la période 2009-2021... Toutefois, cette consommation recoupe essentiellement des surfaces consommées pour de l'activité (carrière, activité agricole...).

Au niveau de l'habitat et des équipements, la surface consommée aura été d'environ 2 hectares sur la période de 12 ans, ce qui recoupe le calcul fiat sur la période 2000-2019 qui donnait environ 3 hectares sur 19 ans.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une consommation moindre des espaces agricoles et naturels à l'échelle de la CC ces dernières années (données SCOT) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une consommation de foncier agricole majoritairement sur les hameaux
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels en privilégiant la densification et le renouvellement urbain ▪ Rééquilibrer la production des logements sur le village 	



Carte n°26. Occupation des sols en 2017 (Registre Parcellaire Graphique 2017)

Chapitre IV. **Situation urbaine**

IV.A. L'ORGANISATION URBAINE

L'urbanisation ancienne se concrétise par un noyau historique, entité intéressante pour sa densité et la valeur patrimoniale de ses bâtiments traditionnels qui oscillent entre expression constructive méditerranéenne et des Monts du lyonnais. Le château, l'église et le pont de pierre au-dessus du Crémieux sont des édifices ponctuels de qualité architecturale qui enrichissent le paysage urbain.

Le bourg de Peyraud s'est établi dans la vallée, en piémont des coteaux.

Le village s'est développé à partir de deux noyaux historiques pour former un village rue :

- l'un au nord, au pied du château,
- l'autre autour d'un prieuré des chanoines de Saint Ruff où les maisons en pierres avoisinent avec des bâtiments récents. Ce petit centre abrite les principaux équipements publics (mairie, école, poste, église) et s'est développé au sud, de part et d'autre du ruisseau du Crémieux.

La trame bâtie y est dense, les ruelles étroites. Elles donnent à voir un habitat de type rural, souvent en pierres apparentes, avec des toitures en tuiles « canal » ou romanes, variant de un à trois niveaux sur rez-de-chaussée.

Quelques maisons de village, plus ou moins en bande, bordent la RD n° 86, sur une frange très limitée, avant son intersection avec la voie ferrée. Les maisons individuelles récentes se sont implantées tout le long du chemin vicinal n° 3, entre les deux noyaux anciens et au Sud du bourg, ainsi qu'autour et à l'intérieur de l'intersection des deux voies ferrées.

L'urbanisation récente, qui s'est étendue lentement le long de la RD 86, du chemin communal n°3 d'une part et autour de l'intersection

des deux voies ferrées d'autre part, s'étire ainsi en longueur, enserrée entre les talus de la voie ferrée et les coteaux.

Elle fait apparaître des époques de construction récentes (années 50, 70, 90) et un tissu bâti lâche où s'entremêlent maisons individuelles et terres cultivées ou en friche. En résulte un paysage mixte, mi urbain, mi agricole.

Cette urbanisation contemporaine s'étend progressivement vers la ligne de piémont des coteaux.

Sur le plateau, deux hameaux renforcent son caractère rural :

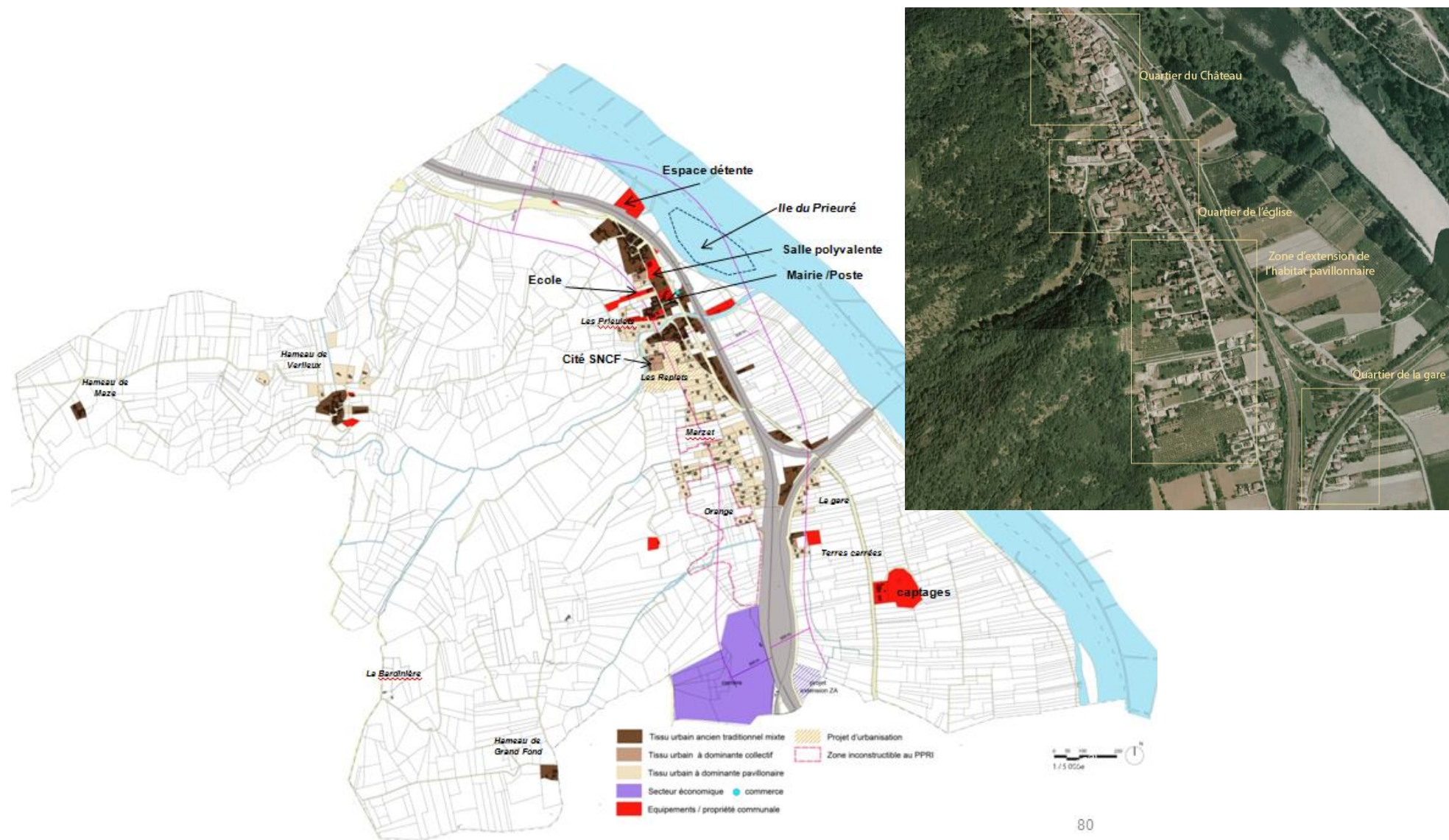
- celui de Verlieux, (20 foyers) construit à la limite de la rupture de pente, au-dessus du vallon du Crémieux. Il présente une entité composée de fermes regroupées et de quelques maisons individuelles récentes, légèrement à l'écart ;
- celui des Grands Fonds, en limite communale, rattaché au hameau des Charbieux, sur la commune de Bogy.

Entre ces secteurs, les constructions agricoles isolées sont assez rares et ponctuent le territoire, avec un regroupement au lieu-dit "Maze" (6 foyers), sur la partie Nord du plateau, l'autre à "Badinière", sur la partie Sud de ce dernier, et la troisième dans la vallée, aux "Terres Carrées", proche de la station de pompage.

La RD n° 86, dans la traversée urbaine, a conservé un caractère très routier qui met peu en valeur le bâti existant.

Au sud, le regroupement des deux voies ferrées et les abords offrent un paysage peu structuré, plus ou moins dégradé.

L'activité humaine a généré une importante carrière à flanc du plateau, en extrémité Sud de la commune.



Carte n°27. Organisation des formes urbaines (Source : Atelier de la Gère)

Le secteur, inséré entre la voie SNCF et la retombée du plateau, où s'est implanté le bourg, est aujourd'hui en mutation, soumis à une forte pression urbaine, au sein duquel la vocation agricole des terres tend à disparaître. Ce secteur, au tissu bâti lâche, a tout à gagner d'un point de vue paysager à s'urbaniser davantage, à se densifier, tant au sein du tissu bâti existant où de nombreuses parcelles libres demeurent, qu'entre celui-ci et la ligne de piémont, ou encore dans l'intersection ferroviaire. L'impact visuel de cette urbanisation future ne portera pas grand préjudice au paysage, dans la mesure où il s'agit d'un secteur plat, peu exposé.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un noyau ancien à haute valeur patrimoniale ▪ Un tissu bâti où alternent maisons individuelles et terres cultivées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une urbanisation longitudinale ▪ Un bâti grand consommateur d'espace
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retrouver une trame bâti plus compacte, venant renforcer le centre bourg et la nouvelle centralité ▪ Limiter l'urbanisation au-delà de l'enveloppe urbaine existante 	



Quartier du château



Quartier du pont romain



Nouvelle centralité



RD 86 à hauteur du quartier du château



Zone d'extension de l'habitat pavillonnaire



Étendues agricoles en zone inondable

Photo n°26. Extraits AEU

IV.B. LES ESPACES PUBLICS

Malgré sa taille réduite, le centre de Peyraud bénéficie d'espaces publics structurants. Ce réseau est constitué de places (place du marché), placettes (mairie, église), et de la rue du Pont Romain qui représente un axe structurant.

La place du marché et les placettes église et mairie sont plutôt dédiées au stationnement. La place du marché, longue et étroite, n'est pas perceptible depuis la RD n° 86 et sert de stationnement aux riverains. Toutefois, leur aménagement ne valorise pas leur fonction.

La sécurisation et l'aménagement piétonnier de la rue du Pont romain attractif est un enjeu majeur dans le fonctionnement de la commune.



Photo n°27. Place du marché (Atelier de la Gère)



Photo n°28. Placette devant la mairie (Atelier de la Gère)

Ces espaces donnent une lisibilité à la structure villageoise et constituent un véritable potentiel en termes de valorisation, d'amélioration de l'attractivité du centre village et de renforcement des déplacements doux.

La commune dispose d'une armature en équipements publics à son échelle :

- Équipements scolaires : une école publique avec une classe unique allant du C.P. au CM2 comptant environ vingt cinq enfants, une trentaine d'autres se répartissent dans les écoles de Serrières ou Champagne.
- Équipements sportifs et socioculturels :
 - de terrains de petits jeux de 1600 m²,
 - d'une salle d'animation rurale de 160 m²,
 - d'une salle d'association, relais de la bibliothèque mobile, de 80 m²,
 - 1 terrain de boule de 15mx80m,
 - 1 terrain de basket bitumé,
 - 1 terrain de football.
- Autres équipements :

- Le cimetière a été agrandi dans les années 80, il arrive aujourd'hui à saturation,
 - La mairie repositionnée ainsi que l'aménagement de stationnement,
 - L'agence postale (a fêté ses 10 ans),
 - L'école publique restructurée.
- Associations :
- Club des seniors (UNRPA)
 - Centre communal d'action sociale (CCAS)

La proximité de Serrières permet aux habitants de bénéficier d'une palette d'équipements plus vaste.



Photo n°29. Rue du Pont Romain (Atelier de la Gère)



Photo n°30. La salle d'animation (Atelier de la Gère)



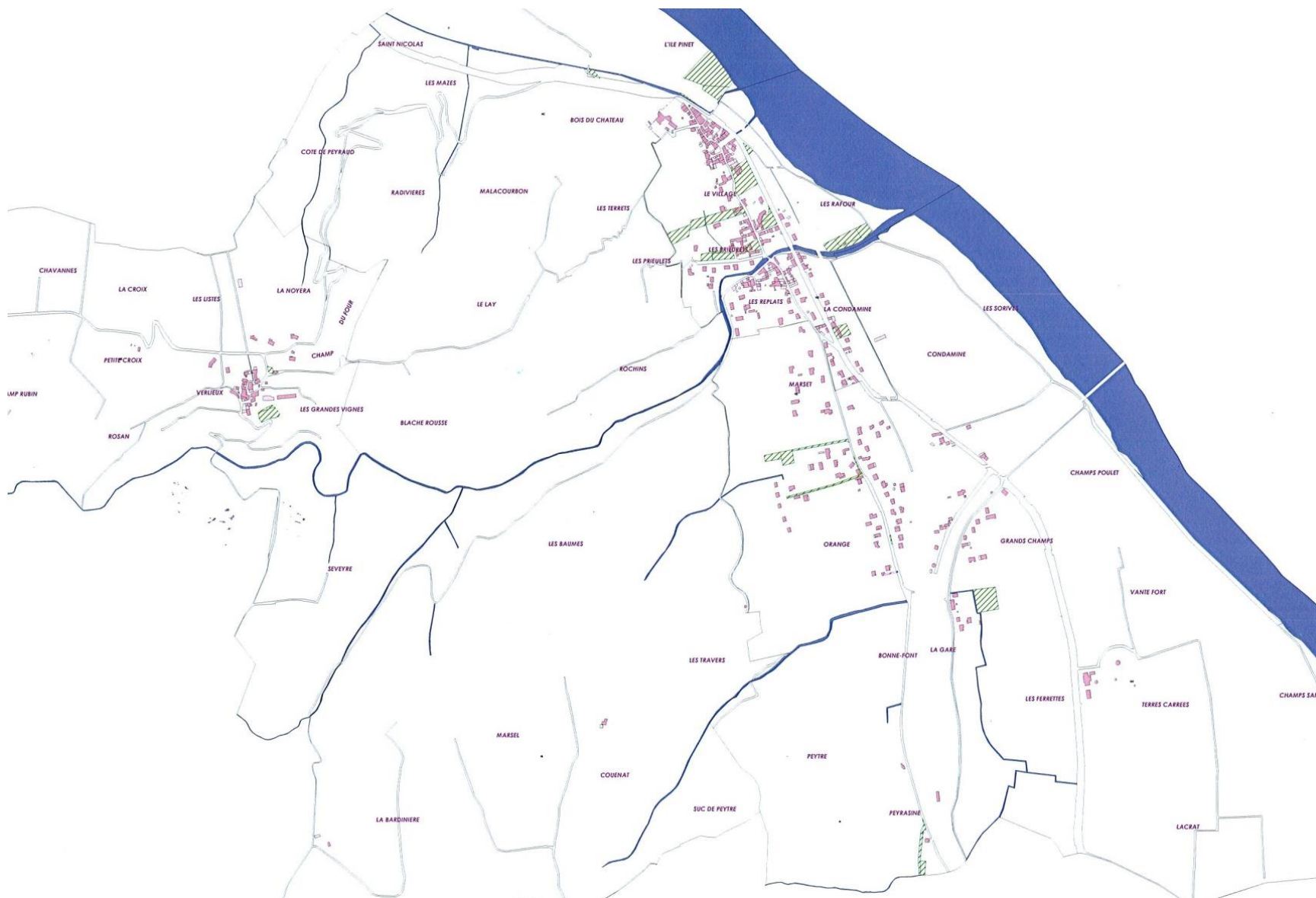
Photo n°31. L'école publique (Atelier de la Gère)



ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des équipements socioculturels en rapport avec la population et notamment le maintien de l'agence postale ▪ La création d'un commerce de proximité (boulangerie) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans objet
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de ses équipements scolaires ▪ Création d'une maison pour assistante maternelle ▪ Logements pour personnes âgées ▪ Sécurisation et aménagement de la rue du pont Romain 	

IV.C. LE PATRIMOINE FONCIER DE LA COMMUNE

Les propriétés non bâties du domaine de la commune sont réduites et ne représentent pas une réelle réserve foncière communale. La commune a institué un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser afin de suivre avec attention l'évolution du marché immobilier se réservant la possibilité d'intervenir pour mener à bien ses objectifs de mixité et d'équilibre.



Carte n°28. Foncier communal (Source : Atelier de la Gère)

IV.D. LA TRAME VIAIRE

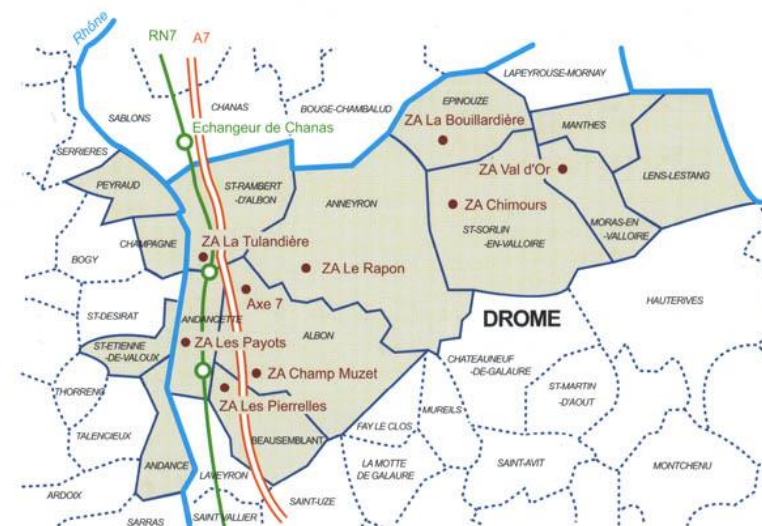
La commune de Peyraud est située en bordure du Rhône, le long de la RD n° 86, ancienne route nationale reliant Lyon à Nîmes. Sa position sur un axe routier fréquenté et sa proximité avec la bretelle d'accès à l'autoroute A7 (à Chanas) favorise son accessibilité et son attractivité, ce qui explique son accroissement démographique récent.

Le territoire est desservi par un réseau viaire où manque le maillon des liaisons de proximité inter villages :

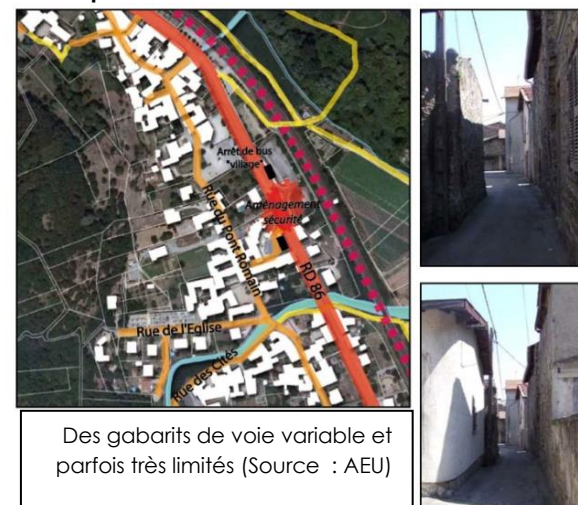
- La commune de Peyraud est traversée du nord au sud par la route départementale n° 86 classée à grande circulation (trafic moyen journalier annuel est de 3398 véhicules/jour en 2015 (sources : Département de l'Ardèche), elle constitue pour le bourg une source de nuisances et de risques d'accidents. Pour pallier à ce facteur négatif, la mise en sécurité de la traversée de Peyraud a été réalisée dans le cadre de l'aménagement qualitatif d'itinéraire entre Serrières et Saint Péray ;
- Le réseau local de desserte s'appuie exclusivement sur la voirie communale, et notamment la voie n° 3 qui, parallèle à la route départementale n°86, s'en éloigne au sud pour desservir les terrains situés entre la voie ferrée et le bas du coteau. Les circulations est-ouest sont très difficiles et sont limitées par la forte pente et la voie ferrée dans la vallée. Seule la voie communale n° 1, en lacets et étroite, relie le village aux hameaux de Verlieux et de Maze sur le plateau pour rejoindre la zone d'activités de Peaugres, plus à l'ouest. Le petit hameau de Bouchet est desservi depuis les communes voisines de Bogy et Champagne ;
- Un réseau de petits chemins ruraux, plus ou moins difficiles, sur le plateau comme dans la vallée.

L'emprise de la voie ferrée et de la gare de triage d'une superficie de 6 hectares, marque le territoire par la présence d'une voie

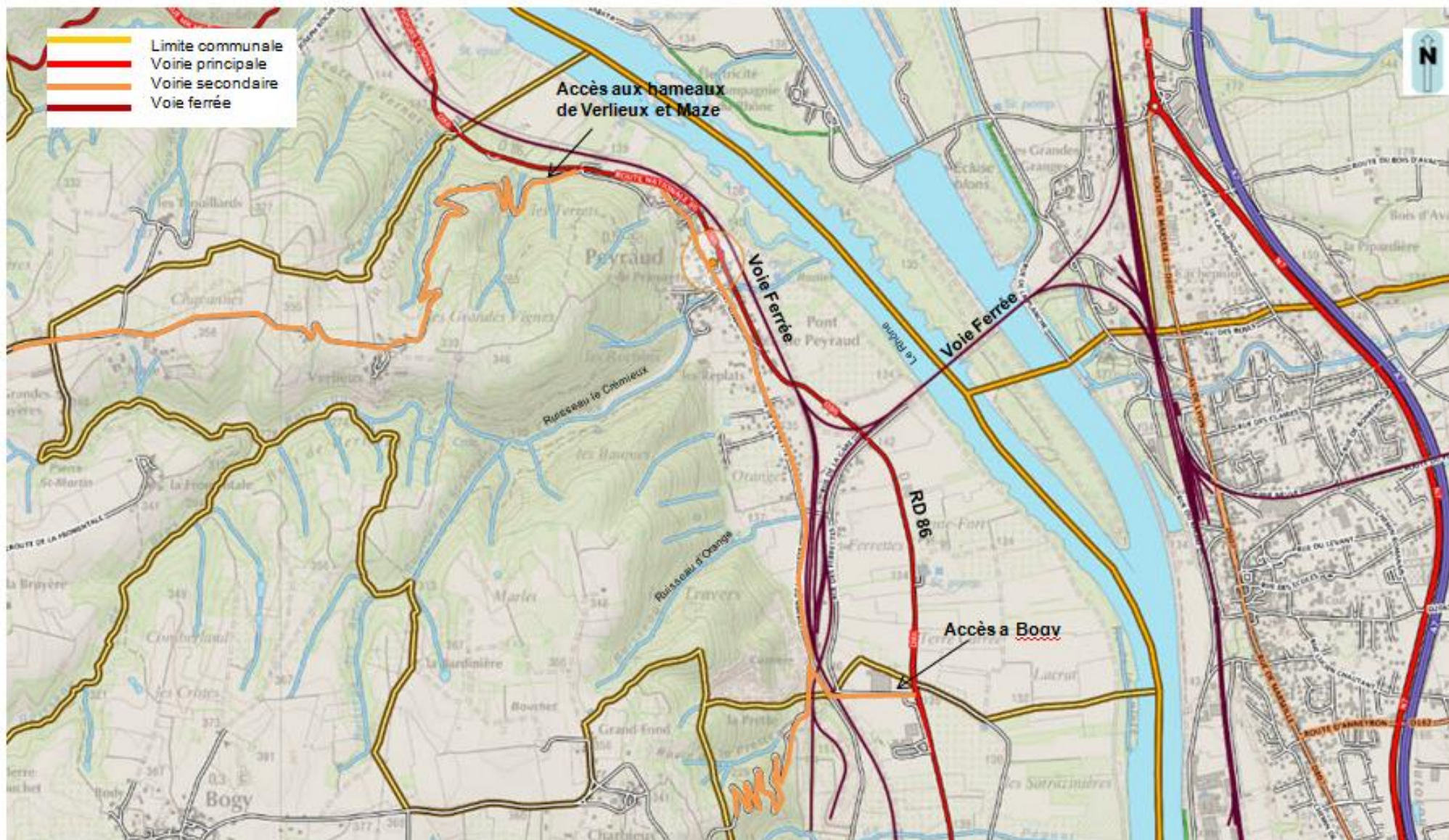
traversant toute la commune du nord au sud (ligne Lyon - Nîmes) et d'une importante intersection avec un second tracé enjambant le Rhône, (le pont de Peyraud à St Rambert d'Albon - pont à une seule voie).



Une présence forte des infrastructures routières, ferroviaires, économiques et industrielles



Des gabarits de voie variable et parfois très limités (Source : AEU)



Carte n°29. La trame viaire (Source : Atelier de la Gère)

IV.E. LES DÉPLACEMENTS

A partir du XIXe siècle, les communications est-ouest accompagnent la révolution industrielle et le transport de marchandises. Les ponts d'Andance et de Serrières prennent de l'importance grâce au développement de Saint-Etienne et Annonay. Parallèlement, le transport routier sera doublé par la construction de voies ferrées. En plus de la ligne nord-sud encore en service, une voie reliant Annonay à la vallée du Rhône est construite. La connexion de ces deux lignes se fait à Peyraud au niveau du pont ferré sur le Rhône.

Aujourd'hui, Peyraud s'inscrit dans un rayon de proximité de 5 km de la gare de Saint Rambert d'Albon (limite Est du territoire communal) et de la gare du Péage-de-Roussillon, distante de 10km. Elle est reliée au bassin d'Annonay par des cars T.E.R.

IV.E.1. Les transports collectifs et de marchandises

Le réseau de transports en commun est éclaté et peu adapté aux besoins. Le département de l'Ardèche a une position particulière dans le sillon rhodanien vis-à-vis des transports : le réseau routier est le seul utilisé pour les déplacements.

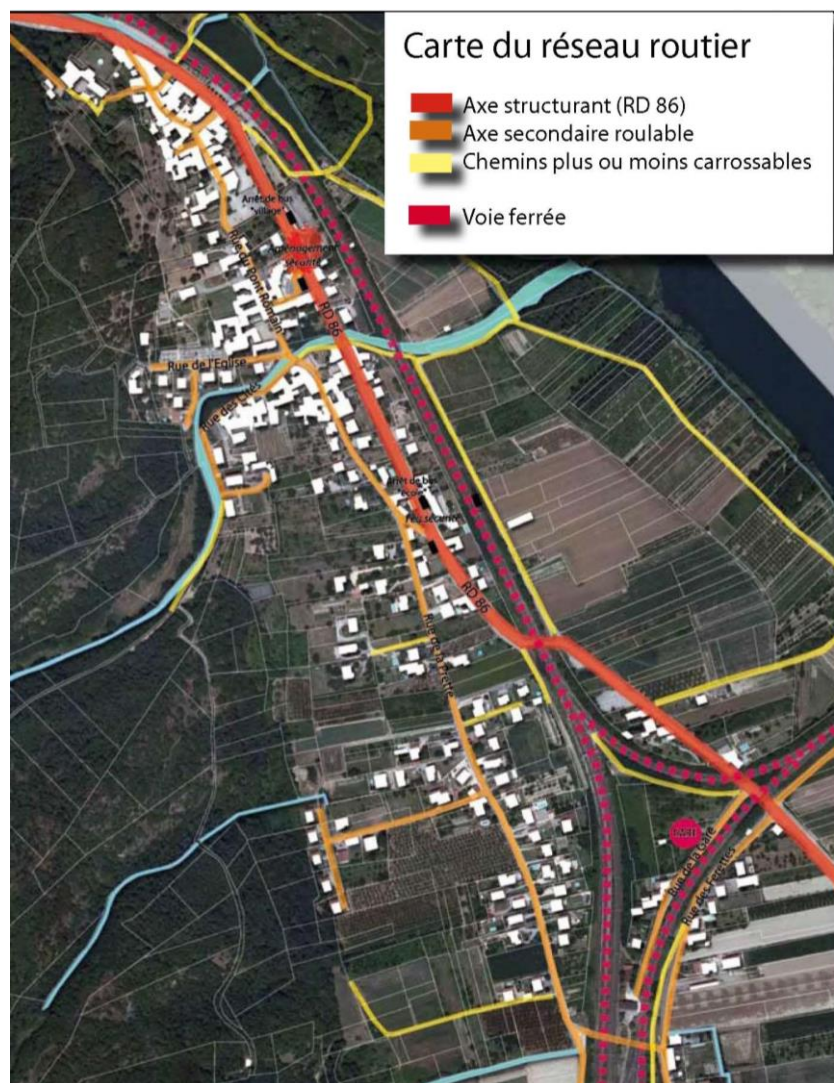
A ce jour, le département ne possède aucune desserte voyageur par voie ferrée. La seule existante en rive droite du Rhône est uniquement destinée au fret. Tous les accès à la voie ferrée se situent dans le département de la Drôme, la gare TGV de Valence étant même à une distance de plus de 15 km de la limite départementale. Le seul moyen de transport reste le réseau routier qui s'inscrit dans un relief difficile rendant les temps de transport plus longs que dans le reste de la région.

C'est pourquoi, le Conseil Général a créé, pour les scolaires et les voyageurs, des lignes du réseau de transport collectif du

département de l'Ardèche appelées « le Sept » qui permettent de se déplacer dans tout le département. Par leur fréquence, leurs horaires et leurs modalités de fonctionnement, ces lignes sont destinées à des publics captifs (scolaires et personnes âgées).

Il y a 3 passages le matin et 3 le soir, qui permettent aux scolaires de se rendre au lycée d'Annonay. Trois arrêts se trouvent le long de la RD n° 86 (mairie, ancienne école au n°33 et entre les 2 ponts de chemin de fer).

Le transport fluvial a augmenté de 150% entre 1997 / 2011 sur le Bassin Rhône-Saône, toutefois, il ne représente qu'une faible part du trafic marchandise transitant par la vallée du Rhône. Sa sûreté et ses performances environnementales en font un mode de transport particulièrement intéressant dans un contexte de saturation des infrastructures routières du couloir rhodanien.



Carte n°30. Le réseau routier (Source AEU)

IV.E.2. Les chemins de randonnées

Il existe des itinéraires de randonnées sur la commune, ainsi que divers Espaces Sites et itinéraires (ESI) relevant du Plan Départemental (PDESI).

IV.E.3. Les autres déplacements : modes doux

Le réseau de voies vertes/véloroutes est en cours de développement dans la vallée du Rhône. Un itinéraire a été arrêté en 2020 : Berges du Rhône avec 8,6 km en Ardèche, entre Peyraud (jonction avec le projet de Viafluvia) et Andance.

Les déplacements doux quotidiens vers les pôles générateurs de déplacements locaux au cœur du bourg (école, agence postale) sont peu lisibles, de plus, du fait de la topographie de la costière, les liaisons douces entre le bourg et le plateau sont peu pratiques.

La ViaRhôna

Trait d'union entre les Alpes et la Méditerranée, la Via Rhôna permet de découvrir en partie les berges du Rhône, d'approcher un patrimoine fluvial d'exception et de découvrir les territoires riverains. Une pratique en toute quiétude réservée aux modes de déplacement doux et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des aménagements au niveau de l'île de la Sainte (voie verte) prévus en 2020, permettront d'améliorer les déplacements doux le long du Rhône.

PEYRAUD

- Boucle dans le vallon du Crémieu, un ravin rhodanien typique,
- Déambulation dans le vieux village.

POSITIONNEMENT

« D'OMBRE ET DE LUMIÈRE »

Deux chemins pour deux histoires :

- Chemin de la Salamandre (vallon humide),
- Chemin du Circaète (coteau sec).

Un point de rencontre : le cabanon de vigneron.

Justification

- Un parcours en fond de vallon, sombre et humide (ubac),
- Ascension sur le plateau par le ruisseau de St-Antoine,
- Changement de versant, influences méditerranéennes (adret).

Jouer sur cette opposition de versant

Deux mascottes accompagnent le visiteur :

- une salamandre (la gobeuse de vers),
- un circaète (le mangeur de serpents).

STATIONS (se reporter à la carte en page suivante)

0 – PE – Place de la Mairie

Le chemin de la Salamandre

- 1 – T2 – D'ombre... Mousses, lichens et fougères du sous-bois humide
- 2 – Scénographie – La cascade : possibilité de 3 T1 : Cincle plongeur, Salamandre, Loutre
- 3 – T2 – D'ombre... La Tour des Fées, la forêt de l'ubac (légendes obscures ?)

Le chemin du Circaète

- 4 – FP3 – De lumière... Le cabanon de vigneron restauré
- 5 – T2 – De lumière... ND de la Piété à Verlieux : histoire, matériaux de construction
- 6 – T3 – De lumière... Le coteau méditerranéen (adret) et les anciennes terrasses (évoquant du paysage d'autrefois, lorsque toute la colline était cultivée...)

possibilité de 3 T1 : Chêne vert, Micocoulier de Provence, Circaète Jean-le-Blanc

Découverte du village

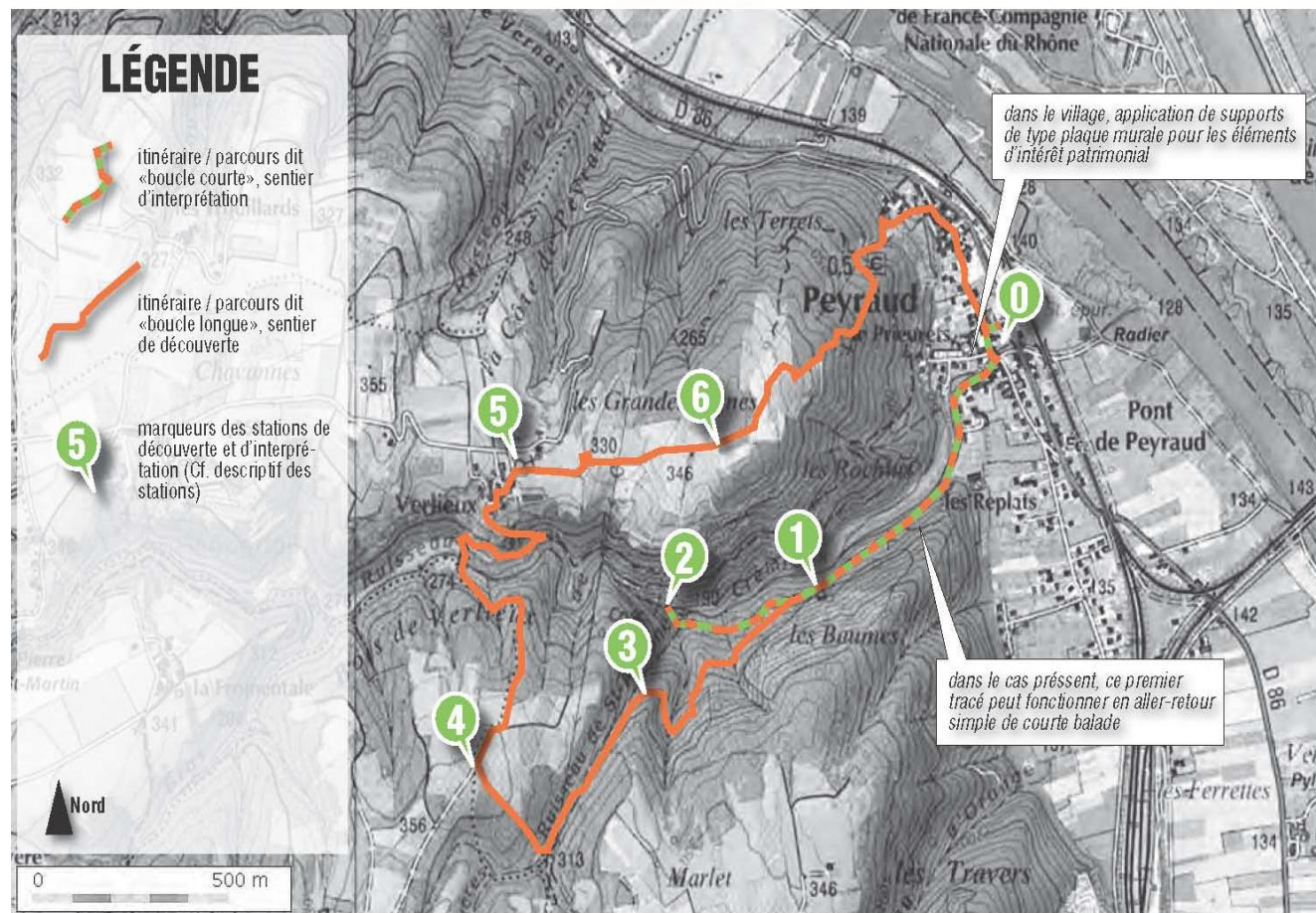
Plaques murales (Cf. Moras) : le pont romain, le château, l'église St-Martin

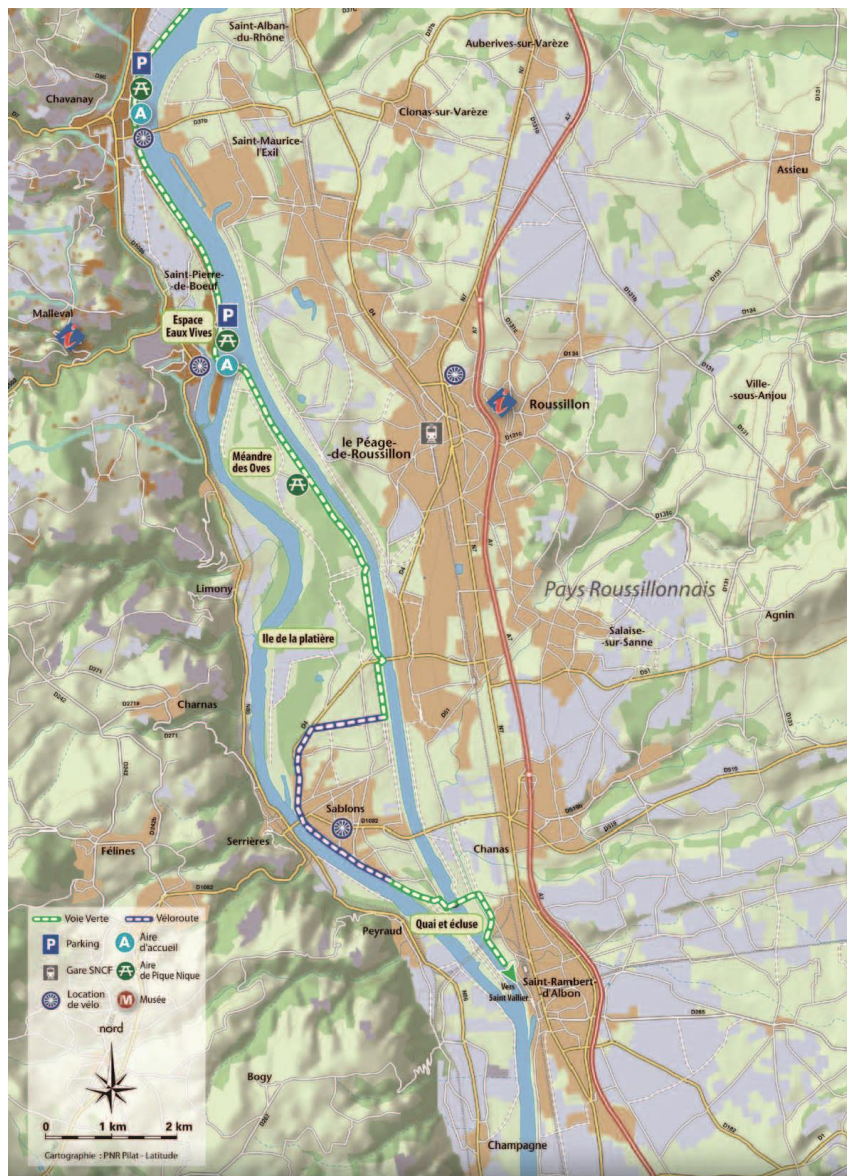
DIFFICULTÉS

Tracé sur foncier privé : à pérenniser.

Rencontre de personne ressource (connaissance de M. le Maire ?) : légende de la **Tour des Fées**, mémoire du paysage agricole et des usages locaux.

Carte n°31. Les chemins de randonnées





Carte n°32. Les modes doux

ATOUS

- La RD n° 86, classée à grande circulation de transit, a été réaménagée dans sa partie centre bourg
- Des voiries communales qui se prêtent aux déplacements doux

FAIBLESSES

- La desserte des hameaux présente un gabarit plus limité, voir contraignant (en hiver) dans les secteurs les plus pentus
- L'emprise de la voie ferrée marque fortement le territoire

ENJEUX

- Des modes doux à renforcer en lien avec le patrimoine
- La réhabilitation des îlots du Prieuré 2014/2015 (en face du Bourg)
- Des aménagements doux à développer (rue du Prête)
- L'accès au fleuve à valoriser



Carte n°33. Les déplacements doux et éléments remarquables (Source : Atelier de la Gère)

Chapitre V. Évolutions socio-économique

V.A. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

V.A.1. Évolution de la population

Si l'évolution démographique de Peyraud s'est montrée relativement faible jusqu'à la fin des années 90 (variation annuelle moyenne entre 0 et 0,8% depuis les années 60), elle a depuis connu un véritable rebondissement portant son taux de variation annuelle moyenne à + 1,6 % entre 1999 et 2006.

En 2000, la population de Peyraud représentait 476 personnes, confirmant la progression régulière qui a permis de retrouver après 1982 le niveau de population de 1846.

On note que, dans le même temps, la population de la Communauté de Communes a également augmenté.

Données démographiques historiques :

1846	429 habitants
1901	346 habitants
1911	394 habitants
1921	333 habitants
1936	353 habitants
1954	398 habitants
1962	396 habitants

POP T1 - Population en historique depuis 1968

Peyraud

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	416	423	422	449	451	519	537	482
Densité moyenne (hab/km ²)	69,8	71,0	70,8	75,3	75,7	87,1	90,1	80,9

CC Porte de DrômArdèche

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	33 267	33 887	33 606	35 213	36 768	42 322	45 748	47 435
Densité moyenne (hab/km ²)	79,1	80,5	79,9	83,7	87,4	100,6	108,7	112,7

Après 2008, la population continue d'augmenter à un taux de croissance proche du taux départemental pour baisser de manière significative sur la dernière période enregistrée de 2008 à 2019 (-7 %). Cela représente une perte de 37 habitants sur cette même période.

Lié à quoi ?

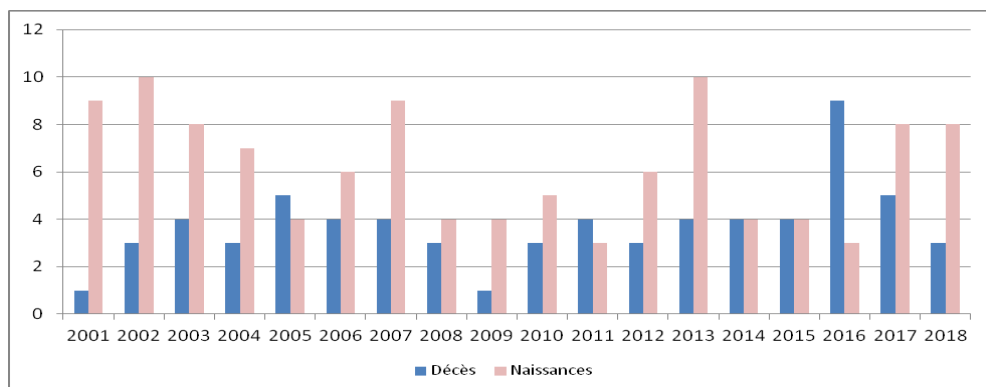
Comparaison du taux de croissance annuel moyen de la population (POP T2M)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Peyraud	0.2	-0.0	0.8	0.0	1.6	0.7	-1.8
CC Port de DrômArdèche	0.3	-0.1	0.6	0.5	1.6	1.6	0.6
Ardèche	0.0	0.6	0.4	0.3	1.0	0.6	0.4
Région AURA	0.9	0.5	0.6	0.5	0.8	0.8	0.6
France	0.8	0.5	0.5	0.4	0.7	0.5	0.4

Le taux de croissance annuel moyen de Peyraud de la période 1999-2008 de +1,6% était proche de celui de la CC qui était lui-même supérieur au taux départemental. Cette forte progression a ralenti entre 2008 et 2013 alors qu'elle s'est poursuivie sur le territoire de la CC. 2013-2019 correspond à une période de retour à un taux de croissance proche de la moyenne départementale sauf pour Peyraud qui accuse un taux négatif (-1.8%) et qui correspond à une population de 482 habitants au lieu des 537 comptabilisés en 2013.

La population de 2022 (population légale 2022) est estimée à 456 habitants. **Ainsi, on constate qu'une nouvelle diminution de la population de Peyraud s'est amorcée.**

V.A.2. Les composantes de l'évolution démographique



Source : INSEE

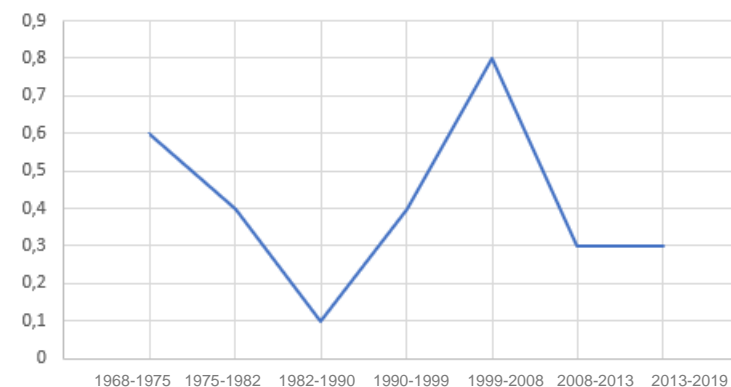
Le solde naturel de la population de Peyraud est relativement positif (naissances supérieures aux décès) sauf en 2005, 2011 et 2016, où nous retrouvons davantage de décès que de naissance. Cet accroissement lié aux naissances a été particulièrement élevé entre 2001 et 2013, faisant, ainsi, écho à l'évolution croissante de la population sur cette période.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,2	-0,0	0,8	0,0	1,6	0,7	-1,8
due au solde naturel en %	0,6	0,4	0,1	0,4	0,8	0,3	0,3
due au solde apparent des entrées/sorties en %	-0,3	-0,4	0,6	-0,4	0,7	0,4	-2,0
Taux de natalité (‰)	22,2	11,8	11,5	13,8	15,5	8,4	12,0
Taux de mortalité (‰)	16,4	8,1	10,1	9,6	7,2	5,3	9,4

Source : INSEE

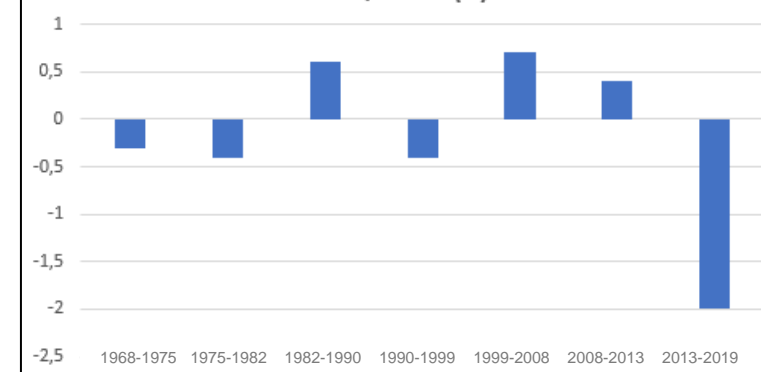
Evolution annuelle moyenne du solde naturel (%)



Source : INSEE

Le taux d'accroissement naturel (rapport du solde naturel à la population totale moyenne) a connu un pic à 0.8 % pour la période 1999-2008, expliquant une dynamique de croissance de la population, puis est revenu à un niveau de 0.3% pour la période 2013-2019 (CC : 0.2% ; Ardèche : -0.2% ; France : 0.3%). Il s'agit là, d'un taux de natalité identique à celui de la France et supérieur à celui du département et de la communauté de communes à laquelle est affiliée.

Evolution annuelle moyenne du solde apparent entrées/sorties (%)



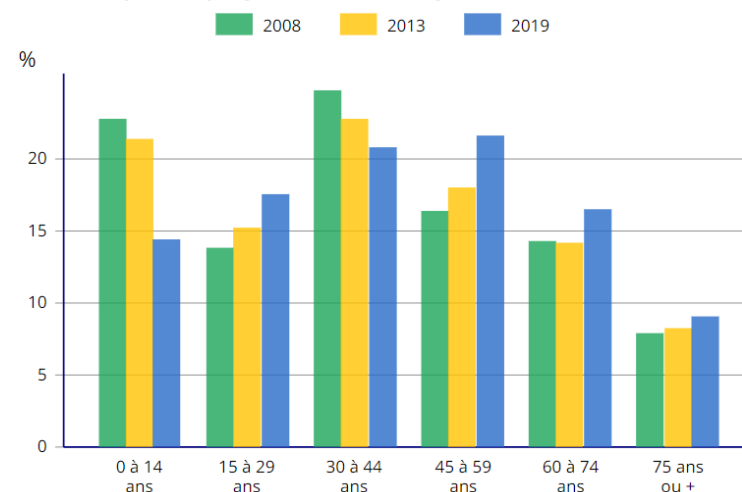
Source : INSEE

A Peyraud, l'évolution annuelle du solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties) montre une évolution peu linéaire, avec la période 2013-2019 qui enregistre une baisse historique à -2% (CC : 0.4% ; Ardèche : 0.6% ; France : 0.1%) et qui correspond, couplée avec un taux de natalité bas, à la baisse de la population sur cette même période.

Si sur la période 1999-2008, l'évolution à la hausse de la population de Peyraud était liée à un solde naturel et à un solde migratoire à peu près équivalents, la baisse de la population enregistrée depuis 2013 est essentiellement due au solde des entrées et sorties du territoire.

V.A.3. La structure par âge de la population, son évolution

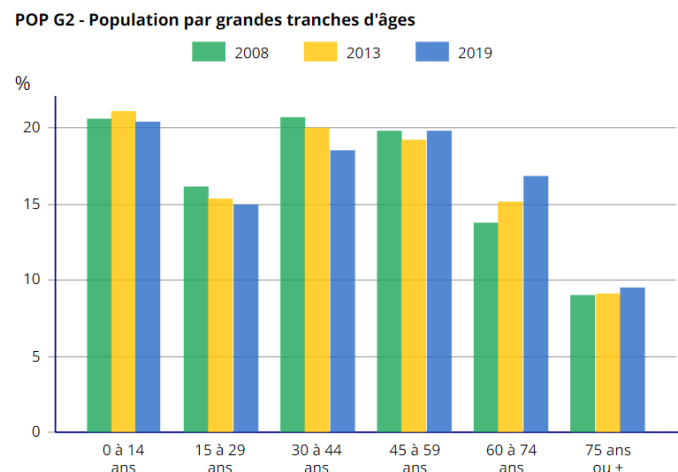
La population peyraudienne est relativement jeune : on y recense en effet près de 52% des moins de 44 ans en 2019, dont plus de 14 % des 0 – 14 ans. Par ailleurs, nous retrouvons, dans le temps, un essoufflement des classes d'âge les plus jeunes, et ce, au profit de celles les plus âgées.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	2013	2019
0 à 14 ans	22,8	21,4	14,4
15 à 29 ans	13,9	15,2	17,6
30 à 44 ans	24,8	22,8	20,8
45 à 59 ans	16,4	18,0	21,6
60 à 74 ans	14,3	14,2	16,5
75 ans ou +	7,9	8,3	9,1

Source : INSEE

Evolution des tranches d'âges de la CC Porte de DrômArdèche



Source : INSEE

La structure par âge de la commune est relativement identique à l'ensemble de la communauté de communes en 2019, en ce caractérisant par un vieillissement de la population liée à l'augmentation des effectifs plus âgés au détriment de ceux les plus jeunes.

L'indice de jeunesse, représentant le rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de plus de 60 ans, était de 1,2 en 2010 (1,1 à l'échelle de la CC) ce qui représentait une population relativement jeune (supérieur à 1).

Toutefois, entre 2013 et 2019, on observe une diminution des moins de 45 ans, parallèlement à une augmentation significative des plus de 45 ans. La population commence à vieillir, du fait notamment d'un renouvellement insuffisant des habitants (solde migratoire négatif, solde naturel nul voire négatif). En ce sens, en 2019, l'indice jeunesse s'établissait à 0.85, montrant, ainsi, cette dynamique de vieillissement.

V.B. LES MÉNAGES

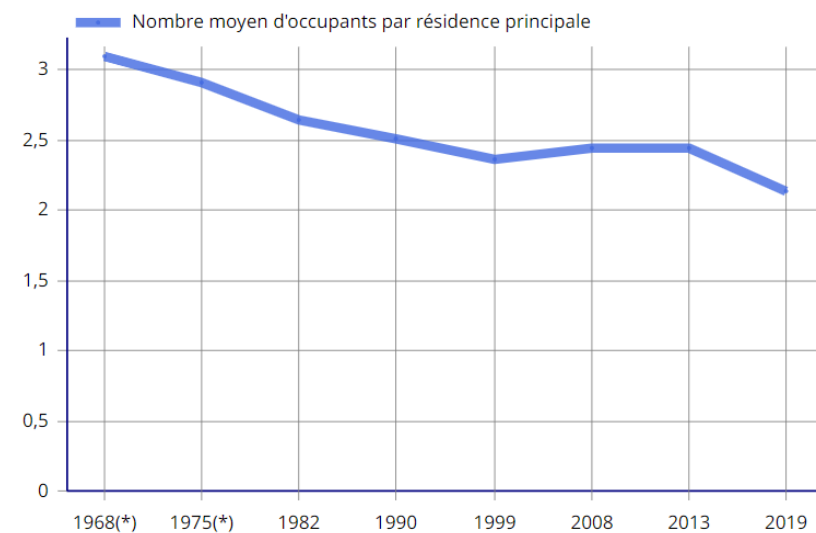
V.B.1. Caractéristiques des ménages

En 2019, la commune compte 226 ménages pour 482 personnes vivant dans les résidences principales du territoire.

La taille des ménages est de 2,14 en 2019 (2,33 sur la CC en 2019). La taille des ménages est en diminution depuis 2013 après une stabilisation sur la période 1990 - 2013 sur la commune.

La baisse de la taille des ménages, qui est une tendance nationale, est également observée sur le territoire de la CC mais cette tendance reste limitée comparativement aux territoires voisins.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



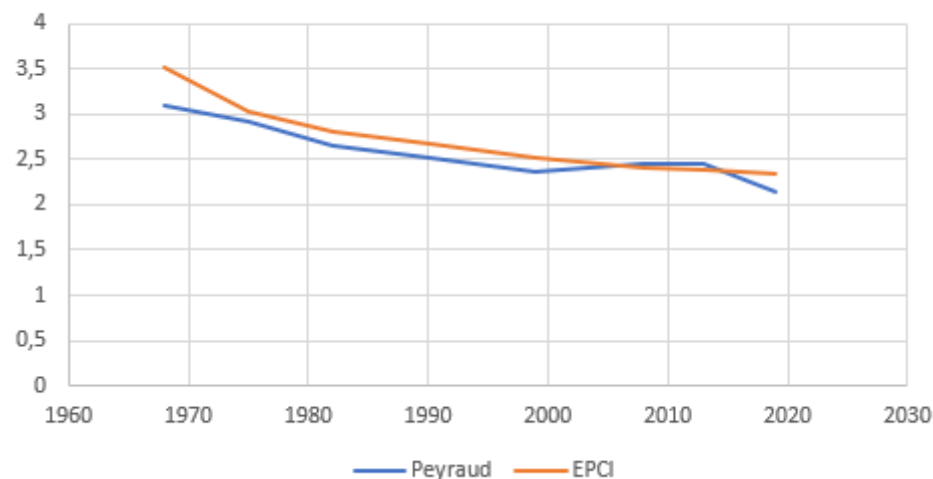
Sources : Insee

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Peyraud	3,1	2,91	2,64	2,51	2,36	2,45	2,45	2,14
EPCI	3,52	3,02	2,81	2,67	2,51	2,41	2,39	2,33

Source : INSEE

13%

Evolution de la taille des ménages



Source : INSEE

Composition des ménages en 2011

Commune de Peyraud		
	% de ménage	Nombre de personne
Ménage de 1 personne	27,9 %	60
Ménages autres sans familles	0,0 %	
Couples sans enfants	22,3 %	112
Couples avec enfants	35,3 %	288
Familles monoparentales	9,3 %	56

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
base-co-couples-familles-menages-2011

Source : PLH Porte de DrômArdèche (2016)

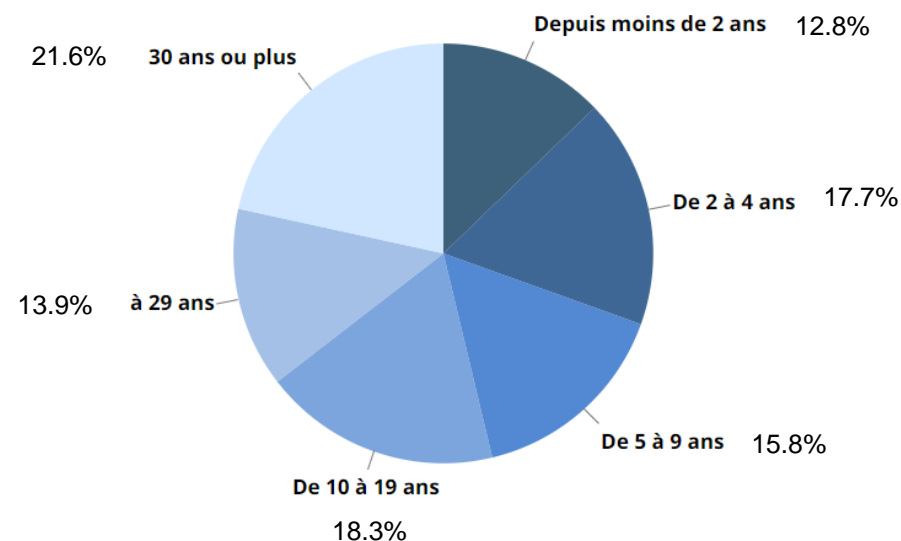
La composition des ménages est à 59.5 % constitués d'une ou de deux personnes.

Les ménages de Peyraud sont majoritairement propriétaires (cf analyse des résidences principales ci-après).

Le revenu médian des ménages fiscaux est de 22 420 € en 2019. Il est en augmentation et plutôt élevé comparativement à celui de la CC (il est de 19 555 €) et à celui du département (19 878 €).

Les habitants restent longtemps dans leur logement : 53.8% des ménages occupent le même logement depuis plus de 10 ans, avec une part importante depuis plus de 30 ans (ils sont 52% à l'échelle de la CC à occuper le même logement depuis plus de 10 ans).

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Source : Insee

En 2019, le taux de motorisation des ménages (au moins une voiture) est élevé (95,2% contre 90 % sur la CC et 88,5% sur le département), avec notamment une part des ménages possédant au moins 2 voitures en augmentation.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	212	100,0	219	100,0	226	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	181	85,4	186	85,1	194	86,1
Au moins une voiture	188	88,8	204	93,0	215	95,2
1 voiture	84	39,8	91	41,4	108	47,8
2 voitures ou plus	104	49,0	113	51,6	107	47,4

Source : Insee

V.B.2. La population active

En 2019, la population active représente 80.6 % des habitants de Peyraud contre 73.9 % en 1999.

Sur les 315 actifs, 70.9 % sont salariés et 9.7 % sont au chômage.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	314	329	315
Actifs en %	73,9	77,4	80,6
Actifs ayant un emploi en %	63,7	68,4	70,9
Chômeurs en %	10,1	9,0	9,7
Inactifs en %	26,1	22,6	19,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,2	8,0	8,6
Retraités ou préretraités en %	9,2	9,3	5,4
Autres inactifs en %	10,8	5,3	5,3

Source : INSEE

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans			
	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	32	30	331
Taux de chômage en %	13.7	11.6	12,1
Taux de chômage des 15-24 ans en %	18.5	36.7	28.4
Taux de chômage des 25-54 ans en %	12.8	9	11
Taux de chômage des 54-65 ans en %	16.7	0	4.4

Source : INSEE

On note une augmentation du chômage depuis 1999 qui est une tendance confirmée à l'échelle de Porte de DrômArdèche.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	203	100	226	100	223	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	13	6,6	22	9,9	24	10,9
dans une commune autre que la commune de résidence	190	93,4	204	90,1	199	89,1

Source : INSEE

Il est à noter que 89.1 % des travailleurs exercent en dehors de la commune de résidence.

Ce taux est en diminution depuis 2011, mais les déplacements quotidiens pour se rendre au travail (déplacements pendulaires) restent importants et se font majoritairement en véhicules (92 % des actifs utilisent la voiture, camion et fourgonnette pour se rendre au travail).

Sur ces 232 actifs exerçant en dehors de la commune, une majorité (plus de 50%) se rend dans un autre département. La grande proximité des départements de l'Isère et de la Loire peut expliquer ces phénomènes, qui indiquent toutefois la vocation résidentielle forte de la commune, et le taux de déplacement domicile-travail qui en découle.

La commune fait partie du bassin de vie de Serrières / St Rambert alors que son fonctionnement administratif (lycée, collège) est tourné vers Annonay.

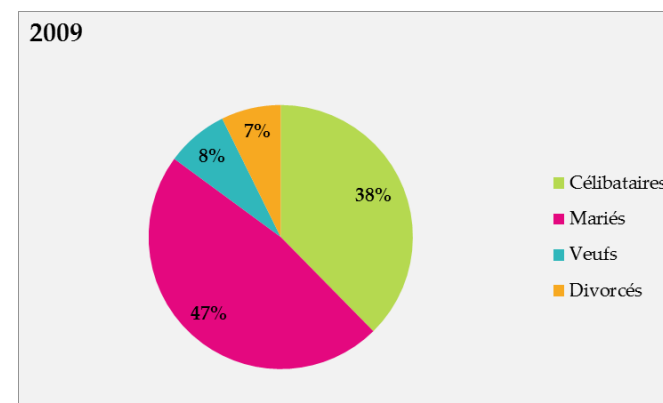
ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2016

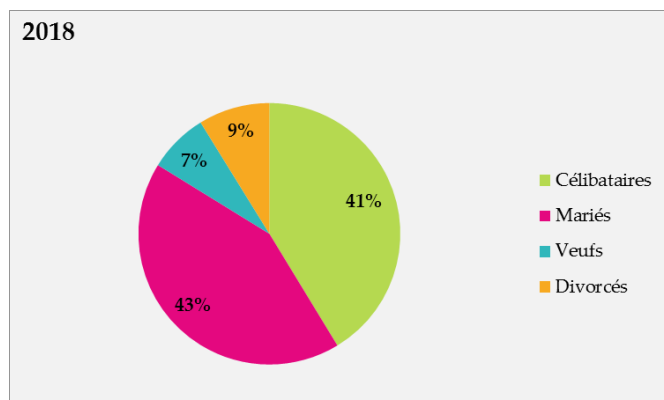
	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	223	100,0	21,1	47,1
Salariés	196	87,8	21,9	47,8
Non-salariés	27	12,2	15,1	42,4

Source : INSEE

87.8% des actifs ayant un emploi sont salariés, dont près de la moitié de femmes. 12.2% des actifs ayant un emploi sont non salariés (taux proche à celui de la CC), majoritairement des hommes.

V.B.3. État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou + en 2009





Source : Insee

La proportion de personnes mariés et célibataires est très proche. On note une légère hausse des personnes divorcées entre 2009 et 2018 et une baisse des personnes mariés.

BILAN

- Une augmentation annuelle significative de la population depuis 1999 (+1,6 %) mais qui a amorcé une baisse après 2013 // baisse du niveau
- Une population jeune (33.8%) a entre 0-29 ans et 54.9 % ont moins de 44 ans
- Une hausse des familles monoparentales et seules

ENJEUX

- Maintien de sa population jeune sur la commune
- Adapter l'offre de logements aux besoins nouveaux
- Offrir des possibilités d'urbanisation aux primo-accédants

V.C. LE PARC IMMOBILIER

Proportionnellement à l'accroissement de la population, le nombre de logements a augmenté de 20 % sur la période 2000 – 2016.

Entre 2004 et 2008, la réalisation de quelques opérations de logements collectifs (38 % de la construction neuve entre 2004 et 2008) a engendré une baisse de la proportion totale de maisons individuelles, largement dominantes à 81,7 % en 2016 contre 85,3 % en 2000.

Le parc immobilier de Peyraud s'est développé d'environ 25 % durant le quart de siècle écoulé, essentiellement dans la partie basse de la commune, au sud-est du noyau ancien du village qui a conservé son identité traditionnelle :

- dans le quartier du Marset,
- dans le quartier d'Orange,
- ainsi que le long de la voie communale n°3.

Cette urbanisation s'est effectuée essentiellement sous forme d'habitat individuel.

V.C.1. Évolution

Le parc immobilier de Peyraud a connu une progression importante jusque dans les années 1990 (17 % entre 1975 et 1990), depuis et jusqu'à aujourd'hui un accroissement est enregistré avec la création de 53 nouveaux logements, soit un accroissement de 24 %.

Années	Nombre de logements
1962	150
1968	145
1975	184

1990	215
1999	225
2008	244
2011	258
2016	268

V.C.2. Les permis de construire de 1999 à 2019

Les demandes de permis de construire sont très irrégulières selon les années et moins nombreuses depuis les années 2010.

Source : Mairie

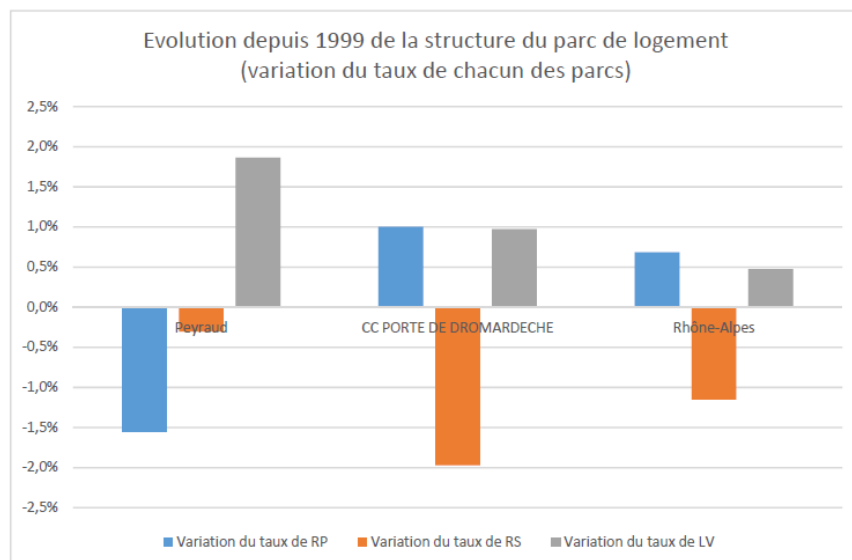
ANNEE	MODIFICATIONS (Réhabilitation, restauration, extension, surélévations)	LOGEMENTS NEUFS	BATIMENTS AGRICILES et INDUSTRIELS	GARAGES, TERRASSES, STRUCTURES LEGERES	BATIMENTS PUBLICS	TOTAL
1990	-	1	1	-	-	2
1991	-	4	1	-	-	5
1992	-	1	-	-	-	1
1993	-	3	-	2	1	6
1994	1	2	1	2	-	6
1995	-	2	-	1	-	3
1996	-	-	2	1	-	3
1997	-	1	-	-	-	1
1998	-	2	1	1	-	4
1999	-	7	1	-	-	8
2000	-	3	4	-	-	7
2001	-	1	-	-	-	1
2002	1	1	-	-	-	2
2003	-	-	-	1	-	1
2004	2	1	-	2	-	5

2005	1	-	-	1	-	2
2006	-	9	-	-	1	10
2007	1	-	-	-	-	1
2008	-	1	-	-	-	1
2009	-	-	-	-	-	-
2010	-	1	1	-	-	2
2011	1	3	-	-	1	5
2012	-	2	-	-	-	2
2013	-	-	-	-	-	-
2014	1	2	-	1	-	4
2015	-	-	-	-	-	-
2016	-	-	-	-	1	1
2017	2	1	-	-	-	3
2018	-	2	-	-	-	2
2019	-	3	-	-	-	3
TOTAL	10	53	12	12	4	91

V.C.3. Composition du parc

Les résidences principales sont largement majoritaires par rapport aux résidences secondaires (83.2 % contre 6 % en 2016), cette tendance semble se maintenir au fil des ans.

Si les résidences principales ont été en progression constante entre 1990 et 2009, en 2016, on note une légère baisse de la part de résidences principales et des résidences secondaires qui diminuent également au profit des logements vacants (10.8%). En dehors des résidences principales, cette tendance est identique à l'échelle de Porte de DromArdèche et de la région Rhône-Alpes.



Source : PLH Porte de Drôme-Ardèche (2016)

V.C.4. Type de construction

Type de construction en 2011

En nombre

Code	Nom	Ensemble des logements		Résidences principales	
		Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
07174	Peyraud	215	42	182	32

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
base-cc-logement-2011

En pourcentage

Code	Nom	De l'ensemble des logements		Des résidences principales	
		Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
07174	Peyraud	83,3 %	16,3 %	0,7 %	14,9 %
CC PORTE DE DROMARDECHE		76,3 %	23,1 %	77,1 %	22,4 %
Rhône-Alpes		46,1 %	53,0 %	0,3 %	- 0,1 %

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
base-cc-logement-2011

Source : PLH Porte de Drôme-Ardèche (2016)

La proportion des types de constructions en 2011 sur Peyraud se répartie à 83,3 % en maisons et à 16,3% en appartement et en 2016 à 81,7 % en maisons (soit 219 maisons) et à 18,3 % en appartement (soit 49 appartements). Ainsi, on note une légère augmentation de la part des logements collectifs.

Évolution du nombre de logements par catégorie

Nature de l'occupation	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Résidences principales	90,70%	92,40%	78,80%	n.c.	83,30%	84,90%	86,7%	83,3%	83,2%
Résidences secondaires	8,00%	5,50%	8,20%	n.c.	8,80%	8,40%	5,4%	8,1%	6%
Logements vacants	1,30%	2,10%	13,00%	n.c.	7,90%	6,70%	7,9%	8,5%	10,8%
TOTAL	100 %	100 %	100 %		100 %	100 %	100%	100%	100%

V.C.5. Caractéristiques des résidences principales

Nombre de résidences principales selon le nombre de pièces :

	2009	%	1999	%	2008	%	2019	%
Ensemble	213	100,0	191	100,0	212	100,0	226	100,0
1 pièce	0	0,0	1	0,5	0	0	1	0,4
2 pièces	4	1,9	9	4,7	4	1,9	8	3,1
3 pièces	39	18,1	43	22,5	40	18,1	36	15,2

4 pièces	65	30,7	70	36,6	67	30,7	89	39,5
5 pièces ou plus	105	49,3	68	35,6	108	49,3	92	41,7

Evolutions de la taille des résidences principales entre 2006 et 2011 à Peyraud
Evolution du taux entre 1999 et 2011

Code	Nom	1 pièce	2 pièces	3 Pièces	4 pièces	5 pièces et plus
07174	Peyraud	- 1,5 %	- 1,1 %	5,0 %	- 9,1 %	6,6 %
CC	PORTE DE DROMARDECHE	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,7 %	- 1,1 %
	Rhône-Alpes	- 0,1 %	0,3 %	0,2 %	- 0,4 %	0,1 %

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
base-cc-logement-2011

Source : PLH Porte de DrômArdèche (2016)

Sur la commune, 81 % du parc de logement est constitué par des T4 /T5. On constate qu'entre 2006 et 2011, la taille des résidences principales de 3 et 5 pièces a augmenté alors que celle des résidences principales de 1 ou 2 pièces (petits logements dominés par du logement collectif ancien en cœur de village) et de 4 pièces a baissé.

V.C.6. Statut d'occupation des logements et offre spécifique

	2008		2013		2019		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	212	100,0	219	100,0	226	100,0	482	17,4
Propriétaire	146	68,9	147	67,0	141	62,5	311	22,9
Locataire	59	27,7	66	30,2	76	33,9	155	7,2
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	4	1,9	5	2,3	9	2,6
Logé gratuitement	7	3,4	6	2,8	8	3,6	16	16,8

Source : Insee

En 2019 sur Peyraud :

- 62,5 % des logements sont occupés par leur propriétaire (68% à l'échelle de la CC) ;
- 33,9 % sont occupés par des locataires (30 % à l'échelle de la CC);
- 3.6 % de logés gratuitement (2% à l'échelle de la CC).

La part des locataires a augmenté depuis 2011.

La commune compte sur son territoire 76 logements locatifs en résidence principale.

La commune possède 9 logements locatifs sociaux gérés par habitat Dauphinois. Les logements accueillent essentiellement de jeunes couples ou des personnes âgées. La commune n'a pas de parc communal conventionné.

En nombre de résidences principales en 2011

Code	Nom	Propriétaires	Locataires	Dont locataire HLM	Logés gratuitement
07174	Peyraud	144	65	4	6

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
base-cc-logement-2011

En pourcentage des résidences principales

Code	Nom	Propriétaires	Locataires	Dont locataire HLM	Logés gratuitement
07174	Peyraud	67,0 %	30,2 %	8,4 %	2,8 %
CC	PORTE DE DROMARDECHE	67,8 %	30,2 %	8,4 %	2,0 %
	Rhône-Alpes	57,5 %	40,1 %	14,3 %	2,4 %

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
cc-logement-2011

Evolutions des statuts d'occupation entre 2006 et 2011 à Peyraud

Evolution du taux (Statut / RP) entre 2006 et 2011

Code	Nom	Propriétaires	Locataires	Dont locataire HLM	Logés gratuitement
07174	Peyraud	- 2,0 %	2,6 %	1,9 %	- 0,6 %
CC	PORTE DE DROMARDECHE	0,1 %	0,4 %	0,7 %	- 0,5 %
	Rhône-Alpes	0,6 %	- 0,2 %	- 0,4 %	- 0,4 %

Source : INSEE, Recensement de la population 2011
base-cc-logement-2011

Source : PLH Porte de DrômArdèche (2016)

V.C.7. Les logements vacants

Le nombre de logements vacants, dont la proportion représentait 13% en 1975, a légèrement augmenté entre 2011 et 2016, passant de 22 à 29. Pour les résidences principales, dans le même temps, la proportion de résidences secondaires demeurait sensiblement identique (baisse de 21 à 16).

En 1990, on dénombrait 17 logements vacants en 1990, 15 en 1999, 18 en 2009, et 29 en 2016.

Le plus souvent ces logements sont des maisons individuelles, anciennes, souvent lié à des problèmes d'indivision.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	152	184	197	215	225	244	263	271
Résidences principales	134	145	160	179	191	212	219	226
Résidences secondaires et logements occasionnels	14	15	20	19	19	13	21	16
Logements vacants	4	24	17	17	15	19	22	29

Source : Insee

V.C.8. L'ancienneté des logements

Une majorité de logements ont été construits après les années 70, pour plus de 54 % (42 % sur le CC).

LOG T5 - Résidences principales en 2016 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	223	100,0
<i>Avant 1919</i>	39	17,3
<i>De 1919 à 1945</i>	22	9,7
<i>De 1946 à 1970</i>	42	18,8
<i>De 1971 à 1990</i>	63	28,0
<i>De 1991 à 2005</i>	32	14,3
<i>De 2006 à 2015</i>	27	11,9

L'âge du bâti	1999		2008	
	nombre	%	nombre	%
avant 1949	121	54%	97	46%
1949-1974	49	22%	39	18%
1975-1981	15	7%	41	19%
1982-1989	21	9%		
1990-1999	19	8%		
1990-2004			35	17%

* âge établi sur les RP

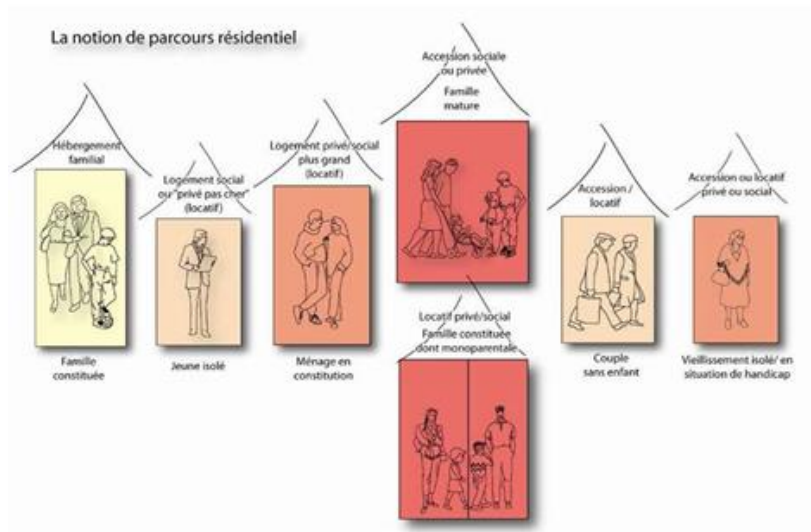
source : INSEE

Source : Insee

Il n'y a pas de logements privés potentiellement indignes recensés sur la commune de logements mais une population de 13 personnes résidente dans des logements privés potentiellement indignes (source : PLH Porte de DrômArdèche (2016)).

V.C.9. Les parcours résidentiels

Permettre les parcours résidentiels des ménages sur un territoire, c'est diversifier l'offre des logements pour d'adapter à l'évolution des modes de vies et à l'allongement de la durée de vie.



Par exemple, peu de petits logements sur un territoire ne permettent pas aux personnes âgées de quitter leur grande maison tout en restant sur la commune.

La question des petits logements se pose aussi pour les jeunes décohabitants qui souhaiteraient rester sur la commune.

Sur Peyraud, la faible proportion de petits logements ne permet pas d'assurer un parcours résidentiel complet sur la commune.



Photo n°32. Logements locatifs (Source : Atelier de la Gère)



BILAN

- Un parc immobilier qui se répartit par une très large proportion de résidences principales (83 %), pour la plupart des maisons de type individuel (plus de 83 %).
- 46 % des logements sont construits avant 1970.
- En 2016, 63 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, pour une moyenne au niveau départemental de 66%.
- Un rythme de construction assez disparate d'une année sur l'autre, ne permettant pas d'établir une tendance.
- Une faiblesse du secteur locatif.
- Une augmentation de la part des logements vacants.

ENJEUX

Les enjeux démographiques et résidentiels apparaissent importants :

- La mixité sociale et générationnelle dans les années à venir,
- Adapter la capacité foncière à la croissance démographique réelle,
- Produire une offre accessible contrebalançant les effets du marché et permettant de maintenir une mixité sur la commune,
- Assurer une variété dans l'offre produite, notamment en axant la production sur les segments manquants de la chaîne du logement : offre adaptée aux personnes vieillissantes autonomes, offre accessible pour des revenus moyens,
- Reconquérir et mettre à niveau, ou renouveler, le parc ancien, notamment l'accès à la qualité énergétique du logement est un enjeu social.

V.D.LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

V.D.1. Les zones d'activités économiques et les entreprises locales

La commune de Peyraud est située au cœur d'un bassin d'emploi dynamique avec la proximité de la ZIP de Salaise – Sablons (plus important site d'activités du territoire en termes de surface et de potentiel de développement) et du parc d'activité Nord Drôme Ardèche (PANDA) (situé sur la commune de St Rambert d'Albon et Anneyron) qui est l'une des 3 grandes zones à enjeu départemental de la Drôme.

a Les entreprises locales

En matière d'économie locale, Peyraud recense 14 entreprises au 31/12/2017, majoritairement représentées par les secteurs de la construction et des services.

2017	Nombre	%
Ensemble	14	100
Industrie	1	7,1
Construction	3	21,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	3	21,4
Services marchands aux entreprises	2	14,3
Services marchands aux particuliers	5	35,7

1 carrière de granit : Entreprise CHEVAL

Artisans du bâtiment

Maçon /TP 1

Services généraux

Bureau de poste 1

Travaux publics 2

Autres services à la population :

1 Salon de coiffure

2 restaurants / bars

1 boulangerie /pâtisserie (dans l'ancienne mairie)

1 boucher ambulancier (camion, 1 fois par semaine)

Le petit nombre de commerces / services sur la commune s'explique par la proximité du bourg de Serrières.

b La carrière

La carrière d'extraction de granit exploitée par l'entreprise CHEVAL GRANULATS SAS Peyraud aux lieux-dit « Peyrasine » et « Peytré » est soumise à autorisation d'exploiter suivant la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement prévue au Code de l'Environnement. La carrière s'étend sur environ 12 ha.

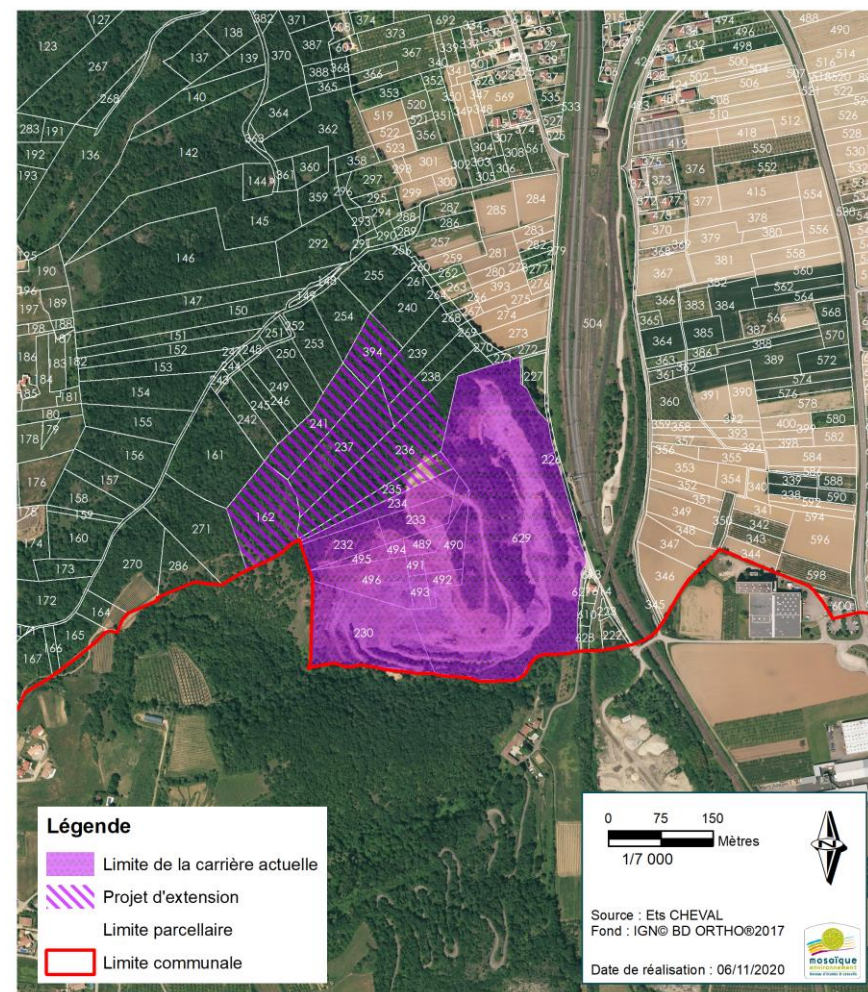
Cette carrière a déjà fait l'objet d'une demande de renouvellement d'autorisation de l'autorisation de 1999 et d'une extension en 2016.

L'exploitant souhaite à nouveau étendre la carrière sur une emprise de 4 à 5 ha mais dont l'exploitation effective ne concernerait que 50% de l'enveloppe en extension. En effet, il ne resterait que 5 à 7 années de réserves, l'exploitant souhaitant pérenniser son activité pour les 20 à 30 prochaines années. Le souhait de l'exploitant serait d'avoir un maximum de surface en autorisation pour continuer

l'exploitation en dent creuse et permettre un gel d'une façade boisée qui serait utilisée comme écran paysagé. Certaines parcelles en périphérie serviraient essentiellement pour la création de pistes d'exploitation par le haut de la carrière pour sécuriser l'accès des chauffeurs à la carrière.

Cette extension doit faire l'objet d'une demande au titre de la réglementation ICPE.

En fin d'exploitation, il conviendra de veiller à la remise en état du site à charge de l'exploitant conformément au Code de l'Environnement et à limiter la zone d'extension qui crée un impact visuel important, notamment depuis l'autoroute A7.



Carte n°34. Localisation de la carrière au sud de la commune (Source : Ets Cheval)

c Les emplois

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	28	42	41
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	203	226	223
Indicateur de concentration d'emploi	14,0	18,7	18,6

Le nombre d'emplois sur la commune diminue, alors que le nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur la commune augmente : ainsi, l'indicateur de concentration d'emploi diminue. Inférieur à 50, il permet de qualifier Peyraud de commune-dortoir. Au-delà de la statistique, cette notion est à relativiser au regard de l'investissement des habitants dans le tissu associatif, source d'animation pour la commune.

BILAN

- L'activité économique repose essentiellement sur quelques petites entreprises : carrière de granit, artisans du bâtiment.
- 87.9 % d'actifs sont salariés.
- 90 % des actifs ayant un emploi travaillent hors de la commune.
- La proximité du bourg de Serrières explique l'absence de structures commerciales dans le village.
- Les emplois se situent dans la vallée du Rhône plus localement sur le pôle de Péage de Roussillon, Valence, Vienne, Champagne, Andance, Peaugres et Annonay sur le plateau à l'ouest.

ENJEUX

- Maintien de l'activité économique (artisans, commerces)
- Favoriser l'implantation de PME/ PMI

V.D.2. Activités touristiques

Peyraud bénéficie d'un emplacement géographique stratégique, situé sur un axe passant avec des infrastructures de communication déterminantes, où l'eau (le Rhône) et son patrimoine sont à révéler sur le territoire. C'est un territoire en quête d'une identité et d'une reconnaissance.

L'eau mémoire : qui a façonné les pratiques agricoles, la vie des hommes et qui a généré un patrimoine à interpréter aujourd'hui

L'eau ressource : des racines aux fruits sur la branche ;

Le fleuve Rhône : à la fois frontière et axe de transport ;

L'eau récréative : pêche, tourisme fluvial, sports d'eau vive, balade bord à voie d'eau...

Il n'existe pas d'équipements touristiques sur la commune.

Un circuit de sentiers de randonnées locales a été balisé par le Syndicat d'Initiative cantonal. C'est l'Office de Tourisme de la Valloire qui est en charge de la promotion touristique.

Les enjeux touristiques

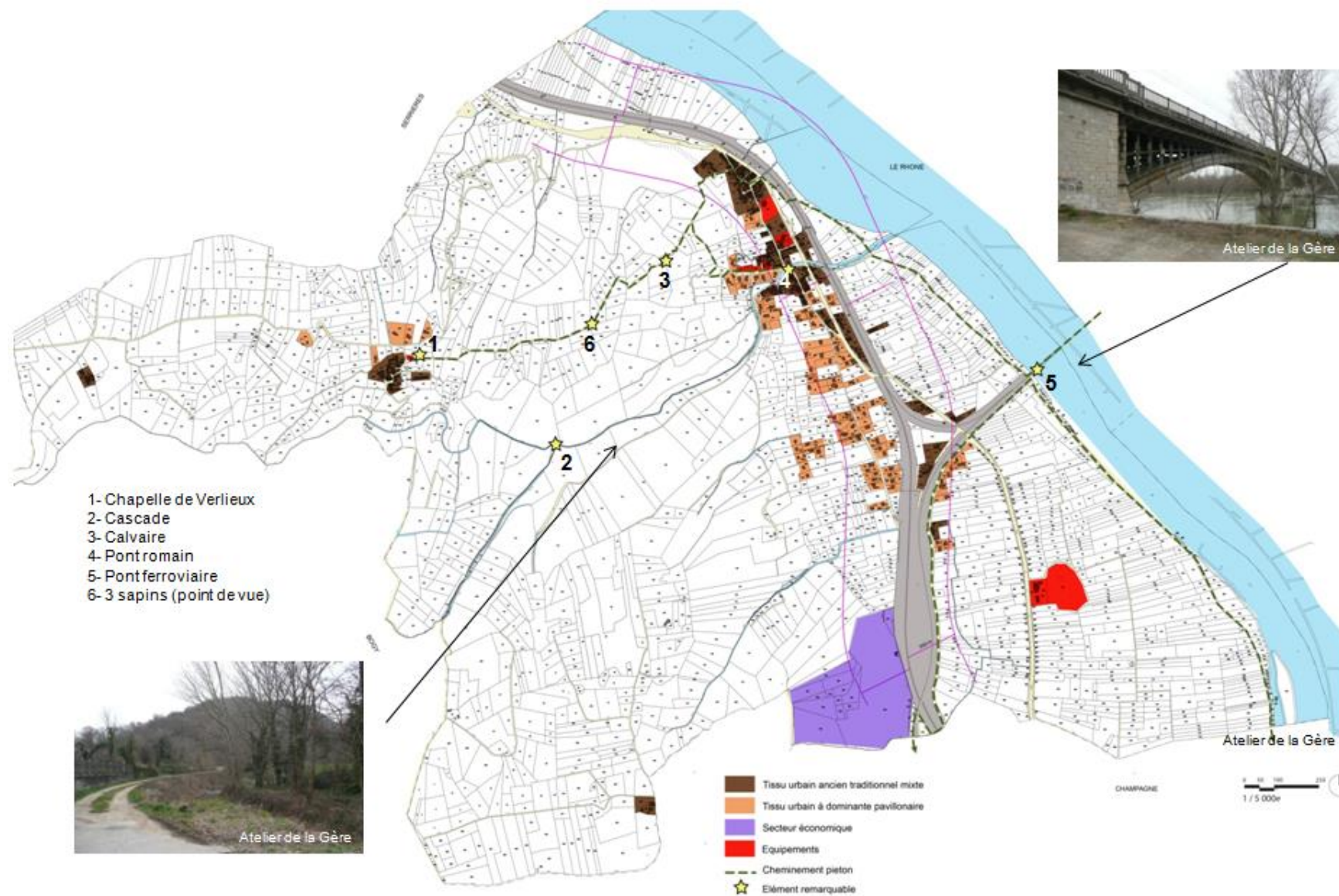
La CC dispose sur son territoire d'un nombre important de sentiers de randonnées, dont certains sont équipés de panneaux d'interprétation et proposent des parcours de découvertes ludiques et informatifs : **les chemins de l'arborescence**. C'est l'office de Tourisme de la Valloire qui est en charge de la promotion touristique.

Un des enjeux est de valoriser les boucles locales en cours de conception côté ardéchois (Champagne, Andance, Peyraud, Saint-Etienne-de-Valoux) en venant en complément de la signalétique prévue par le département.

Un projet de remise en eau des îlons de l'ancien Rhône est en cours de réalisation (CNR).

La mise en valeur de la passerelle qui relie St Rambert serait un atout intéressant à développer. Des sentiers au départ du bourg sont à valoriser.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un potentiel touristique intéressant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Malgré des atouts liés à l'espace naturel, l'activité touristique est encore peu développée à Peyraud. ▪ Un manque de capacité d'hébergement rural (chambres d'hôtes, gîtes) ▪ Une signalétique du patrimoine insuffisante
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'activité touristique ▪ Réaliser la « mise en tourisme » des complémentarités patrimoine – sentiers – environnement ▪ Informer, valoriser, proposer des parcours autour du village (plaquette, carte des chemins, patrimoine, temps de parcours) 	



Carte n°35. Des cheminements doux à valoriser en lien avec le patrimoine (Source : Atelier de la Gère)

V.E. L'AGRICULTURE

Les données fournies par le Recensement Général Agricole ne permettent pas une analyse exhaustive de l'évolution, cependant l'agriculture concerne moins d'habitants à Peyraud chaque décennie, phénomène accompagné par le départ à la retraite de nombreux agriculteurs sans succession et par le regroupement des exploitations.

V.E.1. Les exploitations agricoles / évolution

Nombre d'exploitations	1979	1988	2000	2010
Total	29	21	15	10

- en 1988 sur 21 exploitants, dont 6 à temps complet, la moitié était âgée de plus de 55 ans,
- en 2010 on recensait 10 exploitations : tous avec une S.A.U. supérieure ou égale à 2500 m² de surface cultivée
- en 2019, il reste 4 sièges d'exploitations situés : 1 à Verlieux, 2 à Maze, et 1 aux Ferettes avec une S.A.U. moyenne de 6 hectares par siège (soit 61 ha de SAU sur la commune).

Le secteur agricole représente 8 % de la population active soit 16 personnes. Sur les 10 chefs d'exploitations ou co-exploitants, 2 ont plus de 55 ans.

Le fermage est une donnée importante à prendre en compte, en effet il concerne 7 exploitations pour 85 hectares de surface agricole et est en constante progression (28 hectares en 1979, 51 hectares en 1988). **En moyenne, chaque exploitation représente 12 – 15 ha environ.**

L'activité agricole est principalement tournée vers **l'arboriculture, le maraîchage et la viticulture de qualité (AOC St Joseph)**. Des zones d'AOC Saint Joseph et Côte du Rhône sont délimitées sur la commune. Lors de la délimitation de zones constructibles, il a été pris en compte les structures agricoles existantes et les terrains produisant des denrées de qualité supérieure afin de ne pas en réduire les surfaces. Toutefois, aucune cave vinicole particulière n'est implantée sur la commune.

Les autres exploitations se situent dans le domaine de l'élevage de volailles en production industrielle de qualité.

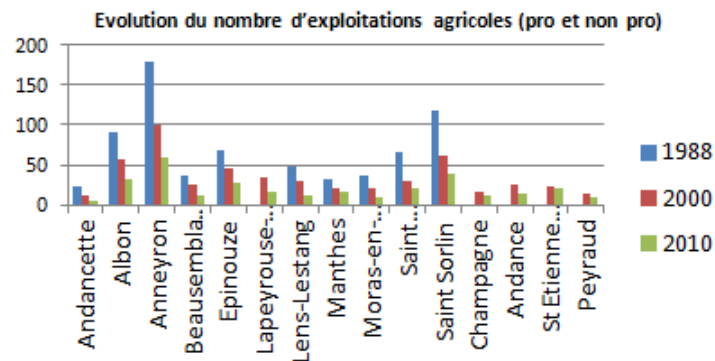
De même que la totalité du Département de l'Ardèche est concernée par l'AOC « Picodon ».

En outre, deux réseaux collectifs d'irrigation existent sur la commune et sont organisés par des Associations Syndicales Autorisées : celui de Sablons irrigue les terrains de la vallée et celui de Peaugres pour les terrains du plateau au nord-ouest de la commune.

On peut constater cette tendance de perte d'exploitants sur l'ensemble de la CC.

36 % des exploitations du département vendent au moins un produit en circuit court.

Pour 53% des exploitations pratiquant la commercialisation en circuit court, ce mode de vente représente 75% du chiffre d'affaire total de l'exploitation.



Années	1979	1988	2000
Bovins	25	47	42
Caprins	65	23	C
Lapines mères	46	14	4
Poules pondeuses	...	143	79
Equidés	3	4	8
Volailles	267	4 452	13 299

V.E.2. Le cheptel

Les données du R.G.A. mettent en évidence l'apparition des élevages industriels de volailles à partir de 1988 (4 452 têtes) pour 11 exploitations et on constate sur le terrain en 2000 (13 300 têtes) avec 8 exploitations seulement.

L'évolution du cheptel de volailles dans le département de l'Ardèche a diminué de -39% contre -15% pour la région. Par ailleurs le cheptel des bovins pour la viande reste stable.

En 2023, 1 élevage de volailles, situé dans le hameau de "Maze" est soumise à déclaration au titre des installations classées à caractère agricole (plus de 5000 volailles). Ainsi un périmètre d'inconstructibilité minimale de 100 m est à appliquer autour de cette exploitation. A "Verlieux", un second élevage de volaille (dont le cheptel est inférieur au seuil des 5000 volailles) est quant à lui soumis au règlement sanitaire départemental (RSD) soit un périmètre d'inconstructibilité minimale de 50 m. A noter que la chambre d'agriculture de l'Ardèche recommande d'élargir ces périmètres pour permettre le développement des exploitations en élevage, soit à 100m pour les exploitations soumises au RSD et 200m pour les ICPE.

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments				
	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988		
10	15	21	8	17	15	61	158	152	148	190	121

Orientation technico-économique de la commune		Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare		
2010	2000	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage	23	77	83	31	43	30	7	38	37



Carte n°36. L'espace agricole (Source : Atelier de la Gère)



Productions végétales

Vigne en AOC St Joseph

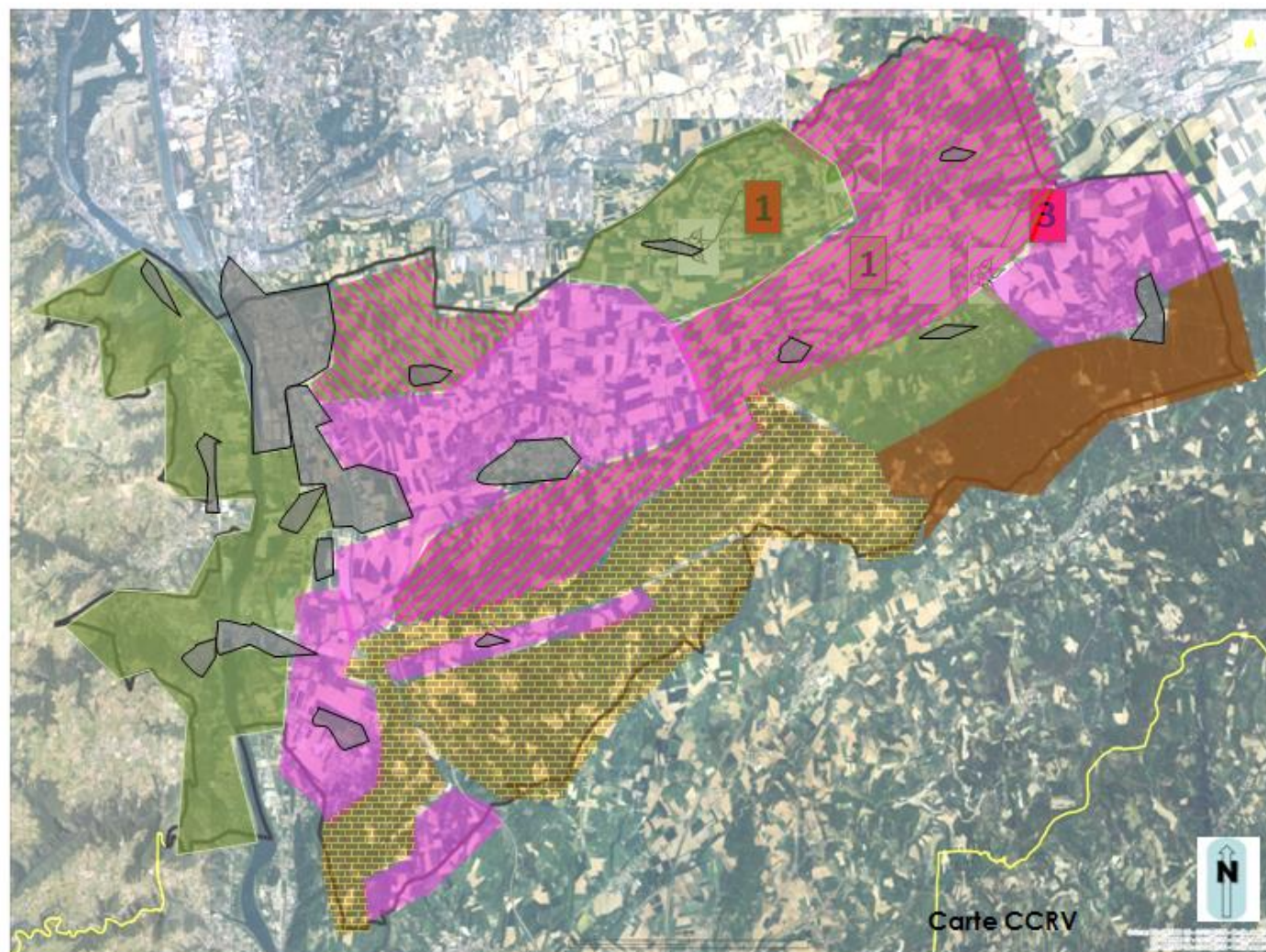
Menthe = 60ha (200T)

Poires = 180 ha

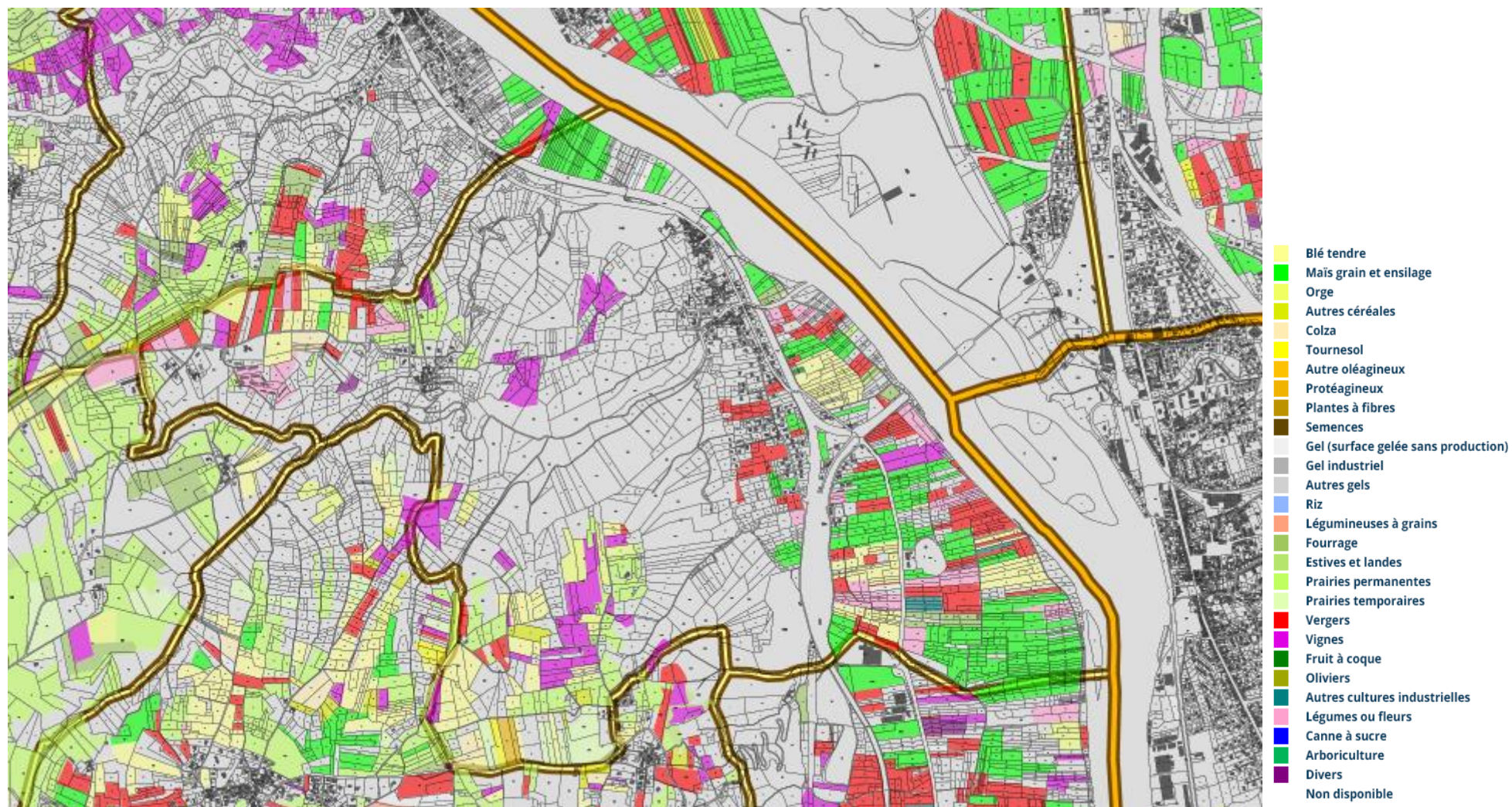
1 pépiniériste

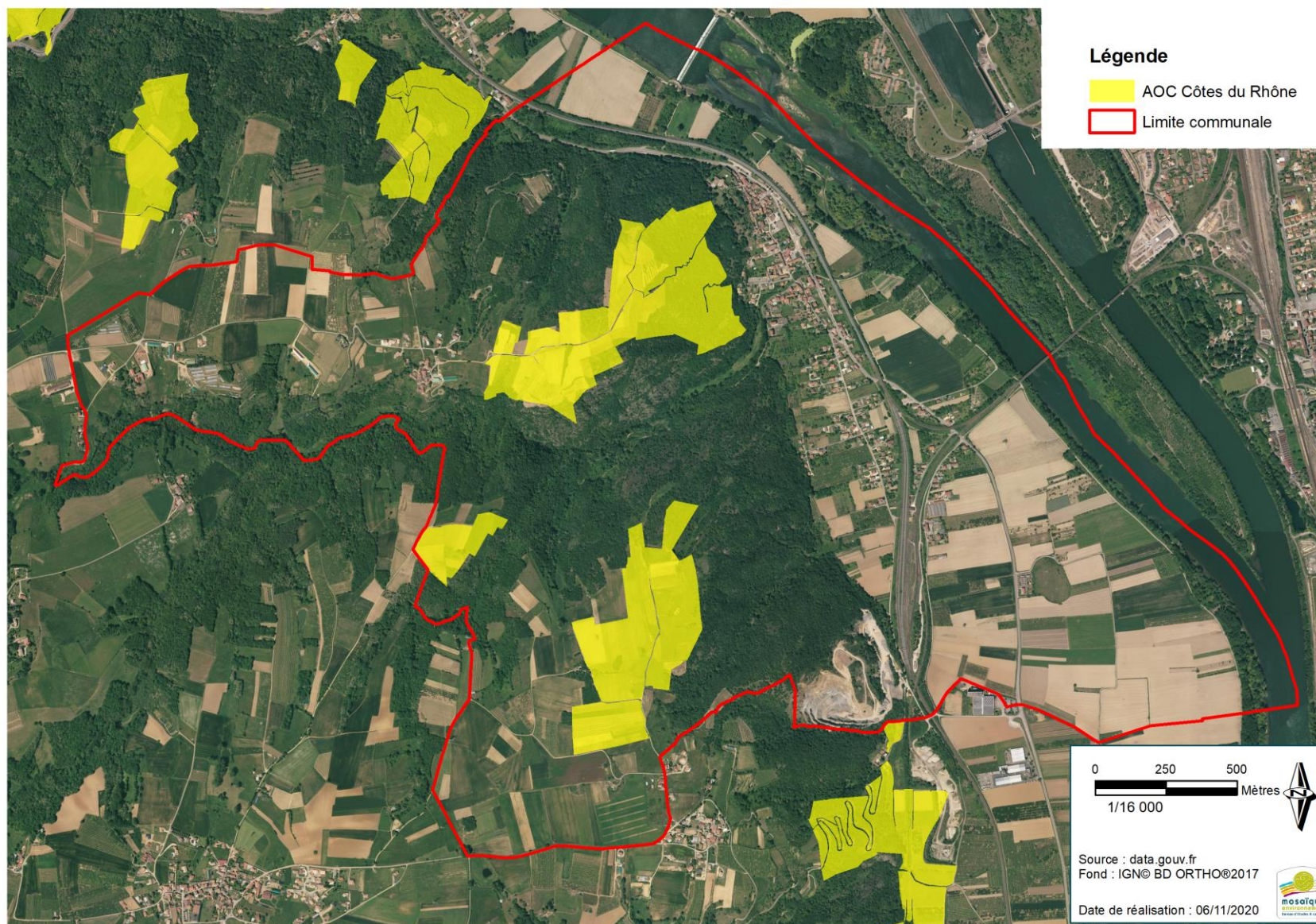
4 horticulteurs

1 prod/transfo Safran



Carte n°37. Les productions végétales





Carte n°39. Parcelles en AOC Côtes du Rhône (mise à jour 2020)

V.E.3. L'occupation des sols selon le R.G.A.¹ de 2000

Les principales utilisations du sol sont les suivantes en 1979, 1988, 2000 et 2010 :

Années	Superficie en hectares			
	1979	1988	2000	2010
Terres labourables	59	83	77	23
Superficie fourragère	42	48	41	
Vignes	16	14	17	24
Vergers	11	16	26	36
Cultures industrielles	0	4	0	
Jachères/jardins familiaux	2	1	8	
Superficie agricole utilisée	119	152	158	222

On constate une nette augmentation de la Surface Agricole Utilisée (+64 ha) au dernier recensement, 222 ha sur une superficie totale de 596 ha. Alors que le département a chuté de -11% entre 2000 et 2010 et de -6% pour la région R.A.

La superficie des terres labourables et de la vigne a doublé en 10 ans.

L'activité agricole de Peyraud s'oriente de plus en plus vers l'arboriculture et la vigne.

¹ A noter que le RGA à l'échelle communale recense les surfaces exploitées par les agriculteurs ayant leur siège sur la commune, indépendamment de la localisation géographique des parcelles qui peuvent aussi être en dehors du territoire communal. Ainsi, il ne permet pas de connaître précisément la surface agricole de la commune.

Les vignes et les vergers, qui représentent un produit à forte valeur ajoutée, doivent être protégés.

		Ensemble des exploitations		
		1988	2000	2010
Superficie en terres labourables	hectare	83	77	23
Superficie en cultures permanentes	hectare	30	43	31
Superficie toujours en herbe	hectare	37	38	7

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

V.E.4. Les labels de qualité

La commune est concernée par différents signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dont la liste est présentée ci-après :

SIQO (INAO 2020)		
Libellé	Type	Précisions
Ardèche	IGP*	9,9359 ha de vignes plantées
Collines Rhodaniennes	IGP	
Comtés Rhodaniens	IGP	
Méditerranée	IGP	
Côtes du Rhône	AOC*-AOP*	25,2406 ha de vignes plantées sur 53 ha de potentiel délimité
Saint-Joseph	AOC-AOP	
Eau-de-vie de vin des côtes-du-rhône ou Fine des côtes-du-rhône	IG*	-
Marc des Côtes du Rhône ou Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône	IG	-

Picodon	AOC-AOP	Aucun opérateur
Pintade de l'Ardèche	IGP	1 opérateur
Poulet de l'Ardèche ou Chapon de l'Ardèche	IGP	
Saucisson de l'Ardèche	IGP	Aucun opérateur
Volailles de la Drôme	IGP	Aucun opérateur

Définition des sigles des produits reconnus :

IGP : Indication géographique protégée

IG : Indication géographique de boisson spiritueuse

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

Sur Peyraud, les AOP viticoles localement valorisées revêt un enjeu particulier. En 2019, 35,8445 ha de vignes ont été planté. Ce qui représente 22 viticulteurs. Ces derniers n'ont pas tous leur siège d'exploitation sur la commune.

BILAN

- L'activité agricole diminue à chaque décennie alors que sa surface agricole utilisée progresse
- La plaine bénéficie d'une valeur agricole pour l'arboriculture
- Une pression foncière importante qui fragilise l'activité agricole
- Réappropriation des coteaux pour la vigne

ENJEUX

- Protection de l'activité agricole
- Développement des circuits courts (produit du terroir)
- Préservation des espaces agricoles